

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Version du 29/09/2006 à 14:20:02

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2007 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2007 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

La présentation stratégique de ce projet.

La présentation du programme et de ses actions.

La présentation des objectifs et des indicateurs de performance.

La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre ne figure pour 2005 que lorsque l'information est disponible.

Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

La présentation des coûts associés.

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2005 au format LOLF ne peut être fournie.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	8
Récapitulation des crédits par programme et action	9
Présentation des crédits par programme et titre	10
Programme 110	
AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT	13
Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	16
Présentation du programme et des actions	20
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	29
Opérateurs	40
Analyse des coûts du programme et des actions	43
Programme 209	
SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	47
Présentation stratégique du projet annuel de performances	48
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	50
Présentation du programme et des actions	53
Objectifs et indicateurs de performance	65
Justification au premier euro	71
Opérateurs	98
Analyse des coûts du programme et des actions	104

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Plafond d'emplois autorisé exprimé en ETPT
Aide économique et financière au développement	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	1 822 525 000	994 105 000	
Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministre des affaires étrangères	2 150 971 781	2 126 671 781	2 983
Totaux		3 973 496 781	3 120 776 781	2 983

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
110 Aide économique et financière au développement	3 714 326 913	1 822 525 000		966 060 877	994 105 000	
01 Aide économique et financière multilatérale	1 707 276 913	1 161 890 000		612 010 877	642 770 000	
02 Aide économique et financière bilatérale	1 770 850 000	527 105 000		182 850 000	186 805 000	
03 Traitement de la dette des pays pauvres	236 200 000	133 530 000		171 200 000	164 530 000	
209 Solidarité à l'égard des pays en développement	2 143 192 991	2 150 971 781	300 000	2 014 842 991	2 126 671 781	300 000
01 Animation et coordination de l'aide au développement	35 717 632	36 066 514	130 000	35 717 632	36 066 514	130 000
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	177 841 430	183 887 123	170 000	177 418 430	186 175 046	170 000
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	141 004 791	130 013 009		146 293 791	135 940 658	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	672 959 280	899 392 895		530 467 280	868 398 812	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	1 064 814 187	831 889 254		1 065 090 187	837 179 605	
06 Aide aux populations touchées par les crises	50 855 671	69 722 986		59 855 671	62 911 146	

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
110 / Aide économique et financière au développement	3 714 326 913	1 822 525 000		966 060 877	994 105 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	30 850 000	43 005 000		30 650 000	43 005 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	3 683 476 913	1 779 520 000		929 878 377	949 552 755	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0			5 532 500	1 547 245	
209 / Solidarité à l'égard des pays en développement	2 143 192 991	2 150 971 781	300 000	2 014 842 991	2 126 671 781	300 000
Titre 2. Dépenses de personnel	202 553 278	242 771 781		202 553 278	242 771 781	
Autres dépenses :	1 940 639 713	1 908 200 000	300 000	1 812 289 713	1 883 900 000	300 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	52 113 000	59 060 824	300 000	52 113 000	59 060 824	300 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000			950 000		
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 886 526 713	1 849 139 176		1 759 226 713	1 824 839 176	
Totaux pour la mission	5 857 519 904	3 973 496 781	300 000	2 980 903 868	3 120 776 781	300 000
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	202 553 278	242 771 781		202 553 278	242 771 781	
Autres dépenses :	5 654 966 626	3 730 725 000	300 000	2 778 350 590	2 878 005 000	300 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	82 963 000	102 065 824	300 000	82 763 000	102 065 824	300 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000			950 000		
Titre 6. Dépenses d'intervention	5 570 003 626	3 628 659 176		2 689 105 090	2 774 391 931	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0			5 532 500	1 547 245	

the 1990s, the number of publications on the topic has increased steadily, and the number of authors has increased from 1 to 100.

There are a number of reasons for the increase in research on the topic. One reason is the growing awareness of the importance of the topic. Another reason is the increasing availability of data and methods for studying the topic. A third reason is the increasing interest in the topic among researchers and the public.

The research on the topic has been carried out in a number of different disciplines, including psychology, sociology, and anthropology. The research has been carried out in a number of different settings, including the laboratory, the field, and the clinic.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

The research has been carried out in a number of different ways, including experimental studies, surveys, and case studies. The research has been carried out in a number of different countries, including the United States, Europe, and Asia.

PROGRAMME 110

AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	16
Présentation du programme et des actions	20
Objectifs et indicateurs de performance	25
Justification au premier euro	29
Opérateurs	40
Analyse des coûts du programme et des actions	43

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Xavier MUSCA

Directeur général du trésor et de la politique économique

Responsable du programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

Le programme « Aide économique et financière au développement » mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, participe aux côtés du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » du Ministère des Affaires Etrangères, à la politique transversale de l'aide publique au développement (APD).

L'objectif principal de cette politique consiste à **réduire la pauvreté et à participer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015** ; ses priorités sont précisées au plan français au sein du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID), dont le co-secrétariat est assuré conjointement par la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) et la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID).

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement » regroupe environ un tiers des crédits d'intervention de la mission « Aide publique au développement ». Il présente la spécificité de concentrer une part prépondérante de crédits destinés à des institutions multilatérales de développement ainsi qu'au financement des annulations de dette bilatérales et multilatérales, décidées parfois il y a déjà plusieurs années.

La **stratégie** du programme reprend les orientations françaises en matière d'aide publique au développement (APD) fixées par le CICID, tout en intégrant les spécificités de l'action du MINEFI :

- 1 - Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux ;
- 2 - Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement ;
- 3 - Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement ;
- 4 - Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière.

Les **demandes de crédits** détaillées ci-après intègrent les engagements pluriannuels pris auprès des institutions financières de développement. Elles s'inscrivent également dans le contexte de l'engagement pris par la France de porter son effort d'APD à 0,5% du revenu national brut (RNB) en 2007 et à 0,7% du RNB dès 2012.

Six **indicateurs** ont été associés à ces quatre objectifs du programme. Certains mesurent l'effet de levier des crédits budgétaires sur la capacité d'intervention des opérateurs français (AFD pour les prêts concessionnels et ADETEF pour la coopération technique dans le domaine financier). D'autres évaluent notre capacité à orienter l'action de l'AFD et des institutions multilatérales en direction de nos priorités géographiques. D'autres encore permettent de suivre notre capacité à nous coordonner avec les autres bailleurs et à mener à bien des projets de développement.

Aucun indicateur sur les annulations de dette n'a été retenu, dans la mesure où le programme 852 « Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes » en comporte déjà un. En revanche, le programme comporte un indicateur mesurant la performance globale de l'activité de l'AFD, même si le financement de cette institution est également assuré par le programme « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers », ainsi que le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » géré par le Ministère des Affaires Etrangères.

Les indicateurs suivis et présentés ci-après mesurent les résultats d'actions conduites dans un contexte international et doivent donc être appréciés en conséquence. D'une part, la France ne peut à elle seule maîtriser totalement leur évolution, en particulier lorsqu'ils mesurent la performance d'une institution multilatérale dont la France n'est qu'un des actionnaires. D'autre part, l'impact socio-économique des politiques d'aide au développement conduites est extrêmement difficile à quantifier dans la mesure où un ensemble très large de paramètres influe sur le rythme de

développement des pays qui bénéficient de l'aide française (troubles politiques, variation du cours de matières premières, évolution des investissements étrangers, etc).

Ces indicateurs contribuent aux efforts renouvelés pour évaluer l'effort public en faveur du développement, illustrés notamment par exemple l'adoption début 2005 de la déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'aide. Leur existence même permet d'enrichir le dialogue avec les institutions françaises actives dans le domaine du développement ainsi que les banques et fonds multilatéraux de développement, en rendant possible une évaluation de la contribution de leur action à la réalisation des objectifs nationaux d'APD.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux**
 - INDICATEUR 1.1 : Part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires
- **OBJECTIF 2 : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement**
 - INDICATEUR 2.1 : Part de l'aide budgétaire française qui s'inscrit dans un processus harmonisé entre les bailleurs de fonds et/ou dans un cadre régional
- **OBJECTIF 3 : Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement**
 - INDICATEUR 3.1 : Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'Etat.
 - INDICATEUR 3.2 : Capacité de l'AFD et de la Banque mondiale à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement
- **OBJECTIF 4 : Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière**
 - INDICATEUR 4.1 : Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le MINEFI par million d'euros de crédit budgétaire
 - INDICATEUR 4.2 : Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation de projet.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Aide économique et financière multilatérale		1 161 890 000		1 161 890 000	
02	Aide économique et financière bilatérale	43 005 000	484 100 000		527 105 000	
03	Traitement de la dette des pays pauvres		133 530 000		133 530 000	
Totaux		43 005 000	1 779 520 000		1 822 525 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Aide économique et financière multilatérale		641 222 755	1 547 245	642 770 000	
02	Aide économique et financière bilatérale	43 005 000	143 800 000		186 805 000	
03	Traitement de la dette des pays pauvres		164 530 000		164 530 000	
Totaux		43 005 000	949 552 755	1 547 245	994 105 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Aide économique et financière multilatérale		1 707 276 913	0	1 707 276 913	
02	Aide économique et financière bilatérale	30 850 000	1 740 000 000		1 770 850 000	
03	Traitement de la dette des pays pauvres		236 200 000		236 200 000	
Totaux		30 850 000	3 683 476 913	0	3 714 326 913	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Aide économique et financière multilatérale		606 478 377	5 532 500	612 010 877	
02	Aide économique et financière bilatérale	30 650 000	152 200 000		182 850 000	
03	Traitement de la dette des pays pauvres		171 200 000		171 200 000	
Totaux		30 650 000	929 878 377	5 532 500	966 060 877	

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		30 850 000	43 005 000		30 650 000	43 005 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		26 300 000	38 300 000		26 100 000	38 300 000
Subventions pour charges de service public		4 550 000	4 705 000		4 550 000	4 705 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		3 683 476 913	1 779 520 000		929 878 377	949 552 755
Transferts aux collectivités territoriales		18 200 000	41 900 000		18 200 000	21 900 000
Transferts aux autres collectivités		3 665 276 913	1 737 620 000		911 678 377	927 652 755
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		0			5 532 500	1 547 245
Dotations en fonds propres		0				
Dépenses de participations financières					5 532 500	1 547 245
Totaux		3 714 326 913	1 822 525 000		966 060 877	994 105 000

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure		Résultat estimé pour 2005	Évaluation pour 2006	Évaluation pour 2007
100113	Déduction plafonnée des sommes versées annuellement sur un compte épargne codéveloppement	-	-	5

1 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « à » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aide économique et financière multilatérale	1 161 890 000	642 770 000
02	Aide économique et financière bilatérale	527 105 000	186 805 000
03	Traitement de la dette des pays pauvres	133 530 000	164 530 000
Totaux		1 822 525 000	994 105 000

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (63,75%)
- Action n°02 (28,92%)



- Action n°03 (7,33%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1/ - Finalités générales du programme :

Le programme, mis en œuvre par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, participe à la politique transversale de l'aide publique au développement (APD).

Il s'inscrit dans le contexte des différents engagements de la France visant à porter l'effort français d'aide au développement à 0,5% du revenu national brut (RNB) en 2007, et à 0,7% du RNB dès 2012, conformément aux conclusions de la conférence sur le développement de Monterrey en 2002. Son objectif principal, comme celui de l'APD française en général, est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015, en tenant compte des priorités définies au sein du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID) et des engagements pris par la France dans les grandes enceintes internationales (G8, ONU, etc.).

2/ - Acteurs et pilotage :

Le responsable du programme est le directeur général du Trésor et de la politique économique, qui est gouverneur ou gouverneur suppléant des banques multilatérales de développement et qui assure la co-tutelle de l'Agence française de développement (AFD). Dans le cadre des accords de coopération monétaire, il est administrateur des banques centrales de la zone franc.

Par ailleurs, la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) assure la présidence et le secrétariat du Club de Paris, en charge au plan international des annulations de dettes à caractère public.

Le programme est mis en œuvre par le service des affaires financières internationales et du développement ainsi que par le service des relations bilatérales et du développement international des entreprises de la DGTPE, selon les objectifs décrits ci-après.

L'Agence française de Développement, établissement pivot de l'APD française, participe à la mise en œuvre de l'action d'aide économique et financière bilatérale aux pays en développement.

3/ - Modalités de gestion :

Ce programme comporte un budget opérationnel de programme (BOP) unique.

4/ - Opérateurs du programme :

Le seul opérateur du programme est le Groupement d'intérêt public « Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières » (ADETEF), qui est en charge de la coopération technique économique et financière du MINEFI.

5/ - Document de politique transversale :

La mission « Aide publique au développement », dont le programme « Aide économique et financière » représente environ un tiers des crédits, finance environ plus d'un tiers de l'effort total français d'aide au développement. Le document de politique transversale « Politique française en faveur du développement » précise le cadre stratégique de l'aide publique au développement, recense les programmes qui y contribuent et détaille la correspondance entre les crédits budgétaires inscrits au Budget de l'État et les sommes déclarables en aide publique au développement.

6/ - Présentation des actions :

Le programme, qui comprend en particulier des aides directes à caractère macro-économique et des contributions aux agences de développement, est organisé autour de trois actions complémentaires :

- une action d'aide économique et financière multilatérale qui regroupe nos participations dans les banques et les fonds sectoriels multilatéraux ;
- une action d'aide économique et financière bilatérale ;

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

- une action regroupant les activités de traitement de la dette des pays pauvres ou à revenu intermédiaire.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aide économique et financière multilatérale
- ACTION n° 02 : Aide économique et financière bilatérale
- ACTION n° 03 : Traitement de la dette des pays pauvres

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

63,8 %



Aide économique et financière multilatérale

La France met en œuvre, par le biais de sa participation à des banques multilatérales de développement, ainsi qu'à des fonds de développement, une aide économique et financière pour les pays en développement, afin de les accompagner dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

La France assure une part de son effort global pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays en développement via son actionnariat et les contributions versées aux banques et fonds multilatéraux de développement.

La France veille à orienter les stratégies des banques et fonds de développement vers les priorités de l'aide française et la recherche de la meilleure efficacité. L'influence de la France est fonction de la quote-part détenue.

La France est actionnaire des entités du groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de la Société interaméricaine d'investissement, de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement, de la Banque européenne de reconstruction et de développement et de la Banque européenne d'investissement. Elle participe aux fonds de développement qui y sont rattachés et qui fournissent à des conditions très privilégiées des ressources aux pays les plus pauvres (c'est-à-dire des dons ou des prêts à des taux d'intérêts très en dessous de ceux des marchés financiers). Elle participe également, le plus souvent via des dons, à divers fonds sectoriels (par exemple pour le développement rural et la protection de l'environnement). Ces différentes participations et contributions permettent d'aider efficacement les pays en développement et de démultiplier l'impact des contributions françaises.

ACTION n° 02

28,9 %



Aide économique et financière bilatérale

La France met en œuvre une aide économique et financière pour les pays en développement, par le biais du financement d'organismes de coopération bilatérale, en particulier l'Agence française de développement (AFD), d'un appui direct aux politiques macro-économiques et d'actions de soutien aux investissements.

Une composante importante de l'effort de la France en faveur du développement passe par le rétablissement ou le maintien d'une stabilité macro-économique et par la création des conditions de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

A cette fin, la France octroie, de manière bilatérale, des financements pour le développement des pays à des conditions et des termes très préférentiels. Plusieurs canaux d'intervention sont utilisés.

Tout d'abord, l'aide budgétaire globale accordée par la France permet aux États de faire face à des déséquilibres de leurs finances publiques et d'engager des réformes structurelles pour la réduction de la pauvreté dans le cadre de programmes validés par la communauté internationale.

En outre, cette action, complétée par le compte de concours financiers « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » logé au sein de la mission « Prêts à des États étrangers », fournit à l'AFD les moyens de bonifier les prêts concessionnels accordés par l'Agence aux pays en développement ainsi qu'en outre-mer.

Cette action comprend également la rémunération de l'AFD pour les dépenses qu'elle met en œuvre pour le compte de l'État et qui sont liées à la gestion des dons-projets, de l'aide budgétaire globale et des contrats de désendettement et de développement (C2D).

Par ailleurs, une partie des crédits du programme sont consacrés au renforcement des capacités des pays bénéficiaires de l'aide française en matière de gestion des finances publiques, de développement économique et d'intégration commerciale. Cette aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons (en particulier via l'instrument FASEP-études) pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement, tout en assurant la promotion du savoir-faire et des technologies françaises. Ces dons permettent notamment de financer

des études de faisabilité, réalisées par des consultants français, pour des projets de développement d'infrastructures. La direction générale du Trésor et de la politique économique, qui instruit les dossiers et les soumet à un comité interministériel pour décision, s'attache à sélectionner les projets qui ont les meilleures chances d'être ensuite réalisés, soit grâce aux ressources propres du pays concerné, soit en faisant appel aux sources de financements disponibles, notamment auprès des banques multilatérales. L'instruction s'attache également à vérifier que des entreprises françaises sont susceptibles de participer à la réalisation de fait du projet, afin de promouvoir à l'international les savoir-faire et les technologies françaises en plus de contribuer au développement des pays bénéficiaires.

Le lancement des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2001, dites « Cycle de Doha pour le Développement », s'est accompagné de l'engagement des pays développés d'accroître leur aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Concrètement, le CICID a créé en 2002 le Programme Français de Renforcement des Capacités commerciales (PRCC), cogéré par l'AFD et le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les projets, identifiés par les agences de l'AFD et les missions économiques, en lien avec les pays bénéficiaires (et leur plan stratégique de réduction de la pauvreté), permettent par des dons de renforcer très concrètement les capacités commerciales de ces pays (création d'une indication géographique, mise aux normes sanitaires d'une unité de production, etc.).

Cette action permet également de financer le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui co-finance dans les pays émergents et en développement des projets liés à la prévention du changement climatique, la protection de la biodiversité et la gestion des eaux internationales.

Enfin, l'ADETEF gère, coordonne et facilite la mise à disposition de l'expertise du MINEFI pour les activités de coopération technique internationale contribuant à améliorer la gouvernance économique, financière et industrielle. Ses actions sont financées par ce programme et de façon croissante par des organismes multilatéraux (Union Européenne, Banque Mondiale...).

ACTION n° 03

Traitement de la dette des pays pauvres

7,3 %



La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, décidés dans le cadre multilatéral du Club de Paris ou de manière bilatérale.

Ces traitements contribuent à rendre soutenable la dette extérieure de ces pays ou à leur permettre de faire face à une crise de liquidité temporaire.

La plupart de ces traitements sont décidés dans le cadre du Club de Paris, groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées et dont la Présidence et le Secrétariat sont assurés par la France. Dans certains cas, et principalement en faveur des pays de la zone de solidarité prioritaire et des pays éligibles à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTe), la France décide d'aller au-delà des décisions prises dans le cadre du Club de Paris et de mettre en œuvre des traitements de la dette plus favorables.

Ces traitements de dette sont mis en œuvre grâce aux crédits de cette action ainsi que via le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France ».

Les crédits de cette action sont utilisés pour indemniser l'Agence française de développement pour les annulations décidées dans le cadre de traitements en Club de Paris ou du fait de décisions bilatérales (par exemple, dispositions de la LFI de 1990 et de la LFI de 1995, dites respectivement "Dakar 1" et "Dakar 2" annulant l'encours des créances d'aide publique au développement sur certains pays d'Afrique subsaharienne).

Cette action comprend également les crédits destinés à compenser pour les institutions multilatérales de développement le coût des annulations de dette décidées, de manière à ce que leurs moyens d'actions en faveur du développement soient pleinement garantis.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°1 : Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux (du point de vue du contribuable)

S'assurer que les crédits affectés aux banques et aux fonds multilatéraux sont utilisés en cohérence avec les priorités géographiques françaises est un sujet central pour la mise en œuvre du programme. Ainsi, l'indicateur retenu pour cet objectif permet d'apprécier la sélectivité géographique de l'aide multilatérale sur trois périmètres qui ont une importance particulière pour la France : l'Afrique subsaharienne, les Pays les moins avancés (PMA) et notre Zone de solidarité prioritaire²(ZSP). Pour mémoire, en ce qui concerne l'aide bilatérale, la France s'est engagée à consacrer les deux tiers de son aide à l'Afrique et à porter son aide consacrée aux PMA à 0,15% de son Revenu national brut (RNB) d'ici 2012.

La détermination de cibles pour cet indicateur est rendue particulièrement délicate par le fait que son évolution est principalement déterminée par les décisions stratégiques des différentes institutions sur lesquelles l'influence de la France est bien évidemment limitée. Malgré cette contrainte, un objectif de ciblage géographique de l'aide a été fixé pour 2008 à 58 % sur la ZSP, 52 % sur les PMA et à 50 % sur l'Afrique subsaharienne. Ces cibles impliquent de renforcer la concentration de l'aide multilatérale sur les pays les plus pauvres et les plus importants pour la France.

INDICATEUR 1.1 : Part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Afrique subsaharienne	%	50,3	nd	49,3	49	50	50
PMA	%	52,6	nd	51,2	51	52	52
ZSP	%	57,8	nd	58,7	57,5	57,5	58

L'indicateur présenté en 2005 n'intégrait que les prêts concessionnels des banques et fonds de développement, alors que les dons représentent une part croissante de l'intervention de ces institutions.

Il est proposé cette année d'intégrer les dons dans le calcul de l'indicateur et de comptabiliser les prêts accordés à hauteur de leur élément de concessionnalité de manière à pouvoir obtenir un indicateur global de répartition géographique (incluant les dons comme les prêts) pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds.

Par ailleurs, il est proposé de fournir chaque année la ventilation par zone géographique des financements de chacune des institutions prises en compte dans le périmètre de cet indicateur. Cette information de contexte permettra en effet de mieux suivre l'évolution géographique des projets et éviter que l'analyse de l'indicateur global soit réduite à la Banque mondiale, dont le poids financier est prépondérant (plus de 60% du total des interventions).

En 2005, la répartition géographique des interventions de chaque institution s'est établie comme suit :

	Afrique subsaharienne	Pays les moins avancés	Zone de solidarité prioritaire
Agence internationale de développement (banque mondiale)	49,4%	52%	58,9%
Fonds africain de développement (banque africaine de développement)	100%	87,1%	96,6%
Fonds asiatique de développement* (banque asiatique de développement)	-	39,7%	35,2%
Fonds des opérations spéciales et Facilité de financement intermédiaire **	-	42,7%	42,7%
Fonds international de développement agricole	36,3%	38,6%	40,1%
Fonds pour l'environnement mondial	17%	7,7%	22,9%
Fonds multilatéral du protocole de Montréal	2,1%	1,3%	4,8%

* hors fonds d'urgence pour le tremblement de terre au Pakistan (900 M\$) et fonds pour le tsunami (570 M\$)

** banque interaméricaine de développement

² Y compris l'Afghanistan

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'indicateur de concentration sectorielle de l'action des institutions multilatérales figurant dans le PAP 2006 a été supprimé, de même que le Ministère des Affaires Étrangères a supprimé un indicateur analogue sur son programme. En effet, le grand nombre de secteurs prioritaires retenus rendait cet indicateur peu lisible et peu significatif.

OBJECTIF n°2 : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement (du point de vue du contribuable)

Conforter ou rétablir la stabilité macro-économique et créer les conditions de la croissance des pays en développement sont des composantes centrales de toute action de coopération. L'aide budgétaire aux pays pauvres permet de faire face à des déséquilibres de leurs finances publiques, de préserver des dépenses dans les secteurs sociaux et d'accès aux services de base et de conduire des réformes structurelles pour la réduction de la pauvreté, dans le cadre de programmes consolidés. Ainsi, cette forme d'aide est cohérente avec la volonté de la France, rappelée lors de la conférence de Monterrey sur le financement du développement, de participer financièrement au "rétablissement de la soutenabilité de la dette des pays en développement", notamment dans le cadre de l'initiative PTE.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (mars 2005) a dessiné plusieurs pistes d'amélioration, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation entre les différents bailleurs. C'est pourquoi l'indicateur proposé pour cet objectif mesure la part de l'aide budgétaire qui s'inscrit dans un processus harmonisé ou dans un cadre régional. Cet effort d'harmonisation des bailleurs permet une réduction des coûts de transaction de l'aide et une amélioration de son efficacité. La cible de résultat, ambitieuse, est de porter à 75% en 2008 le pourcentage de l'aide budgétaire harmonisée.

INDICATEUR 2.1 : Part de l'aide budgétaire française qui s'inscrit dans un processus harmonisé entre les bailleurs de fonds et/ou dans un cadre régional

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	48,1	-	52	69,2	70	75

Il est proposé de préciser la définition de cet indicateur en retenant :

- les aides à caractère régional (comme celles qui ont été accordées à l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) ;
- les aides qui s'inscrivent dans le cadre d'une approche programme ou globale au sens de l'indicateur n°9 de la déclaration de Paris (inscription dans le cadre du budget national du pays bénéficiaire et du DSRP et/ou processus formalisé de coordination et d'harmonisation entre les donateurs, via notamment un « pot commun » (basket fund).

NB : La nouvelle définition de cet indicateur a entraîné une révision à la hausse des valeurs passées ainsi que de la prévision 2007 et de la cible 2008.

OBJECTIF n°3 : Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement (du point de vue du contribuable)

Le renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre des crédits pour le développement suppose de contrôler l'efficacité en terme de qualité des opérations menées. La France mène, avec les autres bailleurs de fonds, des travaux sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide et en particulier sur l'harmonisation et la coordination. Elle développe également, à l'instar de ses partenaires, l'évaluation des politiques qu'elle met en œuvre et contribue à la réalisation de travaux d'évaluation menés au niveau international.

En outre, dans le cadre de sa participation aux objectifs du millénaire pour le développement, la France s'est engagée à octroyer une aide plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté (affectation des ressources selon la performance des pays). Elle s'attache également à traiter les problèmes spécifiques des pays peu performants en termes de gestion publique des flux d'APD, de mise en œuvre des politiques de stabilisation macro-économique, de respect des normes sociales et environnementales ou de gouvernance.

Deux indicateurs ont été retenus pour cet objectif :

- le premier mesure l'effet de levier de l'AFD dans sa fonction de prêteur aux pays en développement. La cible consiste à maintenir inchangé d'ici 2008 le ratio entre prêts et subventions. Un ratio plus élevé ne serait pas nécessairement souhaitable si cela revenait à réduire fortement le caractère concessionnel des prêts accordés.

- le second analyse la capacité de l'AFD ainsi que de la Banque mondiale à mener des projets de qualité. Un premier sous-indicateur mesure le pourcentage de projets satisfaisants ex post, avec une cible de 80% que la Banque mondiale s'est fixée elle-même et une cible 2008 de 75% pour l'AFD, avec comme objectif de converger progressivement les performances de la Banque mondiale. Un deuxième sous-indicateur mesure la réactivité de ces institutions et leur capacité à mettre en œuvre des mesures correctrices sur les projets jugés insatisfaisants.

INDICATEUR 3.1 : Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'Etat.

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
€	3,1	3	3	3	2,9	3

Le niveau de la cible 2008, stable par rapport à la réalisation 2006, s'explique par le fait que l'objectif n'est pas d'accroître absolument le ratio entre aide au développement et subvention de l'Etat. La cible de 3 qui a été retenue correspond à un équilibre jugé satisfaisant entre prêts aux PMA et prêts aux pays émergents (pour lesquels l'effet de levier est le plus important).

INDICATEUR 3.2 : Capacité de l'AFD et de la Banque mondiale à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des projets de l'AFD qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	64	nd	73	70	73	75
Part des projets de la Banque mondiale qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	79	nd	79	80	80	80
Part des projets de l'AFD qui ont fait l'objet de mesures correctrices parmi ceux qui ont connu des problèmes à l'exécution	%	75	nd	68	72	75	80
Part des projets de la Banque mondiale qui ont fait l'objet de mesures correctrices parmi ceux qui ont connu des problèmes à l'exécution	%	83	nd	82	83	83	85

Compte tenu de leur proximité, les deux indicateurs sur la qualité des projets de l'AFD et de la Banque mondiale présents dans le PAP 2006 ont été transformés en deux sous-indicateurs.

S'agissant du premier sous-indicateur, la cible 2008 pour l'AFD a été revue à la hausse (75% contre 67%) compte tenu des bons résultats enregistrés en 2005. Pour la Banque mondiale, la modification de la cible 2008 (80% contre 82%) consiste simplement à rectifier une erreur manifeste qui s'était glissée dans le PAP 2006.

OBJECTIF n°4 : Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière (du point de vue du citoyen et du contribuable)

La finalité principale de l'action des pouvoirs publics en matière d'aide au développement est bien entendu la réduction de la pauvreté et l'atteinte d'ici 2015 des objectifs du millénaire. Toutefois, à l'intérieur de ce cadre, la promotion de l'expertise française est également recherchée. Ainsi est-il cohérent d'aider les maîtres d'ouvrage des pays destinataires de l'aide à faire aboutir leurs projets d'investissement grâce à des études amont plus complètes et

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

plus conformes aux standards internationaux, tout en recherchant lorsque cela est possible et pertinent une forte implication des technologies et du savoir-faire français.

Deux indicateurs sont associés à cet objectif :

- Le premier rend compte de la performance et du dynamisme du Groupement d'intérêt public Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières (GIP ADETEF) en rapportant le nombre de jours de mission consacrés à l'assistance technique par le MINEFI (tous financements confondus) à la dotation budgétaire de l'ADETEF. La cible retenue revient à maintenir à un niveau inchangé ce ratio d'ici 2008, en prenant en compte les incertitudes quant au volume d'expertise fourni par les directions du MINEFI pour participer aux actions de coopération et l'effet de l'inflation. Cela implique en particulier que l'ADETEF continue à développer ses ressources propres en remportant des appels d'offres émanant d'institutions financières internationales.

- Le deuxième indicateur rend compte de la part des études soutenues par le FASEP qui débouchent sur des projets et de la part des ces projets dont la réalisation s'est faite avec la participation d'au moins une entreprise française. Le résultat de l'indicateur et les cibles retenues reflètent les aléas inhérents au caractère très en amont des études et à l'environnement des pays d'intervention. Le niveau des cibles se justifie dans un contexte de très forte compétition internationale. La nature du FASEP-études justifie de prendre une cible relativement lointaine car il convient de tenir compte du délai parfois long entre les études de faisabilité et la réalisation effective des projets d'investissement (du fait de la longueur des délais entre le lancement des études et la réalisation éventuelle des projets). Par ailleurs, le résultat de cet indicateur dépend pour partie d'éléments exogènes dont l'évolution ne peut être maîtrisée par les acteurs français du programme.

INDICATEUR 4.1 : Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le MINEFI par million d'euros de crédit budgétaire

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
jours par M€	1 325	1 325	1 821	1 800	1 800	1 800

La cible 2008 a été revue à la hausse (1 800 contre 1 350) compte tenu du niveau constaté de cet indicateur en 2005. L'augmentation constatée en 2005 découle de l'accroissement des ressources extrabudgétaires de l'ADETEF obtenues grâce aux appels d'offre remportés au plan international (qui peuvent toutefois fortement varier d'une année sur l'autre).

INDICATEUR 4.2 : Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation de projet.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet d'investissement.	%	20	20	19	20	20	22
Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet étudié avec la participation d'au moins une entreprise française	%	80	80	76	80	80	82

Les deux indicateurs du PAP 2006 concernant le FASEP-études ont été fusionnés en un seul indicateur composé de deux sous-indicateurs.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Aide économique et financière multilatérale		1 161 890 000	1 161 890 000		642 770 000	642 770 000
02 Aide économique et financière bilatérale		527 105 000	527 105 000		186 805 000	186 805 000
03 Traitement de la dette des pays pauvres		133 530 000	133 530 000		164 530 000	164 530 000
Totaux		1 822 525 000	1 822 525 000		994 105 000	994 105 000

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aide économique et financière multilatérale

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		1 161 890 000	1 161 890 000
Crédits de paiement		642 770 000	642 770 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	1 161 890 000	641 222 755

1 - Participation au groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international

Association internationale de Développement (AID)

L'AID constitue le guichet concessionnel de la Banque Mondiale. Il est reconstitué tous les trois ans afin d'octroyer des dons et des prêts à très faibles taux aux pays en développement les plus pauvres. L'AID est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide économique et financière française au développement. La France s'est engagée juridiquement le 12 janvier 2006 à verser au titre de la 14^{ème} reconstitution de l'AID 1073 M€ sur la période 2006-2008, ce qui fait de la France le cinquième contributeur avec une part de 7,2%. Le versement s'effectue en 3 années successives : un premier versement de 363,2 M€ a été effectué en 2006 ; 357.327.174 € de CP sont demandés au titre du paiement 2007.

Compensation des annulations de dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) envers la Banque mondiale

Il a été décidé lors du sommet du G8 de Gleneagles (juillet 2005) d'annuler la dette de pays pauvres très endettés (PPTÉ) envers l'AID, en tant que guichet concessionnel de la Banque mondiale. La France s'est engagée comme ses partenaires à compenser auprès de la Banque mondiale le coût de cette annulation, de sorte que sa capacité d'intervention dans les pays pauvres ne soit pas diminuée. Cela représente une charge d'environ 387 M€ sur les dix prochaines années, dont 15,830 M€ de CP en 2007.

FMI – bonification FRPC

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet par lequel le FMI accorde des prêts assortis d'un taux d'intérêt de 0,5% aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés reposent sur des stratégies globales d'allègement de la pauvreté qui sont pilotées par les pays. La participation de la France à ce mécanisme a fait l'objet de trois accords internationaux successifs en 1988, 1995 et 1999. Les prêts sont accordés par l'AFD avec une bonification prise en charge par l'État pour un coût qui s'élèvera en 2007 à 18,100 M€ (AE=CP).

FMI – bonification FCE

La France s'est engagée en 2005 à contribuer à une nouvelle facilité du FMI (Facilité Chocs Exogènes) destinée à réduire pour les pays en développement les conséquences adverses de chocs exogènes. Cet engagement s'élèvera à

800 M€ de prêts comprenant un « élément don » de 25 M€. Une première tranche de ce prêt bonifié devrait être versée au FMI en 2007 pour un montant estimé à au moins 40 M€, ce qui implique d'ouvrir 1,6 M€ d'AE et d'accorder dès 2007 une bonification qui s'élèvera à 225.000 € de CP.

Compensation des annulations de dette des pays pauvres très endettés (PPTe) envers le FMI

Il a été décidé lors du sommet du G8 de Gleneagles (juillet 2005) d'annuler la dette de PPTe envers le Fonds monétaire international. La France s'est engagée comme ses partenaires à compenser partiellement auprès du FMI le coût de cette annulation, ce qui représente au total une charge de 20,200 M€ (en AE=CP), qui sera intégralement acquittée en 2007.

2 - Participation aux groupes des Banques régionales

Fonds africain de développement (FAD)

Le Fonds africain de développement constitue le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAfD). Les 114.219.579 € de CP inscrits en PLF 2007 correspondent au dernier des trois versements de notre participation à la dernière reconstitution de ce fonds (FAD-10), dont la France est le premier contributeur.

Compensation des annulations de dette des pays pauvres très endettés (PPTe) envers le Fonds africain de développement

Il a été décidé lors du sommet du G8 de Gleneagles (juillet 2005) d'annuler la dette de PPTe envers le FAD. La France s'est engagée comme ses partenaires à compenser auprès de la Banque africaine de développement le coût de cette annulation, de sorte que sa capacité d'intervention dans les pays pauvres ne soit pas diminuée. Ceci représente une charge d'environ 145 M€ sur les dix prochaines années, dont 13 M€ de CP en 2007.

Fonds asiatique de développement (FAsD)

Le Fonds asiatique de développement permet à la Banque asiatique de développement (BAsD) d'accorder des dons et des prêts concessionnels à certains pays pauvres d'Asie. Dans le cadre de la huitième reconstitution de ce fonds, la France s'est engagée le 12 mai 2004 à verser 121,800 M€ d'AE qui seront payés par quatre annuités égales de 2005 à 2008, soit 30.448.002 € de CP en 2007.

Fonds multilatéral d'investissement

La France s'est engagée au printemps 2005 à contribuer à hauteur de 15 M\$US sur six ans à compter de 2007 à la reconstitution du fonds multilatéral d'investissement (MIF ou FOMIN) de la banque interaméricaine de développement. Ce fonds contribue au développement du secteur privé en Amérique latine, en encourageant notamment le développement de la micro-finance. Il est ainsi demandé pour 2007 2 M€ de CP et 12 M€ en AE.

3 - Contribution au fonds sectoriels

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Le FIDA a pour objectif de lutter contre la pauvreté en milieu rural. Il cible son action sur les plus pauvres et finance des projets pour leur assurer un revenu stable, appuyé sur le développement de la filière agricole. Dans le cadre de la septième reconstitution de ce fonds, la France a souhaité maintenir sa part des ressources, soit 4,1%. Elle s'est ainsi engagée à verser 8 M€ de CP par an, soit 24 M€ sur les trois années de reconstitution (2007-2010). Toutefois, une partie de cette contribution est subordonnée à un renforcement de la part de l'Afrique dans le cadre de la modification du système d'allocation des ressources que le FIDA est en train de mettre en place. En PLF 2007, la demande de 24 M€ d'AE et 8 M€ de CP est maintenue.

COOPERATION TECHNIQUE

METAC

Le FMI a établi cinq centres régionaux d'assistance technique, dont le Centre d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC), pour aider les pays à renforcer les moyens humains et institutionnels dont ils disposent pour concevoir et promulguer des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ces centres organisent par ailleurs des formations à l'intention des fonctionnaires des pays membres par l'intermédiaire d'un réseau de six centres régionaux de formation. Créé à Beyrouth (Liban), en 2004, le METAC dessert dix pays du Moyen-Orient (Afghanistan, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Cisjordanie et bande de Gaza, Yémen). La France s'est engagée en 2004 auprès du FMI à financer ce centre d'assistance technique sur trois ans. Une dernière tranche de 333.000 € est donc demandée pour 2007.

AFRITAC

Dans le cadre de cette même initiative, deux centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC) ont été créés en Afrique : l'un en Afrique de l'Ouest (couvrant le champ des 8 États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine ainsi que la Guinée, la Mauritanie et le Ghana), l'autre en Afrique de l'Est (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie). Sur la période 2003-2005, AFRITAC Ouest a été financé par la France à hauteur de 1 M€ en AE. La France s'est engagée juridiquement le 10 février 2006 à contribuer de nouveau à hauteur d'1 M€ sur trois ans à ce fonds. 340.000 € de CP sont demandés pour 2007 au titre de la deuxième tranche de notre engagement triennal.

SANTE

Facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm)

La Facilité financière internationale pour la vaccination est une initiative lancée conjointement par le Royaume Uni et la France, qui doit permettre de lever 4 milliards de dollars, à travers 9 émissions obligataires, afin de financer des programmes de vaccination et de renforcement des capacités des systèmes sanitaires dans 72 pays pauvres. Selon l'OMS, le surcroît d'investissement de 4 milliards de dollars sur dix ans qu'apportera l'IFFIm devrait permettre d'éviter le décès de plus de 5 millions d'enfants d'ici 2015, assurant ainsi la réalisation de plus de la moitié du 4^{ème} objectif du millénaire : la réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

L'IFFIm n'est cependant qu'un instrument de financement : les opérations de vaccination seront conduites par la *Global Alliance for Vaccination and Immunisation* (GAVI), et les fonctions de gestion seront confiées à la Banque mondiale. En outre, la durée de vie de l'IFFIm est limitée à 20 ans à partir de son lancement (qui devrait avoir lieu avant la fin 2006), jusqu'au terme du remboursement des obligations émises.

Le Président de la République a confirmé, en marge de la Conférence de Paris sur les financements innovants du développement (28 février - 1er mars 2006) que la France contribuerait à l'IFFIm à hauteur de 100 M\$US en moyenne par an sur vingt ans, ce qui fait de notre pays le deuxième plus important contributeur de cette initiative après le Royaume Uni (les autres contributeurs étant l'Italie, l'Espagne, la Norvège et la Suède).

La première émission obligataire destinée à lever des fonds pour cette initiative sera financée par la contribution de solidarité sur les billets d'avion dans la limite de 10% de ses recettes. Le remboursement des émissions ultérieures devrait s'opérer à partir du budget de l'État, pour une période de quinze ans. C'est pourquoi 920 M€ d'autorisations d'engagement, soit le montant nominal estimé du montant cumulé de ces émissions, sont demandés pour 2007.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural

Cette initiative de la Banque africaine de développement a pour objectif premier de mobiliser les gouvernements africains et les bailleurs internationaux afin d'accélérer l'accès à des structures durables d'alimentation en eau et d'assainissement en zones rurales. Une contribution de 40 M€ d'AE à l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la Banque africaine de développement a été annoncée le 1^{er} avril 2005. 12 M€ ont été décaissés en 2005 et 10 M€ sont prévus en crédits de paiement pour 2006. Il est demandé l'inscription de 5 M€ de CP pour 2007. Les décaissements sont toutefois susceptibles de variations en fonction des besoins de financement identifiés.

SECURITE NUCLEAIRE

Northern Dimension Environmental Partnership (NDEP)

Créé en décembre 2001, le fonds NDEP a pour objet de conduire des projets de dépollution dans le Nord-Ouest de la Russie, notamment en matière d'assainissement d'eau, de traitement des déchets ménagers et d'efficacité énergétique (volet environnemental), mais surtout de démantèlement des sous-marins nucléaires russes en mer de Barents (volet nucléaire). L'engagement de 40 M€ au titre du fonds NDEP, qui concerne le seul volet nucléaire, a été fait en deux tranches de 20 M€ en 2003 et 2004. La France est le premier contributeur avec la Commission européenne. Par souci d'éviter les trésoreries dormantes, le calendrier de décaissement dépend des besoins de financement du fonds. Un premier versement de 5 M€ est intervenu en 2005 et 3,6 M€ ont été prévus pour 2006. En 2007, avec la montée en puissance des activités financées par le fonds, les décaissements devraient s'accélérer. Il est donc demandé l'inscription en PLF 2007 de 8 M€ de CP.

Fonds du sarcophage de Tchernobyl (Chernobyl Shelter Fund -CSF)

Le fonds du sarcophage de Tchernobyl, géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a été reconstitué en mai 2005 afin de pouvoir conclure le contrat pour la construction du nouveau sarcophage. La France a annoncé qu'elle contribuerait à hauteur de 10,7 M€. 4,500 M€ de CP sont inscrits en LFI 2006. Il est proposé de demander le même montant pour 2007 et de régler le solde ultérieurement.

Par ailleurs, il est aujourd'hui vérifié que les estimations qui ont présidé à la dernière reconstitution du fonds étaient largement sous-évaluées (ces évaluations tablaient sur 320 M\$US pour des offres dont le montant s'échelonne entre 505 et 584 M\$US). Des réallocations de crédits par la BERD vont permettre de conclure un contrat de l'ordre de 500 M\$US mais une nouvelle reconstitution est très probable en 2007, d'où une demande d'inscription en PLF 2007 d'autorisations d'engagement de 5 M€.

Compte pour la Sûreté Nucléaire (NSA)

Le compte pour la sûreté nucléaire, géré par la BERD, finance les projets de traitement du combustible usé (ISF-2, mené par Areva-NP) et des déchets liquides (LRTP, mené par SGN, filiale d'Areva).

Le projet ISF-2 connaît de très sérieuses difficultés qui vont rendre nécessaires de nouveaux engagements de la part des pays contributeurs. Ainsi, il est demandé en PLF 2007 20 M€ en AE (en faisant l'hypothèse optimiste d'une reconstitution de 100 M€ et d'une part inchangée de la France, soit 20% du total).

ENVIRONNEMENT

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Un accord pour la quatrième reconstitution du Fonds pour l'Environnement mondial (2007-2010) a été conclu en juin 2006. Dans ce cadre, la France s'est engagée à apporter 154 M€ au FEM pour les 4 prochaines années et 10 M€ au fonds pour les pays les moins avancés (fonds PMA), géré par le FEM. L'optimisation du paiement de notre contribution au FEM (lié en particulier à un taux de change euro dollar favorable) nous permet de réaliser une économie substantielle, si bien que seuls 140,990 M€ d'autorisation d'engagements sont nécessaires en LFI 2007.

La première tranche de notre contribution au FEM-4 sera de 33,1 M€ en 2007, auquel il convient d'ajouter 2,5 M€ au titre de notre contribution au fonds PMA géré par le FEM. 35,600M€ de CP sont donc demandés en PLF 2007.

Protocole de Montréal

La reconstitution du fonds multilatéral du Protocole de Montréal a été conclue en décembre 2005. La France s'est engagée dans ce cadre à allouer à ce fonds 8,1M€ par an durant les 3 prochaines années (40,80 M€ d'AE sont inscrits en LFI 2006). Aussi est-il demandé l'inscription de 8,100 M€ de CP en PLF 2007 au titre de la 1^{ère} annuité.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de participations financières		1 547 245

Participation aux groupes des Banques régionalesSociété interaméricaine d'investissement (SII)

La Société interaméricaine d'investissement (SII) est un des principaux leviers d'action de la Banque interaméricaine de développement pour le développement du secteur privé en Amérique latine. La France est en arriéré vis-à-vis de la SII depuis 2001 et un calendrier d'apurement des échéances dues a été arrêté. Il prévoit que la France contribue à hauteur de 1,90 M\$US en 2007, soit une charge d'environ 1,55 M€ (contribution versée en \$US).

ACTION n° 02 : Aide économique et financière bilatérale

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		527 105 000	527 105 000
Crédits de paiement		186 805 000	186 805 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 300 000	38 300 000
Subventions pour charges de service public	4 705 000	4 705 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**1 - Interventions d'aide bilatérale relevant de l'Agence française de développement (AFD)**Rémunération de l'AFD

La rémunération de l'AFD est une fonction exacte de la moyenne des engagements et des décaissements sur les trois outils d'intervention suivants de l'agence :

- les dons projets AFD (rémunération égale à 10% de l'assiette), qui dépendent du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » ;
- les contrats de désendettement et de développement (C2D) (rémunération de 2%) qui dépendent également du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » ; cette rémunération découle des engagements antérieurs pris par l'État français en Club de Paris sur les créances APD sur les pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) ;
- les aides budgétaires (rémunération de 1%).

La demande de crédits de paiement et d'autorisations d'engagement de 33,600 M€ s'appuie sur les hypothèses suivantes :

179,4 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) pour les C2D (dont 37,1 M€ pour les nouveaux C2D) ;

100 M€ d'AE et 65 M€ de CP pour l'aide budgétaire (dont 100 M€ d'AE et 60 M€ de CP au titre des opérations nouvelles) ;

370 M€ d'AE et 215 M€ de CP pour ce qui concerne les dons projets AFD (dont 370 M€ d'AE et 4,5 M€ de CP de mesures nouvelles).

Modalité	AE (M€)	CP (M€)	Rémunération en %	Rémunération en M€
Subventions	370,0	215,0	10%	29,3
Aide budgétaire	100,0	65,0	1%	0,8
C2D	179,4	179,4	2%	3,6

Évaluation des opérations relevant de l'AFD

Cette dotation vise à financer des évaluations rétrospectives de différentes initiatives bilatérales, notamment celles financées par la Réserve Pays Émergents (RPE) et des contributions de la France aux institutions financières multilatérales. Elle permet également la réalisation d'évaluations conjointes avec d'autres bailleurs de fonds.

Le montant de 500.000 € en AE=CP correspond au financement d'une part de consultants pour réaliser ces études (80%), et d'autre part de mise à disposition par l'AFD de moyens pour le département (20%). Par ailleurs, il n'est pas prévu en 2007 de rattachements sur le fonds de concours dédié à ces évaluations (cofinancement d'études par des partenaires extérieurs).

2 - Gestion des opérations de prêts RPE

Rémunération de Natexis

La Direction des Activités Institutionnelles de Natexis Banques Populaires reçoit une rémunération au titre de l'activité qu'elle s'est vue confier, au nom et pour le compte de l'État français, de la gestion des prêts de la Réserve pays émergent (RPE) et des dons du Trésor destinés à des opérations d'aide extérieure (FASEP-études). Il est prévu de verser en 2007 une rémunération qui devrait s'élever à 3,900 M€ en AE=CP. L'augmentation par rapport à 2006 (+200.000 €) s'explique par le transfert à Natexis Banques Populaires de la gestion de dossiers auparavant traités par l'AFD : il a en effet été convenu en 2005, par souci de cohérence, que Natexis Banques Populaires serait désormais la seule entité chargée de gérer les dossiers relatifs à la RPE et au FASEP-Etudes, quelle que soit la zone géographique concernée.

Évaluation et appui pour le montage de projets RPE

Chaque dossier soumis au Comité interministériel d'examen des projets pour un financement au titre des prêts aux États étrangers de la RPE fait systématiquement l'objet d'une évaluation préalable. Les crédits concernés par cette ligne servent principalement à rémunérer les missions d'expertise réalisées par des experts indépendants dans ce cadre. La demande 2007 s'élève à 300.000 € (en AE=CP), soit un niveau inchangé par rapport à 2006, et se justifie par la poursuite des opérations de reconstruction en Asie du Sud-est et au Pakistan et l'avancée de gros projets d'infrastructures en Asie et au Maghreb.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Coopération technique et ingénierie

Dotation GIP ADETEF

L'ADETEF (Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières), opérateur du programme, est un groupement d'intérêt public dont la tutelle est exercée par la direction générale du Trésor et de la

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

politique économique (DGTPE). Cette agence de coopération technique apporte aux pays partenaires l'expertise du ministère dans la réalisation de leurs projets de développement économique et de réforme institutionnelle.

Elle intervient dans les pays émergents, en transition ou en développement sous de multiples formes : conseil, assistance à court, moyen et long terme, méthodologie et ingénierie pédagogique et audit dans des domaines tels que la procédure budgétaire, l'optimisation des systèmes fiscaux et la prévision. La demande 2007 s'élève à 4,705 M€ en AE=CP, soit un niveau très légèrement supérieur à 2006.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	41 900 000	21 900 000
Transferts aux autres collectivités	442 200 000	121 900 000

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bonifications Outre-mer

Pour 2007, il est prévu de stabiliser le niveau des nouveaux d'engagements à 41,9 M€ en AE. La demande en CP se décompose alors en 0,6 M€ en lien avec les mesures nouvelles 2007 et 21,3 M€ en mesures déjà votées.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

1 - Interventions d'aide bilatérale relevant de l'AFD

Les bonifications accordées par l'État visent à abaisser le taux d'intérêt de la ressource financière proposée par l'AFD aux bénéficiaires publics et privés. L'engagement juridique de l'État intervient lors de l'envoi annuel d'une lettre plafond, qui précise le montant maximal du coût pour l'État des engagements de l'AFD sur l'année visée. Ce coût s'étale sur plusieurs années car les paiements de la bonification à l'AFD au titre des prêts engagés cette année interviennent sur l'ensemble de la durée de ces prêts aux bénéficiaires.

Bonifications États étrangers

Les 27,700 M€ de crédits de paiement demandés correspondent à des besoins en crédits de paiement de 105,7 M€ (105,600 M€ pour les projets engagés et 100 k€ au titre des nouveaux projets à engager en 2007), après déduction de 78 M€ autofinancés par l'AFD par prélèvement sur ses ressources.

A périmètre constant (hors prise en compte du dividende), la prévision de consommation 2007 baisse de 5 M€ par rapport à 2006, principalement en raison d'hypothèses de décaissement surévaluées sur les opérations post-tsunami.

Les autorisations d'engagement demandées s'élèvent à 253 M€, en complément de 163 M€ de prêts à l'AFD (programme n°853), pour atteindre 380 M€ en coût actuariel pour l'État, soit le même niveau qu'en 2006. Cette répartition est différente de celle inscrite en PLF 2006 en raison d'une modification de la répartition estimée des engagements de l'Agence par produits.

Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Le FFEM, créé en 1994, est un instrument majeur de la coopération bilatérale française en matière d'environnement (lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité, lutte contre la désertification, etc.). Au cours des quatre dernières années, aucun crédit de paiement n'a été versé pour cet organisme, car sa trésorerie lui permettrait de financer la poursuite de ses activités.

Compte tenu de l'accélération prévue des décaissements, le niveau actuel de la trésorerie du FFEM nécessite de procéder à une nouvelle reconstitution de ce fonds sur la période 2007-2010. Il est ainsi demandé 70 M€ d'AE pour cette reconstitution quadriennale et 5 M€ de CP en PLF 2007, de manière à maintenir une capacité annuelle d'engagement d'au moins 20 M€ par an.

Aide budgétaire à destination des États d'Afrique et de l'Océan Indien

L'aide budgétaire permet d'apporter des financements pour la mise en œuvre de politiques sectorielles des États bénéficiaires. 100 M€ sont demandés en AE et 65 M€ en CP, dont la justification s'établit comme suit :

- les aides budgétaires aux États s'élèvent à 40 M€ d'AE et 45 M€ de CP, dont 35 M€ de mesures nouvelles (en AE=CP) et 10 M€ de CP au titre des autorisations d'engagement de 2006 ;
il est par ailleurs prévu de prendre un engagement sur 3 ans vis-à-vis de l'UEMOA, pour un montant total de 60 M€ d'AE, dont 20 M€ de CP seront versés en 2007.

2 - Coopération technique et ingénierie

FASEP-études

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons, pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement, tout en assurant la promotion du savoir-faire et des technologies françaises. Le FASEP-études permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement, des prestations d'assistance technique ou de coopération institutionnelle à finalité économique ou financière dans les pays en développement et en transition. Ces actions font l'objet d'un examen en comité interministériel sur une base régulière.

Les besoins en engagements et en tirage annuels sur cette ligne sont assez réguliers (de vingt à trente études par an environ consacrées notamment pour plus d'un tiers au secteur de l'environnement et pour un tiers au secteur des transports), avec une montée en puissance des dossiers intervenant en appui des actions des bailleurs multilatéraux et de préparation de projets dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto (lutte contre l'effet de serre). En 2007, la dotation proposée s'établit à 19 M€ en AE=CP.

Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)

Le PRCC est un dispositif bilatéral d'assistance technique qui découle des engagements pris à Doha en 2001 en faveur du renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Une première phase triennale (2002-2005) de 25 M€ en AE dont 15 M€ financés par le MINEFI et 10 M€ par l'AFD a été conduite avec succès dans une douzaine de pays en Afrique et en Asie. Les termes de la convention signée début 2006 entre la DGTEPE et l'AFD engagent l'État à financer à hauteur de 15 M€ sur la période 2006-2008 ce programme.

4,5 M€ de CP ont été inscrits en LFI 2006 et il est demandé 5 M€ de CP pour 2007. La question du renforcement des capacités commerciales continue en effet de bénéficier d'une actualité renforcée dans le cadre des négociations de Doha.

PMG8 – volet bilatéral

Lancé sous l'impulsion des États-Unis par le G8 au Sommet de Kananaskis des 26 et 27 juin 2002, le "Partenariat mondial de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes", également appelé partenariat mondial du G8 contre la prolifération (PMG8) rassemble un ensemble de programmes et de projets multilatéraux et/ou bilatéraux de réduction de la menace nucléaire, biologique, radiologique et chimique. Le partenariat, qui concernait initialement la Russie, a été élargi à l'Ukraine.

Pour la France, le volet bilatéral de ce partenariat a été financé en 2006 par l'inscription de crédits sur l'action « Politique de l'énergie et des matières premières » du programme « Développement des entreprises » (géré par la Direction générale de l'énergie et des matières premières) et une taxation de différents programmes (50% Défense, 25% MAE, 25% MINEFI) pour un montant global de 8,6 M€ (dont 0,35 M€ prélevés sur la dotation du programme « Aide économique et financière au développement »). Il est probable que le coût supplémentaire de ce dispositif sera à nouveau réparti en 2007 sur plusieurs programmes, d'où la demande d'inscription en PLF 2007 de 200.000 € en AE=CP.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 03 : Traitement de la dette des pays pauvres

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		133 530 000	133 530 000
Crédits de paiement		164 530 000	164 530 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	133 530 000	164 530 000

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**Indemnisation de l'AFD au titre du traitement de la dette (notamment Dakar I et II)**

Les accords de Dakar I et II, ainsi que ceux de la Conférence de Paris, prévoient l'annulation d'échéances en principal et en intérêts dues à compter du 1^{er} janvier 1989 au titre de prêts accordés par la France aux conditions de l'aide publique au développement.

La convention passée entre l'État et l'AFD (ex-CCCE), organisme gestionnaire de ces prêts, sur l'application de ces annulations précise que cette dernière sera indemnisée pour ces annulations au fur et à mesure de la tombée des échéances.

Le montant des échéances AFD à annuler en 2007 s'établit à 132,400 M€ (en AE=CP) et se décompose comme suit :

- 36,51 M€ au titre de l'accord Dakar 1 ;
- 95,03 M€ au titre de l'accord Dakar 2 ;
- 0,86 M€ au titre de la Conférence de Paris.

Par ailleurs, une indemnisation de l'AFD est prévue pour les annulations de dettes intervenues en Club de Paris (1,130 M€ en AE=CP).

Fonds multilatéraux de soutien aux pays très endettés**Annulations PPTE au bénéfice d'organisations régionales antérieures à 2005**

L'initiative « PPTE renforcée » adoptée en 1999 lors des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI prévoit l'annulation des créances de plusieurs institutions régionales (Banque Africaine de Développement, Banque Ouest Africaine du Développement, *Central American Bank for Economic Integration*, Banque interaméricaine de développement, Fonds International pour le Développement agricole) sur les PPTE. Ces institutions doivent être compensées par les donateurs de leurs moindres recettes.

En octobre 2002, les donateurs ont réalisé une 1^{ère} reconstitution du fonds PPTE régional. La France s'est engagée à titre bilatéral pour 11 millions \$US, somme qui n'a pas été versée jusqu'ici.

Par ailleurs, les réserves du fonds PPTE seront épuisées au cours de l'année 2006. Selon la dernière estimation disponible, les besoins estimés pour la prochaine reconstitution s'élèvent à 930 millions \$US. Si nous maintenons notre part dans l'effort collectif de compensation (7,3%), notre effort serait donc d'environ 68 millions \$US.

Au total, notre contribution attendue est donc d'environ 70 M€ étalés sur trois ans (2006-2008), dont environ un tiers devrait nous être demandé en 2007. Il est donc demandé l'inscription de 31 M€ de CP en PLF 2007.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	3 714 577 966	1 822 525 000	969 019 309	653 650 000	340 455 000	3 573 978 657

(*) Rappel : A l'ouverture de la gestion 2006, le montant des engagements pris au titre des autorisations de programme des années antérieures s'élevait à 460 M€.

Les 994 M€ de crédits de paiement demandés dans le cadre du PLF 2007 se répartissent entre 654 M€ permettant de couvrir les autorisations de programme engagées avant 2007 et 340 M€ au titre des autorisations d'engagement demandées en 2007.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			4 550 000	4 550 000	4 705 000	4 705 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			4 550 000	4 550 000	4 705 000	4 705 000

Il s'agit des crédits versés au groupement d'intérêt public « Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières (GIP ADETEF).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		57	55

La forte variation de la prévision 2006 par rapport à celle établie en PLF 2006 résulte de l'augmentation des jumelages et des contrats financés par l'Union européenne et les autres bailleurs internationaux que l'ADETEF a remportés. Pour 2007, la prévision est légèrement inférieure à 2006, en raison de la fin de certains contrats dont le rythme de renouvellement est toujours incertain.

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
Opérateur 1 : ADETEF	40		
Totaux	40		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ADETEF

L'ADETEF est un groupement d'intérêt public dont la tutelle est exercée par la DGTPPE.

L'ADETEF, **agence de coopération technique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français (MINEFI)**, apporte aux pays partenaires l'expertise du ministère dans la réalisation de leurs projets de développement économique et de réforme institutionnelle. L'ADETEF intervient dans les pays émergents, en transition ou en développement sous de multiples formes : **conseil, assistance à court, moyen et long terme, méthodologie et ingénierie pédagogique, audit...** Chaque année, une cinquantaine de pays bénéficie d'une coopération avec les directions du MINEFI qui repose sur la mobilisation de l'expertise des cadres du ministère et des organismes sous tutelle.

L'expertise porte en particulier sur les domaines suivants :

- Procédure budgétaire, organisation de Trésor public, comptabilité publique, gestion de la trésorerie et de la dette publique ;
- Réglementation douanière, procédures de dédouanement et procédures de recouvrement, méthodologie des contrôles, régimes économiques, lutte contre la fraude et commerce international ;
- Optimisation des systèmes fiscaux, administration de l'impôt, contrôle fiscal, recouvrement ;
- Contrôle interne et audit publics, contrôle financier ;
- Prévision et conseil en politique économique ;
- Statistiques et études économiques et sociales ;
- Modernisation des administrations économiques et financières ;
- Définition des besoins de formation, mise en place de structures de formation, communication, gestion des ressources humaines ;
- Conseil pour le choix d'architectures informatiques et définition de schémas directeurs, sélection et adaptation de systèmes informatiques, définition de cahiers des charges, transferts de technologie ;
- Soutien au développement industriel, définition de politiques et de stratégies de développement des PME-PMI, développement économique local, partenariats public-privé ;
- Régulation des marchés et protection des consommateurs ;
- Énergie et développement durable.

L'ADETEF est rattachée à l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale » du présent programme.

L'ADETEF contribue à la performance du programme au travers de l'objectif 4, « promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière », associé à l'indicateur « Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le MINEFI par euro de crédits budgétaires ». Cet indicateur doit permettre de mesurer le dynamisme et l'efficacité de la coopération française avec les pays en développement et en transition en matière de gouvernance économique et financière.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02						
Subventions pour charges de service public	4 550	4 550	4 550	4 550	4 705	4 705
Totaux	4 550	4 550	4 550	4 550	4 705	4 705

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)**Ressources de l'opérateur**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 550	Néant	Néant	14 758	19 308

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Destination 1 : activité bilatérale	0	2 554	0	2 554
Destination 2 : activité multilatérale	2 013	10 953	0	12 966
Destination 3 : activité siège ADETEF	2 310	1 513	30	3 853
Totaux	4 323	15 020	30	19 373

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (ETPT)	40	57	55
Autres emplois en fonction dans l'opérateur	27	26	28

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

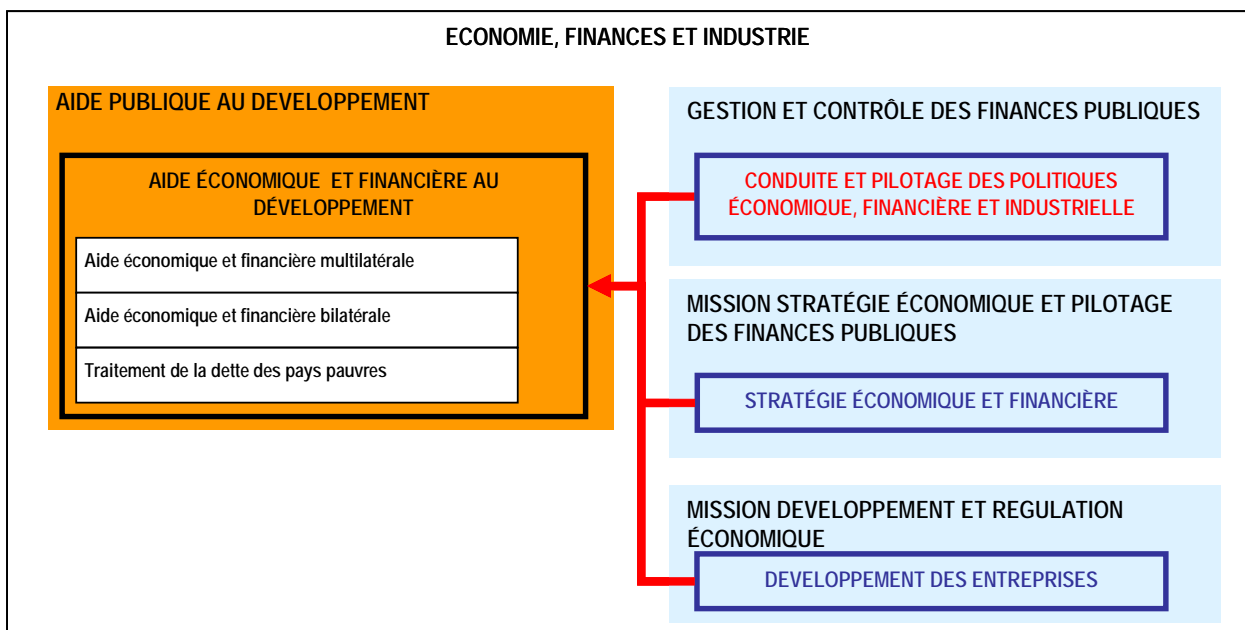
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | ANALYSE DES COÛTS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation	LFI 2006 après ventilation
	(y c. fonds de concours)	au sein du programme	entre programmes	(y c. fonds de concours)	(y c. fonds de concours)
Aide économique et financière multilatérale	642 770 000		+1 258 316	+644 028 316	+613 353 239
Aide économique et financière bilatérale	186 805 000		+2 578 990	+189 383 990	+184 092 927
Traitement de la dette des pays pauvres	164 530 000		+1 546 300	+166 076 300	+172 753 660
Total	994 105 000		+5 383 606	999 488 606	970 199 826

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-5 383 606
Développement des entreprises (Mission Développement et régulation économiques)	-163 398
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission Gestion et contrôle des finances publiques)	-2 019 524
Stratégie économique et financière et réforme de l'État (Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques)	-3 200 684

OBSERVATIONS**LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS**

Le programme « Aide économique et financière au développement » supporte la très grande majorité des crédits de l'aide publique au développement pilotée par le MINEFI, mais il a été convenu, pour des motifs de rationalisation et de souplesse de gestion, de rattacher aux programmes « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » et « Développement des entreprises » les 42 ETPT de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) mettant en œuvre cette politique.

La part de la masse salariale de la DGTPE inscrite sur le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » et contribuant au programme « Aide économique et financière au développement » est de 6,39%. Ces crédits sont répartis au prorata des ETP :

- 1,59 % sur l'action « aide économique et financière multilatérale » ;
- 2,85 % sur l'action « aide économique et financière bilatérale » ;
- 1,95 % sur l'action « traitement de la dette des pays pauvres ».

La masse salariale en provenance du programme « Développement des entreprises » représente 4,91% de celle des agents de la DGTPE affectés en administration centrale et contribuant à la mise en œuvre de l'action « Développement international de l'économie française ».

FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES ET MODALITÉS DE VENTILATION DES CRÉDITS

Les crédits des actions « État-major, médiation et politiques transversales », « Promotion de l'action du ministère » et « Prestations d'appui et de support » du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » sont ventilés dans les différents programmes de politique. Toutefois, notamment en application de recommandations du CIAP, ne sont pas réparties les fonctions d'état major (cabinets ministériels, secrétariat général, agence centrale des achats, médiateur et haut fonctionnaire de défense), les fonctions de pilotage, le personnel mis à

disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MINEFI.

De même les crédits des actions « Expertise, audit, évaluation et contrôle » et « Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » ne sont pas ventilés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants peu significatifs.

Les crédits ventilés dans le programme « Aide économique et financière au développement » correspondent au soutien des effectifs de la DGTPE contribuant à ce programme.

La répartition est effectuée selon la méthode décrite supra pour la ventilation des crédits relatifs aux moyens de gestion, au prorata des ETPT.

COMMENTAIRE DES RESULTATS

A ce stade et malgré le peu de recul que permet le caractère récent de l'exercice, l'analyse des coûts du programme a permis de mettre en évidence le fait que pour des motifs d'optimisation de la gestion des ressources, les fonctions de soutien qui concourent à sa mise en œuvre ont été rattachées au programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » qui concentre l'ensemble des moyens de la DGTPE. Cela dit, les déversements externes reçus ne représentent que 0,54% du montant total des crédits du programme après ventilation.

Par ailleurs, tirant les enseignements de l'exercice précédent, le responsable du programme s'est attaché à améliorer les modalités d'appréciation des crédits à déverser en les calculant sur la base de clés reposant en partie sur des effectifs prévisionnels et non pas seulement constatés, avec tous les inconvénients liés à l'inertie de cette méthode. Cet effort d'identification des coûts réellement supportés a vocation à être amplifié dans l'avenir.

PROGRAMME 209

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	48
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	50
Présentation du programme et des actions	53
Objectifs et indicateurs de performance	65
Justification au premier euro	71
Opérateurs	98
Analyse des coûts du programme et des actions	104

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe ETIENNE

Directeur général de la coopération internationale et du développement

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

Au sein de la mission interministérielle « Aide publique au Développement », le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » met en œuvre l'engagement de la France et de ses plus hautes autorités à contribuer au développement économique et humain des pays inscrits par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en tant que bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD).

De pair avec le programme « Aide économique et financière au développement » et sur la base des décisions du CICID (Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement) et des engagements pris par la France en tant que membre de l'organisation des Nations Unies, le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » opère selon quatre axes majeurs :

- il met en œuvre l'aide bilatérale envers les 77 pays les plus pauvres de la planète, dont les 55 pays de la Zone de Solidarité prioritaire (ZSP) ;
- il coopère avec les principaux pays émergents, du Brésil à la Chine, en veillant au positionnement des intérêts français ;
- il participe aux enjeux globaux et au renforcement du caractère européen et multilatéral de l'aide ;
- il aide les pays touchés par les crises, qu'elles résultent de catastrophes naturelles ou de conflits politico-militaires.

Le premier axe a pour cible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'amélioration de la gouvernance, administrative, juridique et financière des pays bénéficiaires de l'aide, et la mobilisation de la coopération culturelle, universitaire et scientifique en tant que condition à l'essor des capacités humaines et sociales.

Le deuxième axe se fonde sur l'évolution des pays émergents, qui deviennent peu à peu des partenaires à part entière, notamment en terme de cofinancement. La coopération technique, culturelle, universitaire et scientifique s'y conçoit donc, d'une part comme une réponse adéquate à la sophistication croissante des systèmes locaux et, d'autre part comme une condition essentielle au positionnement durable des intérêts économiques français. L'aide au développement s'y oriente également vers la mise en œuvre d'actions communes en pays tiers.

Le troisième axe permet à la France de :

- jouer pleinement son rôle au sein des enceintes multilatérales et européennes, en contribuant à la définition tant des concepts qui fondent l'action multilatérale (tel celui relatif aux biens publics mondiaux) que de ses modalités de mise en œuvre ;
- bénéficier de la triple valeur ajoutée offerte par la concentration de moyens qu'aucun Etat ne peut à lui seul mobiliser : l'impact massif nécessaire aux objectifs poursuivis (particulièrement quand il s'agit de lutter contre des pandémies), les économies d'échelles, et la capacité de combiner partenariats bilatéraux et multilatéraux là où cette combinaison s'avère la plus pertinente, par exemple dans le domaine de la gouvernance.

Le dernier axe a plusieurs finalités : manifester la solidarité de la France envers les populations touchées par les catastrophes, accompagner l'évolution démocratique de sociétés fragilisées par des conflits ethniques, religieux ou politiques, participer à la reconstruction de pays ou de régions dont les infrastructures économiques et sociales ne sont pas à même de fournir le socle nécessaire à la prévention ou à l'éradication des crises. Ainsi le programme continuera les actions du type de celles menées en Afghanistan où il est intervenu tant en appui à l'organisation des élections législatives que dans le cadre des plans de lutte anti-drogue, en Palestine et en Irak où il privilégie la formation technique, par exemple celle de magistrats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**■ OBJECTIF 1 : Contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire (OMD) adoptés par les Nations Unies concernant la lutte contre la pauvreté et le développement durable**

- INDICATEUR 1.1 : Proportion de l'aide gérée par le MAE dirigée vers l'Afrique sub-saharienne, les PMA et la ZSP
- INDICATEUR 1.2 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base

■ OBJECTIF 2 : Contribuer à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit

- INDICATEUR 2.1 : Amélioration de la gouvernance de certains pays
- INDICATEUR 2.2 : Part des projets associant des ONG françaises à des partenaires étrangers non gouvernementaux
- INDICATEUR 2.3 : Efficacité de la procédure de financement des projets de coopération des ONG françaises soutenues par le MAE

■ OBJECTIF 3 : Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche

- INDICATEUR 3.1 : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les sections scolaires bilingues, dans les filières universitaires francophones et dans les établissements culturels
- INDICATEUR 3.2 : Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française
- INDICATEUR 3.3 : Nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français
- INDICATEUR 3.4 : Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux

■ OBJECTIF 4 : Faire valoir les thèses françaises en matière de développement durable et de biens publics mondiaux au sein des organisations et des conférences internationales

- INDICATEUR 4.1 : Part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne, à la ZSP et aux PMA

■ OBJECTIF 5 : Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité

- INDICATEUR 5.1 : Taux d'autofinancement des établissements culturels
- INDICATEUR 5.2 : Ratio d'efficacité du réseau de coopération et d'action culturelle

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ET DES DÉPENSES FISCALES ASSOCIÉES**

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Animation et coordination de l'aide au développement	29 324 690	6 741 824		36 066 514	130 000
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	78 863 772	35 855 000	69 168 351	183 887 123	170 000
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	34 758 477	9 774 000	85 480 532	130 013 009	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	89 963 118	6 440 000	802 989 777	899 392 895	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	8 653 590	250 000	822 985 664	831 889 254	
06 Aide aux populations touchées par les crises	1 208 134		68 514 852	69 722 986	
Totaux	242 771 781	59 060 824	1 849 139 176	2 150 971 781	300 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Animation et coordination de l'aide au développement	29 324 690	6 741 824		36 066 514	130 000
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	78 863 772	35 855 000	71 456 274	186 175 046	170 000
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	34 758 477	9 774 000	91 408 181	135 940 658	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	89 963 118	6 440 000	771 995 694	868 398 812	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	8 653 590	250 000	828 276 015	837 179 605	
06 Aide aux populations touchées par les crises	1 208 134		61 703 012	62 911 146	
Totaux	242 771 781	59 060 824	1 824 839 176	2 126 671 781	300 000

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Animation et coordination de l'aide au développement	28 979 632	5 478 000		1 260 000	35 717 632	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	60 720 030	33 258 000	2 000 000	81 863 400	177 841 430	165 600
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	26 761 791	8 153 000		106 090 000	141 004 791	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	81 444 680	5 224 000		586 290 600	672 959 280	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	3 536 474			1 061 277 713	1 064 814 187	
06 Aide aux populations touchées par les crises	1 110 671			49 745 000	50 855 671	
Totaux	202 553 278	52 113 000	2 000 000	1 886 526 713	2 143 192 991	165 600

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Animation et coordination de l'aide au développement	28 979 632	5 478 000		1 260 000	35 717 632	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	60 720 030	33 258 000	950 000	82 490 400	177 418 430	165 600
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	26 761 791	8 153 000		111 379 000	146 293 791	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	81 444 680	5 224 000		443 798 600	530 467 280	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	3 536 474			1 061 553 713	1 065 090 187	
06 Aide aux populations touchées par les crises	1 110 671			58 745 000	59 855 671	
Totaux	202 553 278	52 113 000	950 000	1 759 226 713	2 014 842 991	165 600

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		202 553 278	242 771 781		202 553 278	242 771 781
Rémunérations d'activité		185 575 227	202 983 544		185 575 227	202 983 544
Cotisations et contributions sociales		15 778 778	34 871 569		15 778 778	34 871 569
Prestations sociales et allocations diverses		1 199 273	4 916 668		1 199 273	4 916 668
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		52 113 000	59 060 824		52 113 000	59 060 824
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		43 745 000	50 860 824		43 745 000	50 860 824
Subventions pour charges de service public		8 368 000	8 200 000		8 368 000	8 200 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		2 000 000			950 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		2 000 000			950 000	
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 886 526 713	1 849 139 176		1 759 226 713	1 824 839 176
Transferts aux ménages		82 709 000	116 043 030		82 709 000	116 043 030
Transferts aux entreprises		21 570 000			21 570 000	
Transferts aux collectivités territoriales		11 500 000	11 500 000		11 500 000	11 500 000
Transferts aux autres collectivités		1 770 747 713	1 721 596 146		1 643 447 713	1 697 296 146
Totaux hors fonds de concours prévus		2 143 192 991	2 150 971 781		2 014 842 991	2 126 671 781
Fonds de concours		165 600	300 000		165 600	300 000
Totaux y compris fonds de concours prévus		2 143 358 591	2 151 271 781		2 015 008 591	2 126 971 781

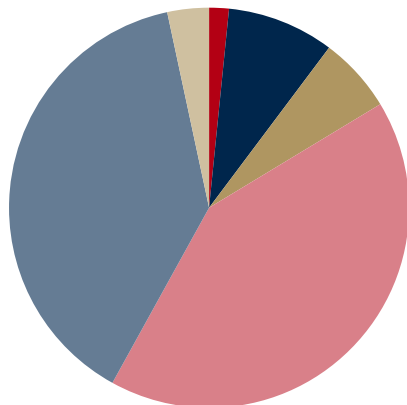
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Animation et coordination de l'aide au développement	36 066 514	36 066 514
02	Affirmation de la dimension culturelle du développement	183 887 123	186 175 046
03	Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	130 013 009	135 940 658
04	Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	899 392 895	868 398 812
05	Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	831 889 254	837 179 605
06	Aide aux populations touchées par les crises	69 722 986	62 911 146
Totaux		2 150 971 781	2 126 671 781

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2007

- Action n°01 (1,68%)
- Action n°02 (8,55%)
- Action n°03 (6,04%)



- Action n°04 (41,81%)
- Action n°05 (38,68%)
- Action n°06 (3,24%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme représente 68 % des crédits de la mission interministérielle « Aide publique au développement », 47 % des crédits et 18 % des ETPT du Ministère des Affaires étrangères (MAE)³.

1. Finalités générales du programme

Structuré en 6 actions, ce programme regroupe l'essentiel des moyens du MAE dédiés à la coopération avec les pays bénéficiant de l'aide publique au développement (APD) au sens du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE (cf. liste en annexe 1). Par ailleurs, il vise à donner à la France les moyens de répondre aux situations de crise et de post-crise.

Les grands objectifs du programme sont ceux qui découlent des orientations fixées par le CICID⁴ et des engagements multilatéraux de la France. Dans ce cadre, le MAE met en œuvre, dans les pays concernés, les nouveaux documents-cadre de partenariat (DCP), qui reposent sur le dialogue avec les pays bénéficiaires. Il fonde en particulier son action autour des enjeux mondiaux que sont la lutte contre les grandes pandémies et les Objectifs du Millénaire.

Le programme 209 vise deux catégories distinctes de pays :

- les pays de la zone Afrique – Caraïbes - Pacifique, dont la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) regroupant les pays de concentration de la coopération française ;
- les pays émergents.

La mise en œuvre de la politique de coopération française repose aujourd'hui sur la recherche accentuée de partenariats, tant avec les bailleurs multilatéraux ou régionaux qu'avec les laboratoires de recherche, en passant par les programmes bilatéraux ou avec des pays tiers. Elle vise également à appuyer les grandes initiatives mondiales, voire à les impulser, notamment dans le but de favoriser l'émergence de financements innovants du développement.

2. Environnement dans lequel s'inscrit le programme

Le document de politique transversale (DPT) sur la politique française en faveur du développement précise le cadre stratégique de l'aide au développement et recense les programmes qui y contribuent.

Les objectifs fixés par le Président de la République et le Gouvernement en matière d'APD guident les actions de ce programme, qui s'inscrit également dans le cadre retenu par la communauté internationale, en particulier les Objectifs du Millénaire adoptés par les Nations Unies en 2000.

Contribuant au développement sous tous ses aspects, économiques, sociaux et culturels, l'action de la France repose, dans les pays concernés, sur le partenariat avec des institutions et organismes nationaux, multinationaux et de pays tiers, gouvernementaux ou non gouvernementaux. Outre les institutions, elle mobilise la société civile française, acteur important du développement.

3. Acteurs

La direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du MAE met en œuvre ce programme. La direction des Nations Unies et des organisations internationales (DGP/NUOI), la délégation à l'action humanitaire (DAH) et le service des affaires francophones (FR) participent également à sa réalisation.

Dans le réseau, les 112 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) sont chargés, sous l'autorité de l'Ambassadeur et dans le cadre du plan d'action de l'Ambassade, d'une mission de conception, de mise en œuvre et d'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. Ils s'appuient notamment sur un réseau de 88 établissements culturels français, 196 Alliances françaises (auxquelles s'ajoutent 59 alliances dans les pays du programme disposant d'une délégation générale tête de réseau) et 20 centres de recherche.

³ Données PLF 2007.

⁴ Ce comité, présidé par le Premier ministre, est chargé de la définition des axes prioritaires de la politique française d'APD et, d'une manière plus générale, fixe la doctrine française en matière de coopération.

L'Agence française de développement (AFD) participe à la mise en œuvre de l'aide-projet avec ses agences locales ou régionales et conformément aux conclusions du CICID. La réforme de la coopération, définie par le CICID du 20 juillet 2004, a été précisée et complétée par le CICID du 18 mai 2005. Elle s'inscrit dans la perspective de l'augmentation de notre APD. Elle recentre le MAE sur le pilotage stratégique de l'APD et confie de nouvelles tâches opérationnelles à l'AFD. Le CICID a élargi la compétence opérationnelle de l'AFD dans la ZSP. Elle s'étend désormais aux secteurs suivants : agriculture et développement rural ; santé et éducation de base ; formation professionnelle ; environnement ; secteur privé ; infrastructures et développement urbain.

Le réforme permet ainsi au MAE de conforter son rôle d'animation et la coordination du dispositif français de coopération.

4. Opérateurs

Pour mettre en œuvre ce programme, le MAE s'appuie sur :

- l'AFAA (Association française d'action artistique)⁵ ;
- l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) ;
- l'AFVP (Association française des volontaires du progrès) ;
- FCI (Groupement d'intérêt public France coopération internationale) ;
- EDUFRANCE (GIP assurant la promotion dans le monde de l'offre française de formation supérieure)⁶ ;
- EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux)⁴.

5. Responsabilité – Gestion

Le responsable du programme est le Directeur général de la coopération internationale et du développement.

⁵ L'AFAA et l'ADPF sont en cours de fusion pour former l'agence « CulturesFrance ».

⁶ EDUFRANCE et EGIDE sont en cours de fusion pour former l'agence « Campus France »

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

**Annexe 1 : Proposition de liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD
Effective pour la notification en 2006 sur les apports en 2005**

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant \$826- \$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256- \$10 065 en 2004)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Cap Vert Centrafricaine, Rép. Comores Congo, Rép. dém. Djibouti Erythrée Ethiopie Gambie Guinee Guinée équatoriale Guinée-Bissau Haiti Kiribati Laos Lesotho Liberia Madagascar Malawi Maldives Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda Rwanda Salomon, Iles Samoa Sao Tomé et Príncipe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu Yémen Zambie	Cameroun Congo, Rep. Corée, Rep. dém. Cote d'Ivoire Ghana Inde Kenya Kyrghize, Rep. Moldova Mongolie Nicaragua Nigeria Ouzbekistan Pakistan Papouasie-Nouvelle-Guinée Equateur Tadjikistan Viet Nam Zimbabwe	Albanie Algérie Arménie Azerbaïdjan Biélarus Bolivie Bosnie-Herzégovine Brésil Chine Colombie Cuba Dominicaine, Rép. Egypte El Salvador Fidji Géorgie Guatemala Guyana Honduras Indonésie Irak Iran Jamaïque Jordanie Kazakhstan Macédoine, ex-République yougoslave de Maroc Marshall, Iles Micronésie, Etats Fédérés Namibie Niue Paraguay Pérou Philippines Serbie et Monténégro Sri Lanka Suriname Swaziland Syrie Thaïlande Tokelau (6) Tonga Tunisie Turkmenistan Ukraine Wallis & Futuna ⁵ Zones sous admin. palestinienne	Afrique du Sud Anguilla Antigua et Barbuda Arabie Saoudite Argentine Barbades Belize Botswana Chili Cook, Iles ⁷ Costa Rica Croatie Dominique Gabon Grenade Liban Libye Malaisie Maurice Mayotte Mexique Montserrat ⁶ Nauru Oman Palau Panama Seychelles Ste Lucie Ste-Hélène ⁶ St-Kitts et Nevis St-Vincent et Grenadines Trinité et Tobago Turks et Caïques, Iles ⁶ Turquie Uruguay Vénézuéla

⁷ Territoire

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Animation et coordination de l'aide au développement
- ACTION n° 02 : Affirmation de la dimension culturelle du développement
- ACTION n° 03 : Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement
- ACTION n° 04 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités
- ACTION n° 05 : Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement
- ACTION n° 06 : Aide aux populations touchées par les crises

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Animation et coordination de l'aide au développement

1,7 %



L'animation et la coordination des services de l'administration centrale et à l'étranger, qui mettent en œuvre la politique française d'aide publique au développement et de coopération non gouvernementale dans les 150 pays figurant dans la liste du CAD (cf. annexe 1), sont centrées autour de deux axes majeurs :

1. L'évolution du réseau culturel et de coopération

La coordination des moyens et de la mise en œuvre de la politique de coopération internationale et de développement est réalisée en conformité avec les directives arrêtées par le Gouvernement, notamment au sein du CICID, dont le MAE assure le secrétariat, conjointement avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Elle inclut l'animation et la coordination de la réflexion en vue de la définition des orientations du MAE en matière d'APD.

Dans le but d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, elle repose principalement sur la mise en place d'une véritable politique de restructuration du réseau culturel et de coopération, entraînant l'évolution de la carte des implantations. Celle-ci se traduit notamment par :

- le regroupement de services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et d'établissements culturels (Hanoi et Mexico en 2006 ; Amsterdam en 2007) ;
- la résorption de doublons Alliance française – centre culturel (Lagos et Nairobi en 2006 ; projet à l'étude pour Kinshasa en 2007) ;
- l'adaptation du réseau à l'évolution du contexte politique de certains pays : création d'établissements à Tbilissi, Tachkent, Bakou et Sarajevo, et d'alliances françaises en Chine, en Russie et en Ukraine ;
- le redéploiement géographique et stratégique des agents du MAE, en particulier de l'assistance technique au profit de certaines zones (notamment les Balkans, la CEI et le Moyen-Orient) ou des institutions régionales et multilatérales, qui bénéficient de contributions importantes.

Ces évolutions traduisent le souci du MAE d'adapter et de moderniser son réseau.

2. Les relations avec les opérateurs

Selon les principes de subsidiarité et de complémentarité, le MAE a davantage recours aux opérateurs, qui sont aujourd'hui devenus des acteurs à part entière de la coopération française. Le rôle principal du MAE se concentre sur la définition d'orientations stratégiques, qui servent de cadres d'action et permettent la rationalisation des relations entre ces opérateurs et les services de l'État à l'étranger.

Les opérateurs français participent aux programmes et projets élaborés par les organisations européennes et internationales ou les principaux partenaires étrangers de la France.

Pour les principaux opérateurs au sens de la LOLF, le MAE exerce sa fonction de tutelle, en établissant des objectifs précis pour la période 2006-2008, dans le cadre du contrat de modernisation signé avec le ministère chargé du Budget. Ceux-ci se concrétisent par un dialogue de gestion avec plusieurs opérateurs⁸ et l'élaboration de conventions d'objectifs et de moyens, notamment avec Edufrance, FCI et l'AFD. D'autres conventions sont prévues d'ici fin 2007 avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Les projets de constitution d'agences (Campus France et Cultures France) répondent également à l'objectif de rationalisation et de meilleure coordination entre l'État et ses partenaires. Ils sont destinés à prendre forme au cours de l'année 2007.

⁸ Notamment AFVP, EGIDE, ADPF, FONJEP, GRET avant l'été 2006.

ACTION n° 02
Affirmation de la dimension culturelle du développement

8,5 %



L'accès à la culture et sa maîtrise, parce qu'ils conditionnent la capacité des populations des pays couverts par le programme à s'insérer dans les circuits de production et de diffusion culturelles contemporains, est une dimension forte du développement durable et de l'émergence des économies du Sud. Le MAE y contribue en se concentrant sur trois axes.

1. Le Plan de relance pour le français comme langue de développement

Pour faciliter l'accès des publics cibles à des méthodes et savoirs en phase avec les enjeux de leur développement, le MAE s'est doté du plan d'action pour le français dans le monde arabe et les pays émergents, du projet « français et audiovisuel en Afrique francophone » et du plan de valorisation du français en Asie du Sud-Est.

Les interventions du MAE s'appuient, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque aire culturelle, sur des supports diversifiés :

- l'enseignement du français dans les établissements locaux, les centres culturels, les Alliances françaises, et au sein de pôles de coopération intégrée régionaux (centres de français langue étrangère en Afrique de l'Ouest, classes bilingues en Asie du Sud-Est) ;

- soutien aux enseignants des pays partenaires à travers la création de pôles de références pédagogiques au Maghreb et la poursuite du plan triennal de formation de professeurs de français dans le monde, tout particulièrement en Afrique, en Asie et dans les pays émergents (Brésil, Chine, Chili, Thaïlande, Venezuela, Inde, Mexique, Argentine, Colombie) ;

- utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au service de l'enseignement ;

- diffusion du français par des publications, des productions audiovisuelles ou le soutien à l'exportation des productions culturelles et artistiques françaises.

La DGCID utilise en outre les établissements du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), en tant que plateforme de soutien pédagogique et méthodologique afin de conforter et développer notre rayonnement dans les pays couverts par le programme.

2. Diversité culturelle et cultures du Sud

La coopération culturelle avec les pays du Sud vise au transfert de savoir-faire, à la valorisation des cultures du Sud et au renforcement des capacités de production :

- soutien à la création au Sud via le Fonds Sud Cinéma (financé à parité avec le Ministère de la culture et de la communication - plus de 350 projets de réalisateurs originaires des pays en développement) et via le Fonds Images Afrique pour la création cinématographique et audiovisuelle dans les pays d'Afrique subsaharienne (actions de formation, d'assistance, d'équipement et aides directes à la production audiovisuelle et à la distribution des œuvres en France et dans le monde) ;

- réduction de la fracture numérique Nord/Sud par le projet ADEN (Appui au désenclavement numérique) qui, mis en œuvre dans 11 pays d'Afrique, aide à la démocratisation de l'accès aux NTIC par la création de points d'accès public à Internet, forme à leur utilisation et soutient la production de services et applications Internet pour le développement ;

- mise en place par le MAE de programmes favorisant l'accès aux productions culturelles (développement de la lecture publique au travers de réseaux de bibliothèques, organisation ou soutien à des festivals mettant en valeur le patrimoine et la création des pays du Sud partenaires).

3. Animer un réseau d'opérateurs et d'établissements culturels

Le MAE s'appuie dans les pays du programme sur un réseau de 88 centres et instituts culturels et de 196 alliances françaises.

Lieux d'enseignement du français ou de diffusion de la culture française, ces établissements sont aussi de véritables instruments de coopération pour la lecture publique, la formation des artistes et des professionnels de la culture, la valorisation des cultures locales ou la diffusion des connaissances scientifiques et techniques.

Dans le domaine des échanges culturels, la fusion programmée de l'AFAA (Association française d'action artistique) et de l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) au sein de l'Agence CulturesFrance est un gage d'efficacité accrue.

La mutualisation des moyens budgétaires de ces opérateurs facilitera la mobilisation de nouveaux partenaires financiers (fonds européens, collectivités locales, fondations et grands mécènes) pour soutenir la formation des artistes et les activités des opérateurs culturels (Afrique en créations, Caraïbes en création) et organiser les saisons ou années culturelles étrangères en France.

Cultures France travaillera en synergie avec le réseau culturel français à l'étranger.

Le MAE continuera en outre de soutenir les opérateurs chargés de l'exportation de la production culturelle française (TVFI, Bureau export de la musique, Francophonie diffusion, Unifrance).

ACTION n° 03

Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement



La France mène une stratégie d'attractivité et de solidarité vis-à-vis des pays en développement et des pays émergents. Sa finalité est de contribuer à la formation des cadres dont ces deux catégories de pays ont besoin, cadres qui ont vocation à devenir les futurs interlocuteurs de la France.

Cette même logique prévaut en ce qui concerne la coopération scientifique. Elle se fonde soit sur la recherche au service du développement, soit sur la prise en compte des besoins générés par la croissance rapide que connaissent les pays émergents.

1. Formation des élites dans le cadre de notre stratégie de développement de l'attractivité de la France

La réussite de notre stratégie d'attractivité implique de s'appuyer sur des mécanismes efficaces de sélection et d'accueil des élites.

Le MAE assure la promotion de l'enseignement supérieur français, en particulier celle des disciplines prioritaires (économie, gestion, sciences, droit, médecine). Il améliore la sélection des étudiants et l'assistance qui leur est portée grâce à la généralisation des Centres pour les études en France (CEF), qui facilitent et encadrent les procédures de pré-inscription et de délivrance de visa.

Ce dispositif de promotion est complété par un large éventail de bourses d'excellence répondant à des objectifs très ciblés (Eiffel, Eiffel Doctorat, Major, Lavoisier dans le cadre des collèges doctoraux ouverts avec des pays émergents ou encore ARCUS en association avec des consortiums scientifiques actifs dans nos régions).

L'Afrique constitue pour la France une zone prioritaire d'intervention en termes de développement humain et bénéficie à ce titre d'un traitement particulier. Ce soutien au renforcement du capital humain de l'Afrique se concrétise par la mise en place du premier établissement du réseau africain des Instituts Nelson Mandela au Burkina Faso. En partenariat avec les entreprises, ces instituts ont vocation à se spécialiser dans les sciences et les technologies (ingénierie de l'eau et de l'environnement à Ouagadougou), à constituer des plates-formes multimodales de formation et de recherche et à devenir des pépinières d'entreprises.

La France est également soucieuse de favoriser le retour des compétences qu'elle a formées, afin de contribuer au renforcement des universités du Sud et des capacités de gouvernance de ces pays. Le programme Inter Pares, décidé au Sommet France-Afrique de Bamako, consistant à créer 10 chaires croisées, permet à des universitaires du Sud et de la diaspora installée en France de travailler alternativement en France et en Afrique, et s'inscrit donc dans cette logique.

2. Recherche en faveur du développement et coopération scientifique avec les pays émergents

Le MAE soutient la formation des chercheurs du Sud et appuie plus particulièrement les actions d'opérateurs spécialisés tels que l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le centre de coopération internationale en

recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ainsi que l'agence nationale de recherche sur le SIDA (ANRS) dont sept antennes sont présentes dans les pays couverts par le programme.

Le MAE renforce sa coopération dans le domaine de la recherche avec les pays émergents, pour traiter des problèmes induits par leur croissance rapide, notamment dans le secteur de l'environnement (lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité) en développant l'innovation et les transferts technologiques.

L'objectif est triple :

- mettre fin à la fracture scientifique en assurant l'insertion des chercheurs du Sud dans la communauté scientifique mondiale;
- augmenter la production de connaissances au service du développement ;
- trouver, avec les pays du Sud, des réponses aux grands fléaux mondiaux qui menacent la planète (pandémies, risques naturels, ...).

ACTION n° 04

41,8 %

Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités



1. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles

La France promeut une vision large du développement et de la lutte contre la pauvreté qui, au-delà des critères économiques, prend en compte le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, l'accès aux soins, à l'éducation, aux infrastructures de base et aux ressources naturelles. Elle contribue à la réalisation, à l'horizon 2015, des huit Objectifs du Millénaire⁹ adoptés par les Nations Unies en 2000, ainsi qu'à celle des priorités sectorielles définies par le CICID en juillet 2004.

Le MAE insère ses actions sectorielles dans les stratégies globales de lutte contre la pauvreté. Il s'appuie sur des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) élaborés par les pays concernés dans le cadre de leur dialogue avec les donateurs conduit par la Banque mondiale. Les DSRP visent à renforcer les capacités institutionnelles et à améliorer l'accès des populations les plus pauvres aux services sociaux de base et aux services publics locaux.

Avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le MAE met en œuvre l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe), visant à réduire la dette des pays qui en ont le plus besoin, et des Contrats de désendettement et de développement (C2D), volet français de l'annulation de la dette. Il veille à la cohérence de ses activités avec celles de l'Union Européenne et des organisations internationales. Il se fonde sur un dialogue étroit avec les pays bénéficiaires, dans le cadre notamment des nouveaux (Documents-cadre de programmation (DCP))¹⁰.

Dans cette action, le MAE intervient dans le cadre des compétences définies par le CICID. Il met en œuvre des projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et des opérations bilatérales annualisées, notamment dans les pays non couverts par l'AFD. Le MAE exerce son rôle de tutelle à l'égard de l'AFD en définissant les orientations stratégiques qui encadrent les dons-projets dans les secteurs dont l'AFD a la charge (agriculture et développement rural, santé et éducation de base, formation professionnelle, environnement, secteur privé, infrastructures et développement urbain).

La mise en œuvre de ces projets fait également appel à la société civile, notamment les organisations non gouvernementales (éducation au développement et cofinancement de projets de terrain, subventions aux ONG de volontariat en application de la loi sur le volontariat de solidarité internationale).

Il convient de noter enfin que dans le cadre du PLF 2007, l'aide alimentaire d'urgence n'est plus comprise dans le périmètre de l'action 6, les crédits correspondants étant désormais rattachés, comme l'ensemble de l'aide alimentaire, à l'action 4.

⁹ 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim, 2. Assurer l'éducation primaire pour tous, 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, 4. Réduire la mortalité infantile, 5. Améliorer la santé maternelle, 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, 7. Assurer un environnement durable, 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

¹⁰ DCP signés en 2005 : Cambodge, Gabon, Bénin. DCP signés en 2006 (au 30/06) : Ghana, Djibouti, Tunisie, Sénégal, Madagascar, Guinée, Burkina Faso, Maroc, Tchad, Cameroun, Vanuatu. 41 nouveaux DCP sont en cours de préparation.

2. Contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit

L'amélioration de la gouvernance dans les pays du Sud est à la fois une condition au développement de ces pays et une condition d'optimisation de l'aide au développement, plus efficace et plus transparente.

Conformément au rôle que lui a attribué le CICID en 2004, le MAE s'est engagé en faveur de l'intégration croissante de la gouvernance dans la politique de l'APD. Il met ainsi en œuvre des programmes visant à l'établissement de la bonne gouvernance, qui s'étendent des micro-projets aux plans régionaux, dans les domaines suivants :

- appui aux programmes de coopération en matière d'État de droit (justice, police, droits de l'homme, gouvernance financière, décentralisation, réforme administrative, lutte contre la corruption, appui au CSLP – Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) ;

- financement des processus électoraux ;

- appui au renforcement de la gouvernance locale (articulation décentralisation - déconcentration, stratégies urbaines, politiques foncières), à l'intégration et à la coopération régionales, à la gouvernance mondiale (participation aux réflexions internationales sur la gouvernance, cohérence des bailleurs, participation des pays bénéficiaires) ;

- appui à la coopération décentralisée en privilégiant, dans une démarche contractuelle, l'appui institutionnel, le transfert de savoir-faire locaux dans la gestion et le développement d'un territoire en donnant la priorité aux projets de développement durable dans les villes et dans les zones naturelles à protéger ;

- appui à la création et au renforcement d'ONG étrangères à travers le soutien à la constitution de plate formes pluri-acteurs (ONG, syndicats, chambres consulaires, etc.) et l'aide à la bonne gouvernance en permettant l'émergence d'interlocuteurs efficaces et représentatifs pour l'État et ses administrations.

ACTION n° 05

Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement

38,7 %



La France tient une place importante au sein des dispositifs européens et multilatéraux d'aide au développement. La France est ainsi depuis la mise en œuvre du 9^{ème} Fonds européen de développement (FED) en 2002, le premier contributeur, avec 24,3 % des contributions totales) La France est de même le 2^{ème} contribution au Fonds mondial SIDA à hauteur de 300 M€.

Ceci lui permet de :

- participer à la définition de normes et objectifs, en promouvant les conceptions françaises en matière de régulation de la mondialisation et d'aide au développement ;

- d'exercer une influence dans les processus de décision des agences opérationnelles (choix des concepts, définition des stratégies, évaluation) ;

- d'utiliser le savoir-faire de ces agences (institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies) dans les zones géographiques et les secteurs correspondant aux priorités de l'APD française, et là où elles jouissent d'un avantage comparatif indéniable, en favorisant les synergies entre l'APD bilatérale et l'action des agences, sur la base du principe de complémentarité.

Le MAE apporte son expertise technique et nourrit les débats dans les enceintes concernées telles que l'UE, l'ONU, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le G8. Outre le travail diplomatique classique, il met en œuvre une politique d'influence auprès de ces partenaires, par l'intermédiaire d'experts associés et de fonds fiduciaires d'études. Il participe à la constitution d'alliances autour de projets de financement innovants, tels le programme UNITAID¹¹ mis en place en 2006.

1. Participation à des programmes européens et multilatéraux de développement économique et social

Le MAE participe à la politique communautaire d'aide au développement. Il suit la programmation et la mise en œuvre du FED. Cet instrument financier de l'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique)

¹¹ Facilité internationale pour l'achat de médicaments, financée par la contribution de solidarité sur les billets d'avion entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

intervient dans les domaines prioritaires tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, la gouvernance, l'environnement, l'intégration régionale. Les pays ACP reçoivent ainsi chaque année plus de 2,5 milliards d'euros au titre de crédits du FED. La France étant le premier contributeur, les moyens prévus pour ce fonds représentent une part très substantielle de l'action 5.

Le MAE verse des contributions volontaires aux institutions spécialisées (OIT, OMS, FAO, ONUDI, ...) ¹² et aux fonds et programmes (PNUD, FNUAP, PNUE, ...) ¹³ relevant de l'ONU.

La France a, dans ce cadre, poursuivi ses efforts pour renforcer la lutte contre le VIH/SIDA et les grandes pandémies. Elle apporte ainsi, depuis 2002, son soutien actif au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et s'est engagée dans la réflexion sur l'utilisation optimale des moyens dans les pays bénéficiaires.

2. Participation à des programmes multilatéraux de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit

Afin de favoriser le développement des jeunes démocraties, le MAE intervient, auprès de divers partenaires multilatéraux en matière de gouvernance et d'État de droit. Le Ministère contribue ainsi aux actions qu'ils mènent, notamment dans le domaine des droits de l'homme (HCDH, UNIFEM, UNESCO ¹⁴, fonds pour la démocratie, fonds pour le droit de victimes) et de la sécurité (PNUCID ¹⁵, centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique - centre de Lomé).

3. Participation à des programmes multilatéraux francophones

La Francophonie s'est progressivement développée grâce à une série d'acquis de nature politique, juridique et institutionnelle qui lui donnent aujourd'hui toute sa personnalité. Les sommets réunissant, à partir de 1986, les chefs d'État et de gouvernement ont conféré à la Francophonie une dimension politique qui s'ajoute à sa fonction de coopération. La France en tire le meilleur parti en termes d'influence au sein d'un espace francophone qui n'a cessé de s'élargir et compte maintenant 63 États et gouvernements d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et du Pacifique.

Cette influence s'exerce au sein de l'OIF ¹⁶ (53 États et gouvernements membres, 10 associés) et auprès des opérateurs du Sommet, dont l'Agence universitaire, ainsi qu'au sein du Fonds multilatéral unique (FMU), dont la France est le premier contributeur.

Dédiée principalement à la coopération universitaire, culturelle et technique, la francophonie s'est dotée d'objectifs politiques et de coopération précis, en matière de langue française et de diversité culturelle, de droits de l'homme, d'éducation et de formation, et de développement durable. Ceux-ci sont explicités dans un cadre stratégique à dix ans, document qui marque une nouvelle étape en formulant des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation des opérateurs.

La francophonie multilatérale continue à affirmer dans ce cadre l'originalité de sa démarche en menant, au-delà de la promotion du français, son action en faveur du développement.

ACTION n° 06
Aide aux populations touchées par les crises

3,2 %



Le ministère répond aux situations de crise, temporaires ou durables : crises humanitaires dites « complexes » (réunissant plusieurs éléments tels que l'aide alimentaire, médicale et sanitaire, la protection et l'assistance aux réfugiés et personnes déplacées, ...), catastrophes naturelles ou technologiques.

¹² OIT - Organisation internationale du travail ; OMS - Organisation mondiale pour la santé ; FAO - Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; ONUDI - Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel.

¹³ PNUD - Programme des Nations-Unies pour le développement ; FNUAP - Fonds des Nations-Unies pour la population ; PNUE - Programme des Nations-Unies pour l'environnement.

¹⁴ HCDH - Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, UNIFEM - Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

¹⁵ PNUCID - Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

¹⁶ OIF - Organisation internationale de la francophonie.

Il s'agit au travers de cette action de répondre aux appels des agences des Nations Unies et aux sollicitations d'ONG et systématiquement en coordination avec nos partenaires européens.

1. Aide humanitaire d'urgence

Dans le cas de crises humanitaires, le ministère utilise deux instruments principaux :

- la mobilisation des acteurs français, par le biais du Fonds d'urgence humanitaire (FUH) : en dehors de l'aide alimentaire, il représente le seul moyen d'action humanitaire bilatérale. Outre la reconstitution des stocks d'urgence humanitaire, il supporte le coût des moyens de transport et de secours déployés par l'État français en cas de catastrophe (Affaires étrangères, Sécurité civile, ministères de la Défense et de la Santé). Il finance également des projets d'ONG humanitaires et permet de déléguer des crédits aux postes pour subventionner des organismes locaux.

- la participation aux programmes mondiaux, par le versement de contributions volontaires aux organisations des Nations Unies (principalement BCAH, PAM, UNRWA et CICR)¹⁷.

2. Sortie de crise

Le ministère participe à la gestion des crises longues, celles qui concernent les domaines politiques, les droits de l'homme et la sécurité. Il met en place un environnement favorable à la reconstruction en procurant un appui aux populations touchées. Cet appui prend la forme soit de contributions à des programmes multilatéraux (essentiellement dans le cadre du HCR – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), soit de financement de programmes d'appui aux processus électoraux, soit d'aide à des micro-projets de reconstruction, menés par des ONG françaises et étrangères ou via la coopération décentralisée.

¹⁷ BCAH – Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PAM – Programme alimentaire mondial, UNRWA – Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens, CICR – Comité international de la Croix Rouge.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire (OMD) adoptés par les Nations Unies concernant la lutte contre la pauvreté et le développement durable (du point de vue du citoyen)

La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire à l'horizon 2015 est une priorité internationale adoptée par l'ensemble des États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000. Ces objectifs constituent désormais le cadre commun de référence pour les stratégies du développement, dont le CICID s'inspire pour fixer les priorités géographiques et sectorielles de l'aide publique au développement française.

Deux indicateurs accompagnent cet objectif :

INDICATEUR 1.1 : Proportion de l'aide gérée par le MAE dirigée vers l'Afrique sub-saharienne, les PMA et la ZSP

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Afrique sub-saharienne	%	48,0	50,0		52,0	54,0	60,0
PMA	%	43,4	44,5		46,0	47,0	50,0
ZSP	%	65,4	66,0		67,0	69,0	75,0

Source des données : Déclaration d'APD française auprès du CAD de l'OCDE.

Trois groupes de pays ont une importance particulière pour la France : l'Afrique sub-saharienne, les pays les moins avancés (PMA) et ceux de la zone de solidarité prioritaire (ZSP). Cet indicateur permet de suivre la mobilisation des moyens centraux et déconcentrés du MAE vers les priorités géographiques du programme.

Numérateur : Décaissements annuels de l'aide bilatérale inscrite au budget du MAE dirigée vers l'Afrique sub-saharienne, les PMA ou la ZSP.

Dénominateur : Décaissements annuels totaux de l'aide bilatérale inscrite au budget du MAE.

Seuls les décaissements bilatéraux sont comptabilisés. L'aide projet mise en œuvre par l'AFD étant inscrite au budget du MAE est comptabilisée dans cet indicateur.

Les chiffres 2005 ne seront disponibles qu'en octobre 2006, lors de la finalisation de la déclaration d'APD française et de son envoi au CAD de l'OCDE.

INDICATEUR 1.2 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Burkina-Faso	%	29		28*	35	42	64
Niger	%	25		28*	35	42	64
Mauritanie	%	42,9*	48		53	58	74
Guinée	%	52		54,7**	59	64	77
Cameroun	%	56,7**	61		65	69	80
Madagascar	%	47	52		57	61	76

Source des données : Institut statistique de l'UNESCO (ISU).

L'amélioration de l'accès à l'éducation de base joue un rôle essentiel de par ses incidences sur la démographie, la santé, la mobilité sociale, l'amélioration de la condition et du statut des femmes.

On s'attachera aux pays cibles suivants : Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Niger. Dans le rapport de l'ISU, les chiffres correspondront à l'indicateur « access rate to last grade ». Il s'agit du calcul du taux d'achèvement du primaire qui correspond aux effectifs de non-redoublants de la dernière année du primaire divisés par la tranche d'âge correspondante. C'est la mesure la plus simple et la plus adaptée pour juger de l'ODM2 de scolarisation primaire universelle, qui est de 100 % en 2015.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Un modèle de simulation établi par la Banque mondiale permet de décliner cet objectif dans le temps mais les plans "éducation" nationaux (généralement décennaux) ne sont pas réactualisés chaque année.

En l'absence de données ISU et lorsqu'elles sont disponibles, des données provisoires (source Banque Mondiale [*] ou source nationale [**]) sont fournies avec mention.

OBJECTIF n° 2 : Contribuer à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit (du point de vue du citoyen)

La performance du MAE en matière de bonne gouvernance se mesure :

- par l'amélioration de la situation de certains pays (cf. présentation de l'indicateur), telle qu'évaluée par la Banque mondiale ;
- par la capacité à mobiliser les sociétés civiles locales et françaises et, en particulier, conformément aux engagements du Président de la République pris en 2004, de doubler en 5 ans la part de l'APD française transitant par les ONG (de 1,09 % en 2004 à 2,18 % en 2009).

INDICATEUR 2.1 : Amélioration de la gouvernance de certains pays

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Cameroun	Indice	non public	3,1	3,1	3,3	3,3	3,4
Comores	Indice	non public	2,3	2,3	2,4	2,5	2,6
Congo (République du)	Indice	non public	2,6	2,6	2,8	2,9	3,0
Niger	Indice	non public	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4
République centrafricaine	Indice	non public	2,2	2,2	2,4	2,5	2,6
Tchad	Indice	non public		2,4			2,6

Source des données : Banque mondiale.

La Banque mondiale détermine l'allocation de ressources en faveur des pays bénéficiaires de son guichet concessionnel en référence à un indice, le CPIA, qui comprend quatre composantes. Cet indicateur repose sur la composante « gestion publique et institutions » qui prend en compte les critères suivants : droits de propriété et règles de gouvernance, qualité de la gestion budgétaire et financière ; efficience de l'utilisation des recettes ; qualité de l'administration publique ; transparence, « redevabilité », corruption dans le secteur public.

Pour la première fois, les indices CPIA ont été rendus publics pour l'année 2005. L'échelle s'étend de 1 (minimum) à 6 (maximum).

Il est apparu que le calcul de la moyenne des indices CPIA à partir d'un échantillon d'une douzaine de pays, qui avait été retenu l'an dernier, n'est pas significatif car la moyenne arithmétique gomme les évolutions de sens contraire. C'est pourquoi, il a été décidé de présenter les indices CPIA pour un échantillon de pays dans lesquels la France intervient de façon préférentielle en matière de gouvernance.

INDICATEUR 2.2 : Part des projets associant des ONG françaises à des partenaires étrangers non gouvernementaux

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Taux de projets avec des ONG	%	81,9		82,9	84,0	85,0	90,0

Source des données : DGCID.

Le mode de calcul de cet indicateur a été modifié par rapport au PAP 2006 afin de supprimer le biais de ne retenir que les projets supérieurs à 100 k€. La formule de calcul est désormais la suivante : Montant accordé par le MAE aux projets associant les ONG françaises à des partenaires étrangers non-gouvernementaux / Montant total accordé par le MAE aux projets mis en œuvre par les ONG françaises.

Les subventions accordées par le MAE aux ONG françaises sont attribuées à l'issue d'un processus de sélection tenant compte d'un certain nombre de critères dont l'association à des partenaires étrangers non-gouvernementaux. Cette association vise, par un transfert d'expertise, de compétences et de bonnes pratiques, à professionnaliser ces partenaires étrangers, à former leurs cadres et leurs bénévoles et à leur permettre de participer aux débats internationaux sur le développement.

L'affichage explicite de ce critère de sélection permettra d'atteindre progressivement l'objectif de 90 %. Les 10 % restants correspondent à des projets de sensibilisation de l'opinion publique et à des actions de plaidoyer international.

INDICATEUR 2.3 : Efficience de la procédure de financement des projets de coopération des ONG françaises soutenues par le MAE

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
délai d'instruction par la DGCID des projets déposés par les ONG	mois	4,4		3,0	3,0	3,0	3,0
taux de sélection des projets déposés par les ONG	%	43,8		34,9	35,0	35,0	35,0
part des projets mis en oeuvre par les ONG ayant été évalués a posteriori	%	2,5		5,1	5,5	6,0	6,5

Source des données : DGCID.

Ce nouvel indicateur tient compte :

- de l'enquête réalisée par la Cour des comptes sur les modalités d'attribution, de gestion et de suivi des fonds octroyés aux ONG françaises par le MAE, à la demande de la Commission des finances du Sénat formulées le 18 mai 2004 ;
- des recommandations figurant en conclusion du rapport d'information du Sénat n° 46/2005-2006 établi par M. Michel CHARASSE.

Le premier sous-indicateur rend compte des délais d'instruction des projets déposés par les ONG calculés à partir de leur date d'arrivée à la DGCID et la date de passage en comité de sélection. La DGCID souhaite améliorer sa performance et souhaite informer les ONG déposant des dossiers de financement le plus rapidement possible sur la décision et le montant qui leur sera accordé.

Le deuxième sous-indicateur correspond au rapport entre les projets sélectionnés et les projets déposés. La base de référence est constituée des projets déposés en années N et sélectionnés en année N.

Le troisième sous-indicateur mesure l'effort d'évaluation fait par la DGCID : il s'agit du nombre d'évaluations réalisées en année N par rapport au nombre de projets financés en année N. Les évaluations ne portent donc pas sur les projets de l'année en cours mais sur d'anciens projets.

OBJECTIF n° 3 : Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche (du point de vue du citoyen)

Indispensable au développement des pays les plus pauvres de la planète, cet objectif, spécifique à la politique française d'APD, correspond aussi aux besoins des pays émergents. Il se mesure par :

- l'engagement des systèmes éducatifs locaux à l'aune de la constitution de filières d'enseignement secondaire et supérieur, critère de partenariat sur le long terme ;
- l'attractivité des cours de langue dispensés par nos établissements culturels ;
- l'intérêt des apprenants pour l'offre de certifications et tests de langue française, critère de performance du MAE en termes de promotion de la langue française et de l'enseignement supérieur français puisque les tests de français sont dorénavant demandés lors d'une inscription dans un établissement français d'enseignement supérieur ;
- l'attractivité de l'enseignement supérieur français ;
- l'établissement de partenariats scientifiques durables.

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les sections scolaires bilingues, dans les filières universitaires francophones et dans les établissements culturels

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Sections scolaires bilingues	Nombre	indisponible	314		314	314	314
Elèves inscrits	Nombre	indisponible	250 000		250 000	250 000	250 000
Filières universitaires francophones	Nombre	49	49	indisponible	49	50	50

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Etudiants inscrits	Nombre	13 638	13 650	indisponible	13 650	13 900	15 300
Etablissements culturels	Nombre	84		85	88	87	86
Elèves inscrits aux cours de langue	Nombre	107 000		107 829	130 218	135 000	140 000

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle.

Sections bilingues : Un mode de comptage homogène, mis en place pour l'année scolaire 2005-2006 et couplé avec le questionnaire 2006 de l'IGAE, permettra de disposer à compter de septembre 2006 de données fiables. On comptabilise les sections bilingues aux niveaux primaire et secondaire, qui s'étalent sur plusieurs années académiques. Dans le cas où un établissement accueille plusieurs sections bilingues, on comptabilise chaque section et on comptabilise les élèves inscrits dans chacune d'elles, toutes années confondues.

Filières francophones : Une enquête détaillée est réalisée tous les deux ans par le MAE et fait l'objet d'une publication. La dernière enquête a été réalisée au cours de l'été 2005 et concerne l'année académique 2004-2005. Les données relatives à l'année 2005-2006 ne seront pas disponibles à cause de la périodicité bisannuelle de l'enquête. On comptabilise les filières francophones, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années académiques. Dans le cas où un établissement accueille plusieurs filières francophones, on comptabilise chaque filière et on comptabilise les étudiants inscrits dans chacune d'elles, toutes années confondues. Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette de l'indicateur est à l'étude afin de tenir également compte de la création de filiales d'établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger pour lesquelles le MAE mène une action d'accompagnement.

Établissements culturels : les établissements culturels sont les établissements dotés de l'autonomie financière qui ont une vocation dans le domaine linguistique au sens de l'arrêté de 30 avril 1999, mis à jour chaque année. S'y ajoutent les 5 établissements binationaux (Guinée, Guinée-Bissao, Mozambique, Namibie, Niger). Cela n'inclut pas les Alliances françaises. On considère que l'établissement est fermé au 1er janvier de l'année N si aucune subvention ne lui sera versée au cours de l'année N. Les élèves inscrits sont les élèves ayant payé leur inscription. Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette de l'indicateur aux Alliances françaises conventionnées est à l'étude.

En outre, le MAE réfléchit à la mise en place d'indicateurs de qualité portant, par exemple, sur le taux de réussite au baccalauréat des élèves en terminale dans les sections bilingues, sur les filières francophones (formation diplômante ou pas, etc.).

INDICATEUR 3.2 : Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre	180 971		110 614	116 000	122 000	128 000

Sources des données : Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

Seuls les candidats inscrits aux examens pour l'obtention des certifications et tests de langue française proposés par le CIEP (DELFF, DALF, test de connaissance du français [TCF] y compris pour la demande d'admission préalable [TCF-DAP] et le test « relations internationales » [TCF-RI]) et la CCIP (test d'évaluation de français [TEF], diplômes de français des affaires et des professions) sont comptabilisés.

La réforme du DELF et du DALF est entrée en vigueur en septembre 2005. Les unités capitalisables ont disparu et sont remplacées par des diplômes indépendants (DELFF A1, A2, B1, B2 et DALF C1, C2) ce qui rend impossible la comparaison avec les données 2004. Les données 2005 sont présentées selon le nouveau mode de comptage.

INDICATEUR 3.3 : Nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
R ressortissants des pays en développement	Nombre	indisponible		85027	87400	89800	92300
R ressortissants de certains pays émergents (Brésil, Chine, Inde et Mexique)	Nombre	indisponible		11150	11450	11750	12100

Sources des données : Enquête (SISE) de la DEP du MENESR.

La réforme transformant le système des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles en système de licence/master/doctorat (L/M/D) a eu lieu en 2005. Cette réforme a rendu impossible la comparaison avec les données précédentes car il n'y a pas d'équivalence 1/2/3 et L/M/D. Ainsi, les réalisations 2004 et les prévisions 2005 annoncées concernaient les 3 cycles alors que le nouvel indicateur ne porte plus que sur les niveaux « master » et « doctorat » (40 % des effectifs en licence étaient auparavant comptabilisés en 2ème cycle).

Pour l'année universitaire 2005-2006, les données communiquées par le MENESR sont présentées, pour la première fois, selon le nouveau système L/M/D.

Les étudiants inscrits dans les établissements hors-tutelle du MENESR ne sont pas comptabilisés par cet indicateur. Il mesure ainsi une évolution et ne reflète qu'en partie les efforts réalisés par le MAE dont bénéficient nombre d'écoles ne relevant pas du MENESR (Ecoles d'ingénieurs, écoles de commerce, instituts d'études politiques, écoles d'architecture, etc.).

INDICATEUR 3.4 : Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	18,0		19,7	20,0	20,5	21,0

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle.

Les programmes scientifiques bilatéraux soutiennent la mobilité des chercheurs français et étrangers, dans le cadre de projets conjoints de recherche, sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions et sur la base d'une double évaluation réalisée par des experts français et étrangers.

Cet indicateur rapporte le nombre de projets éligibles ayant reçu la meilleure notation possible (excellent ou "A+") au nombre total de projets éligibles.

En 2004 et 2005, les 19 pays partenaires étaient les suivants : Afrique du sud, Algérie, Argentine, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Egypte, Inde, Liban, Macédoine, Maroc (2), Mexique, Serbie-et-Monténégro, Territoires palestiniens, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Certains programmes sont bisannuels (l'appel à propositions est lancé tous les deux ans) et de nouveaux programmes sont en préparation ou envisagés avec le Vietnam, la Malaisie, le Pakistan et l'Indonésie, ce qui amènera à modifier l'assiette de cet indicateur.

OBJECTIF n° 4 : Faire valoir les thèses françaises en matière de développement durable et de biens publics mondiaux au sein des organisations et des conférences internationales (du point de vue du citoyen)

La part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne, aux PMA et à la ZSP reflète la capacité de la France à influencer l'action européenne et multilatérale en faveur d'une attention renforcée aux besoins des pays les plus défavorisés.

INDICATEUR 4.1 : Part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne, à la ZSP et aux PMA

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Aide européenne : Afrique subsaharienne	%	36,1	36,0		36,0	37,0	40,0
Aide européenne : PMA	%	32,8	33,0		33,0	33,5	35,0
Aide européenne : ZSP	%	40,3	40,5		40,0	40,0	40,0
Aide multilatérale : Afrique subsaharienne	%	43,9	40,0		40,0	40,0	40,0
Aide multilatérale : PMA	%	47,3	48,0		48,5	49,0	50,0
Aide multilatérale : ZSP	%	49,8	50,0		50,0	50,0	50,0

Sources des données : Base de données du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Numérateur : APD européenne ou multilatérale consacrée à l'Afrique sub-saharienne, aux PMA ou à la ZSP.

Dénominateur : Total de l'APD européenne ou multilatérale.

L'aide européenne comprend l'aide provenant du budget communautaire et le Fonds européen de développement.

Les organisations internationales prises en compte dans le calcul des ratios relatifs à l'aide multilatérale sont toutes celles qui déclarent leurs apports de ressources au Comité d'aide au développement de l'OCDE : Bafd, BasD, Banque mondiale, BERD, BID, CARIBANK, Fafd, FIDA. Seuls les apports concessionnels du FMI et du Fonds nordique de développement sont pris en compte. Les apports des organismes multilatéraux financés par des pays arabes couvrent les organismes et programmes suivants : BADEA, Banque islamique de développement et FODI. Les organismes suivants des Nations Unies sont pris en compte : FNUAP, HCR, PAM, PNUD, UNICEF, UNRWA.

Les chiffres 2005 ne seront disponibles qu'en décembre 2006, à l'occasion de la réunion ministérielle du CAD de l'OCDE.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n°5 : Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité (du point de vue du contribuable)

La qualité du réseau de coopération et d'action culturelle relevant du programme se mesure par les deux indicateurs suivants.

INDICATEUR 5.1 : Taux d'autofinancement des établissements culturels

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	indisponible	31,1		31,4	32,5	35,0

Sources des données : Établissements culturels et DAF.

Numérateur : Chiffre d'affaires = Vente de biens et services et produits divers de l'activité courante hors dotations de fonctionnement (titre 3) et d'intervention (titre 6) versées par le MAE.

Dénominateur : Charges de fonctionnement courant = Charges salariales des recrutés locaux, achats divers, charges locatives, dépenses d'énergie, etc. + Charges salariales des expatriés.

Les établissements culturels sont les établissements dotés de l'autonomie financière (EAF) au sens de l'arrêté de 30 avril 1999 mis à jour chaque année. Les Alliances françaises ne sont pas concernées par cet indicateur.

Le calcul des données de réalisation 2005 sera effectué lorsque tous les comptes financiers auront été approuvés par la DGCID et le DCM.

Il conviendra, dans l'interprétation de cet indicateur, de tenir compte de la diversité des domaines de compétence des établissements culturels. En particulier, les centres culturels et de coopération linguistique (CCCL) et les centres culturels et de coopération (CCC) mettent en œuvre des actions régaliennes dans les domaines linguistiques, universitaires, audiovisuelles, etc., dont certaines n'ont pas vocation à s'autofinancer.

INDICATEUR 5.2 : Ratio d'efficacité du réseau de coopération et d'action culturelle

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Ratio d'efficacité sans les cofinancements	%	84,2		84,8	84,8	84,8	84,8
Ratio d'efficacité avec les cofinancements	%	indisponible		indisponible	86,1	86,2	86,3

Sources des données : DAF, DCM, DGCID et Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques.

L'indicateur compare les coûts structurels du réseau de coopération et d'action culturelle, ses crédits d'intervention et sa capacité à obtenir des cofinancements.

Mode de calcul : (Crédits d'intervention [+ Cofinancements]) / (Dépenses de personnel + Dépenses de fonctionnement + Crédits d'intervention [+ Cofinancements]).

Ces premiers résultats doivent être interprétés avec une grande prudence et devront être remis à plat lorsque les données 2006 seront connues. En effet, la mise en œuvre de la LOLF entraîne des modifications au niveau de l'imputation des dépenses de personnel (expatriés et recrutés locaux), des dépenses de fonctionnement (inscrites sur le programme 105 à l'exception des frais de réception et de tournée) et des crédits d'intervention (périmètre en cours de discussion) et aura donc un impact sur le calcul de cet indicateur.

D'autre part, le ratio d'efficacité deviendra pertinent lorsque les données relatives aux cofinancements levés par les postes diplomatiques seront disponibles. Ce sera le cas après généralisation du contrôle de gestion dans les postes diplomatiques à partir de 2009. Testée en 2006 auprès de postes-pilotes, la collecte de ces données sera progressivement étendue dans le cadre de la généralisation du contrôle de gestion dans le réseau à l'étranger. Les hypothèses retenues à ce stade sont une croissance des cofinancements de 10 % par an sur une base de 1 € de cofinancements levés pour 10 € de crédits d'intervention en 2005.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Animation et coordination de l'aide au développement	29 324 690	6 741 824	36 066 514	29 324 690	6 741 824	36 066 514
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	78 863 772	105 023 351	183 887 123	78 863 772	107 311 274	186 175 046
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	34 758 477	95 254 532	130 013 009	34 758 477	101 182 181	135 940 658
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	89 963 118	809 429 777	899 392 895	89 963 118	778 435 694	868 398 812
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	8 653 590	823 235 664	831 889 254	8 653 590	828 526 015	837 179 605
06 Aide aux populations touchées par les crises	1 208 134	68 514 852	69 722 986	1 208 134	61 703 012	62 911 146
Totaux	242 771 781	1 908 200 000	2 150 971 781	242 771 781	1 883 900 000	2 126 671 781

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2005	Plafond autorisé pour 2006	Demandés pour 2007	Variation 2007 / 2006	Demandés pour 2007 (y c. charges sociales)
Titulaires et CDI en administration centrale		204	204	0	9 824 202
Titulaires et CDI dans le réseau		96	96	0	12 261 038
CDD et volontaires internationaux		2 257	2 125	-132	211 631 751
Militaires		17	0	-17	
Agents de droit local		557	558	+1	9 054 790
Totaux		3 131	2 983	-148	242 771 781

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	202 983 544	202 983 544
Cotisations et contributions sociales	34 871 569	34 871 569
Prestations sociales et allocations diverses	4 916 668	4 916 668

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Il convient de préciser qu'un mouvement à somme nulle est intervenu entre les catégories 3 (CDD et volontaires internationaux) et 4 (militaires) – respectivement +17 ETPT et -17 ETPT – dans la mesure où les 17 ETPT de la

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

catégorie 4 indiqués dans le PLF 2006 relevaient en réalité de la catégorie 3. Cette opération est sans effet sur la répartition des emplois demandés pour 2007.

La ventilation de la masse salariale par programme se base sur la répartition des effectifs PLF 2007 et des coûts réels 2006 par catégorie d'emploi, ajustés des modifications prévues en gestion 2007 (GVT, point fonction publique, mesures catégorielles), les transferts intervenant en 2007 et les prestations sociales et allocations diverses.

Les coûts moyens annuels 2007 par catégorie d'emploi pour le programme 209 sont détaillés dans le tableau suivant :

	catégorie 21	catégorie 22	coût moyen
1. Titulaires et CDI à l'administration centrale	32 097	5 103	37 200
2. Titulaires et CDI à l'étranger	97 303	1 731	99 034
3. CDD et volontaires internationaux	84 291	4 966	89 257
5. Agents de droit local	13 500	2 565	16 065

(hors CAS pensions, hors prestations sociales, hors transferts en provenance d'autres ministères)

La rémunération des expatriés se compose du traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux) et des éléments attribuables à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales spécifiques). Ces éléments varient en fonction de l'évolution des taux de change et des inflations locales.

La rémunération des agents de droit local relève du droit du travail et des règles de rémunération du pays de résidence.

Ce programme connaîtra une diminution de 148 ETPT en 2007, correspondant principalement au transfert à l'Agence française de développement de 129 ETPT d'assistants techniques (15,6 M€ dont 1,3 M€ au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions »).

HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2007 est, à l'échelle du plafond d'emploi, de 285 départs définitifs, dont 250 départs à la retraite.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, sont affectées d'un « turn over » beaucoup plus rapide (de l'ordre de 25 à 35 % par an).

HYPOTHESES D'ENTREES

Le remplacement de tous les partants est envisagé sauf les suppressions d'effectifs au titre du contrat de modernisation, soit 241 recrutements de titulaires civils (non remplacement de 15 %). Le renouvellement des autres catégories d'effectif est prévu sauf, au même motif, le non remplacement de 174 CDD, 34 personnels militaires et 40 agents de droit local.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

L'impact du GVT solde pour le ministère est estimé à 1,02 M€ dont 0,27 M€ pour le programme 209 (hors CAS pensions).

Le GVT positif du ministère est de 1,79 %, soit une incidence totale en crédits de 2,83 M€ dont 0,80 M€ pour le programme 209 (hors CAS pensions).

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GENERALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant total pour le ministère de 2,80 M€ dont 0,82 M€ pour le programme 209 (hors CAS pensions).

En outre, l'attribution uniforme d'un point au 1^{er} novembre 2006 représente 0,66 M€ pour le ministère en 2007 dont 0,19 M€ pour le programme 209 (hors CAS pensions).

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,67 M€ pour le ministère dont 0,18 M€ pour le programme 209.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 134,01 M€ pour l'ensemble du ministère, dont 106,17 M€ au titre des personnels civils (taux de 50,74 %), 27,19 M€ au titre des personnels militaires (taux de 101,05 %) et 0,65 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité (taux de 0,31 %). En ce qui concerne le programme 209, la contribution totale est de 20,89 M€, dont 20,76 M€ au titre des pensions civiles et 0,13 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe pour les mesures catégorielles de 3,8 M€ a été prévue pour le ministère, dont 0,7 M€ pour le programme 209 (hors CAS pensions). Elle tient compte des mesures d'amélioration des carrières prévues par le protocole d'accord conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006.

Ces crédits serviront principalement à financer les mesures catégorielles suivantes :

- mise en place du dispositif de fin d'activité pour les ministres plénipotentiaires et conseillers hors classe ;
- poursuite de la revalorisation indemnitaire des agents du ministère à l'administration centrale ;
- revalorisation de certaines fonctions à l'étranger ;
- rémunération des agents de droit local.

Le montant global du titre 2 du programme est de 221 878 225 € hors CAS pensions et de 242 771 781 € avec le CAS pensions.

■ EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Animation et coordination de l'aide au développement	806
02	Affirmation de la dimension culturelle du développement	810
03	Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	357
04	Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	924
05	Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	65
06	Aide aux populations touchées par les crises	21
Total		2 983

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

LA REPARTITION DES EFFECTIFS

	ETPT autorisés en 2007	Titulaires et CDI Adm.Cent.	Titulaires et CDI réseau	CDD et V.I.	Militaires	Recrutés locaux	Total
Programme 209		204	96	2.125	0	558	2.983
Action 01	Animation et coordination de l'aide au développement	138	96	14		558	806
Action 02	Affirmation de la dimension culturelle du développement			810			810
Action 03	Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement			357			357
Action 04	Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités			924			924
Action 05	Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	49		16			65
Action 06	Aide aux populations touchées par les crises	17		4			21

LES EFFECTIFS REMUNERES ET L'ACTIVITE DES SERVICES

Ces 2 983 ETPT rassemblent les personnels relevant :

- des différentes **directions de la direction générale de la coopération et du développement (DGCID)** : Cette direction générale étant responsable, outre le « Solidarité avec les pays en développement », du programme « Rayonnement culturel et scientifique », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. A noter que plus de 70% des agents de catégorie A ne sont pas des agents titulaires du ministère des affaires étrangères (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, ... - et non titulaires), traduisant la diversité des métiers de la DGCID.
- du **service des affaires francophones et de la délégation à l'action humanitaire** (relevant respectivement des actions 5 et 6) : Il est à noter que l'ensemble des personnels de la Direction des Nations Unis et des organisations internationales, intervenant dans les domaines d'activité correspondant aux actions précitées, est regroupé dans le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».
- des **112 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) à l'étranger** : Ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, généralement affectés à des tâches administratives.
- de **88 établissements culturels**, établissements à autonomie financière (dont 5 franco-nationaux) : Les personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du ministère des affaires étrangères, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Les établissements culturels emploient en outre un nombre important de personnels de recrutement local, pour une grande part en charge des cours de langues, activité génératrice d'autofinancements très importants. Du fait de cet autofinancement, ces personnels de recrutement local (2 225 ETPT) ne sont actuellement pas dénombrés dans le plafond d'emploi ministériel de 16 463 ETPT.
- de **20 centres de recherche** : Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention, la recherche en archéologie et en sciences sociales et leurs personnels (dont 252 agents de droit local) ont des statuts comparables.
- du réseau des **147 alliances françaises**, établissements de droit local : En 2006, 244 agents expatriés (178 contractuels et 66 VI) sont mis à la disposition de ces structures pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.
- de **l'assistance technique** mise à la disposition des institutions des pays partenaires : En 2006, l'effectif s'établit à environ 987 ETPT, dont 790 agents sous contrat avec le ministère et 197 volontaires internationaux. Cet effectif est globalement réparti en :

- 27 % sur l'action 2, en quasi-totalité dans les secteurs de la diffusion et de l'enseignement du français (dont 21,2 % pour la promotion de la langue française et 5,8 % pour favoriser la diversité culturelle et valoriser les cultures du Sud) ;
- 21 % sur l'action 3 (dont 13,5 % pour la formation des futures élites et 7,5% pour favoriser la recherche en faveur du développement et la coopération scientifique avec les pays émergents) ;
- 50 % sur l'action 4 (dont 34 % pour l'appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles et 16 % pour la contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'Etat de droit) ;
- 2 % sur l'action 5 (en quasi-totalité pour la mise en œuvre de programmes multilatéraux de développement économique et social).

AUTRES ÉLÉMENTS

Le montant du titre 2 hors masse salariale s'élève à 4 916 668 €.

	Nombre de bénéficiaires	Prestation moyenne par bénéficiaire	Dotations moyennes titre 2
Prestations sociales (hors famille)			
Trajet domicile travail	314	352	110 528
Congé de longue durée	4	16 760	67 040
Accidents du travail	1	2 628	2 628
Congé de fin d'activité	3	14 838	44 514
Allocations pour perte d'emploi	ND	ND	4 000 000
Autres prestations	ND	ND	559 717
Action sociale interministérielle			
Etudiants handicapés	5	1 670	8 350
Aides aux mères	CESU	CESU	CESU
Séjours d'enfants	103	109	11 227
Action sociale ministérielle			
Services médico-sociaux	ND	ND	33 744
Secours	5	1 000	5 000
Rentrées Scolaires	240	308	73 920

Action sociale interministérielle

L'action sociale interministérielle comprend principalement 3 allocations :

- allocation spéciale pour enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage, versée par le ministère des affaires étrangères, mais attribuée par les commissions départementales de l'éducation spéciale ;
- « aide aux mères », correspondant à l'allocation pour les gardes d'enfants de moins de 3 ans. Elle sera remplacée en 2007 par le CESU – chèque emploi service universel ;
- « séjour d'enfant », qui recouvre les aides aux agents dont les enfants vont en colonies de vacances, centres de loisir sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes, classe de découverte et séjours linguistiques.

Action sociale ministérielle

L'action sociale ministérielle se traduit par trois dispositifs principaux :

- la rubrique « services médicaux sociaux » inclut les frais médicaux du personnel de recrutement local délégués aux postes à l'étranger ainsi que les frais médicaux des infirmeries du ministère ;

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le dispositif « secours » correspond aux aides individualisées attribuées principalement à des recrutés locaux en activité ou à la retraite pour régler des frais médicaux ;
- les aides de « rentrée scolaire ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Les moyens d'intervention de la DGCID sont mobilisés au profit des instruments suivants, qui concernent les actions 2 à 6 du programme :

1/ Les instruments hors aide-projetEchange d'expertise :

On regroupe sous ce terme les missions de courte et moyenne durée de titre 6, les invitations de professionnels, les missions Stendhal (accordées par un Jury renouvelé chaque année, présidé par le Directeur général de la Coopération internationale et du Développement, à des auteurs ayant déjà publié et qui, pour réaliser un projet d'écriture, ont besoin de séjourner à l'étranger), les programmes de mobilité des chercheurs, les actions de formation et de veille scientifique.

Les moyens suivants sont mis en œuvre par EGIDE (cf. infra annexe opérateurs), pour un montant total de **32 M€** en 2007 :

- les missions d'experts : en 2007, environ 12 000 missions d'experts sont prévues dans le cadre de ce programme, totalisant ainsi 73 900 homme/jour. A titre indicatif, le coût moyen d'une mission s'élève à environ 1 480 €.

- les invitations : 5 800 invitations de cadres et de professionnels partenaires de nos projets sont prévues en 2007 dans le cadre du programme. Le coût moyen d'une invitation s'élève à 2 300€.

	Nombre d'échanges d'experts
Action 2	4 600
Action 3	1 200
Action 4	12 000
TOTAL	17 800

Bourses :

Elles sont mises en œuvre soit par l'administration centrale (programmes de bourses d'excellence) soit par les Postes dans le cadre des moyens qui leur sont alloués. Toutes catégories confondues (bourses de stage, bourses de longue durée), elles représentent en prévision d'exécution 2006 un total de 86,7 M€, pour un effectif de 15 500 bénéficiaires. Les bourses nouvelles en constituent environ 48 %. Le coût d'une bourse récurrente sur un exercice budgétaire s'élève actuellement à environ 7 000 €, celui d'une bourse nouvelle s'élevant à 4 500 €.

En 2007, l'objectif est d'allouer 83 000 mois/bourse, ce qui correspond à **84,04 M€** (y compris subvention pour bourses à l'Agence universitaire de la francophonie – AUF). La priorité sera donnée à l'attractivité des élites, notamment celles des grands pays émergents. Cette programmation est mise en œuvre par deux opérateurs, EGIDE et le CNOUS, selon leur domaine de compétence.

	Nombre de mois bourses
Action 2	8 300
Action 3	45 400
Action 4	20 100
Action 5	9 200
TOTAL	83 000

Partenariats et programmes intergouvernementaux :

Ils recouvrent, dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture françaises (action 2) les filières d'enseignement bilingue, les outils de mise en œuvre d'objectifs spécifiques de valorisation de notre langue dans les pays en développement, menées en partenariat avec les institutions locales, ainsi que les échanges de jeunes.

Dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire (action 3), cette catégorie d'instrument recouvre les partenariats et réseaux de coopération scientifique (Programmes d'action intégrée, fonds partenariaux type d'Alembert).

Enfin, au sein de l'action 4, pour la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire et de l'appui à la gouvernance, elle désigne les dispositifs intergouvernementaux ou les partenariats avec les organismes multilatéraux et la société civile (Initiative Fast Track « Education pour tous », partenariats dans le cadre européen par exemple projet éducatif « Eurosocial » en Amérique du Sud), ainsi que les fonds tel que le Fonds de coopération pour le Pacifique.

Opérateurs LOLF :

La DGCID s'appuie, dans le cadre de ce programme, sur les opérateurs suivants : AEFE, EDUFRANCE, GIP FCI, l'AFVP, EGIDE, l'AFAA et l'ADPF. Ces deux derniers opérateurs sont en cours de fusion en 2006 pour former l'agence culturelle unique CulturesFrance. L'économie dégagée (environ 200.000 €) permettra de renforcer les interventions de cet opérateur en Afrique et dans les pays émergents.

La justification des crédits de ces opérateurs est développée dans la partie du PAP qui leur est consacrée infra.

Diffusion :

Ceci recouvre l'ensemble des outils de promotion des actions de coopération mises en œuvre par le MAE dans les domaines linguistique, culturel et scientifique mais aussi les actions de diffusion linguistique. **3,96 M€** sont prévus en 2007 à ce titre.

2/ L'aide-projet

Elle intervient dans la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) via le Fonds de solidarité prioritaire (FSP – 55 pays – cf liste jointe) - pour ce qui concerne les secteurs de la gouvernance (justice, sécurité, droits de l'Homme ...), de la coopération universitaire, de la culture et de l'audiovisuel et des projets de coopération décentralisée et avec les ONG - et à travers l'AFD pour les autres secteurs (notamment éducation, santé, eau, environnement, développement rural).

Autorisations d'engagement (AE) :

Les autorisations d'engagement ont été évaluées à hauteur de 360 M€ pour l'aide-projet bilatérale. Elles se décomposent de la façon suivante :

- 130 M€ d'AE seront utilisées via le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). En application des conclusions du CICID, l'aide-projet bilatérale mettra davantage l'accent en faveur de la gouvernance ;
- 230 M€ d'AE concerneront les projets mis en œuvre par l'AFD et les recrutements des assistants techniques transférés à l'Agence. Ces moyens sont conformes aux besoins évalués par cette agence. En outre, dans le cadre de la réforme de la coopération, ses activités ont été élargies.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Crédits de paiement (CP) :

Les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre du portefeuille de projets en cours en 2007 du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) - environ 320 projets - sont répartis au sein des actions 2 à 6 et des sous-actions correspondantes, en fonction des secteurs auxquels il contribuent. Le portefeuille de projets a été passé en revue afin de clôturer les projets les plus anciens. Le coût des projets repose sur celui des instruments précités (missions d'experts, bourses, invitations), auquel s'ajoutent d'autres catégories de transferts, ainsi que des coûts de suivi et d'évaluation finale.

En LFI 2006, le FSP a bénéficié d'un total de 138,7 M€ en CP. En 2007, il est prévu de financer des projets à hauteur de 172,7 M€ et 67 % des projets concerneront les activités regroupées au sein de l'action 4.

Les crédits de paiement de l'AFD se sont élevés à 184 M€ en 2006. En 2007, des crédits de paiement à hauteur de 163 M€ ont été budgétés (y compris les crédits destinés au transfert de l'assistance technique). Le complément sera abondé par des ressources additionnelles en provenance de l'AFD, évaluées à 38 M€.

Moyens prévus pour le FSP en 2007 (en millions €)

Actions	AE pour des projets nouveaux	CP demandés
2	17,85	20,14
3	21,32	27,25
4	79,82	115,83
5	0,00	5,29
6	11,00	4,19
Total	130,00	172,70

La Zone de solidarité prioritaire

La liste des pays figurant dans la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) est définie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). La liste (mise à jour au 1^{er} juillet 2004) est la suivante :

En Afrique du Nord :

Algérie
Maroc
Tunisie

En Afrique subsaharienne et dans l'Océan Indien :

Afrique du Sud
Angola
Bénin
Burkina-Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
République Centrafricaine
Comores
Congo-Brazzaville
République Dém. du Congo
Côte-d'Ivoire
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Ghana
Gambie
Guinée
Guinée-Bissao
Guinée Equatoriale
Kenya
Libéria
Madagascar
Mali
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
Rwanda
Sao-Tome et Principe
Sénégal
Sierra Leone
Soudan
Tanzanie
Tchad
Togo
Zimbabwe



Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Au Moyen-Orient :

Liban
Territoires palestiniens
Yémen

En Asie :

Cambodge
Laos
Vietnam

et, à titre provisoire,
l'Afghanistan

Dans la Caraïbe :

Cuba
Haïti
République Dominicaine
Suriname

Dans le Pacifique :

Vanuatu



JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Animation et coordination de l'aide au développement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	29 324 690	6 741 824	36 066 514
Crédits de paiement	29 324 690	6 741 824	36 066 514

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 241 824	6 241 824
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000

Cette action regroupe les crédits correspondant aux activités transversales relatives à la mise en œuvre de l'aide au développement française dans les pays bénéficiant de l'APD au sens du CAD de l'OCDE. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de modernisation pour la période 2006-2008, engagement commun du ministère des Affaires étrangères et du ministère délégué au Budget et à la Réforme de l'État, visant à assurer la meilleure allocation des ressources à l'adaptation du réseau extérieur de l'État. Les moyens dédiés à cette action sont en conséquence stables au regard de la LFI 2006.

Le montant des crédits de titre 3 affectés à cette action pour 2007 est de 6 741 824 € (AE=CP), répartis de la façon suivante :

Objet	Montant
Communication et évaluation	1 606 824
Journées du réseau/Expositions/Divers	381 000
Documentations/Publications	253 000
Évaluation	972 824
Informatique	830 000
Informatique/Internet/Intranet	830 000
Frais de formation DGCID	120 000
Formation réseau de coopération	120 000
Crédits de mission et de représentation	3 065 000
Frais de tournée et de représentation des SCAC	1 200 000
Frais de mission et de représentation de l'administration centrale (DGCID, DAH et SAF)	1 865 000
Subventions de fonctionnement	1 120 000
Fonctionnement HCCI	620 000
Subvention pour charge de service public GIP FCI	500 000
Total Action 1	6 741 824

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT• Communication et évaluation (1 606 824 €)

Le MAE produit des documentations, destinées à ses partenaires en France et à l'étranger, afférentes à ses activités et mène des actions de communication tels que des séminaires et la diffusion de publications (634.000 €).

L'évaluation (972.824 €) des politiques menées par la DGCID est conduite chaque année. En 2007, 15 évaluations transversales ou « pays » ont été programmées pour le programme 209, pour partie en coordination avec la DGTPPE et l'AFD. Le ministère conduit certaines d'entre elles avec ses partenaires européens ou ses partenaires de développement. Les crédits destinés à l'évaluation concernent également l'appui logistique des missions d'évaluation à mi-parcours des projets FSP.

• Informatique (830.000 €)

Ces crédits sont destinés aux mises à jour des systèmes informatiques dédiés à la communication, principalement le site internet « France Diplomatie », à l'informatisation des CEF (Centres pour les études en France), à l'adaptation des logiciels de programmation (SCOP pour l'ensemble des crédits de coopération et SARAFINA pour les projets FSP), ainsi qu'au suivi des opérateurs du ministère.

• Formation (120.000 €)

Ces formations sont destinées aux agents du réseau de coopération, principalement dans le cadre d'un premier départ, et directement en prise sur les questions d'évolution du réseau et de rationalisation de la gestion des moyens de l'État à l'étranger.

• Frais de mission, de représentation et de tournée (3.065.000 €)

Frais de tournée et de représentation des services de coopération et d'action culturelle : 1.200.000 €.

Frais de mission et de représentation des agents de l'administration centrale : 1.865.000 € (dont les déplacements dans le cadre des projets FSP pour 350.000 €).

• Subvention de fonctionnement du Haut Conseil de Coopération internationale (620.000 €)

Composé de 45 membres nommés par le Premier ministre, le Haut conseil a pour mission de faciliter la concertation entre les différents acteurs de la coopération internationale pour le développement et de sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant de la subvention de fonctionnement versée au **Groupeement d'intérêt public France Coopération internationale (GIP FCI)**, opérateur de la DGCID, est fixée pour 2007 à 500.000 € (cf. annexe opérateurs).

ACTION n° 02 : Affirmation de la dimension culturelle du développement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	78 863 772	105 023 351	183 887 123
Crédits de paiement	78 863 772	107 311 274	186 175 046

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 855 000	29 855 000
Subventions pour charges de service public	6 000 000	6 000 000

L'action 2 se décompose en cinq sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre 3	Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP
21. Promouvoir la langue française		31 051 718	33 401 472	31 051 718	33 401 472
22. Favoriser la diversité culturelle et valoriser les cultures du Sud : action culturelle		22 031 622	21 724 594	22 031 622	21 724 594
23. Favoriser la diversité culturelle et valoriser les cultures du Sud : audiovisuel et NTIC		16 085 011	16 330 209	16 085 011	16 330 209
24. Animer un réseau d'établissements culturels	26 600 000			26 600 000	26 600 000
25. Soutien concourant à l'action	9 255 000			9 255 000	9 255 000
TOTAL	35 855 000	69 168 351	71 456 275	105 023 351	107 311 275

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT (29 855 000 € EN AE=CP)

Indemnités de changement de résidence (ICR) des personnels de l'assistance technique (3 255 000 € en AE=CP)

3 255 000 € sont inscrits en PLF 2007 au titre des indemnités de changement de résidence des 256 assistants techniques et des 184 personnels expatriés des Alliances françaises employés dans le cadre de l'action 2 du programme 209 (sous-action 25).

Cette dotation couvre les dépenses liées aux frais de mise en route, de congés et de ruptures d'établissement.

Les ICR sont en hausse de 796 400 € par rapport à la LFI 2006 en raison de la revalorisation du forfait pour frais de déménagement des volontaires internationaux (porté à 1000 €), de la revalorisation générale des ICR et de l'impact financier de la hausse des coûts du transport aérien.

Dotations de fonctionnement des établissements culturels (26 600 000 € en AE=CP - sous action 24).

88 centres et instituts culturels, chargés de la mise en œuvre des actions de diffusion et de coopération dans l'ensemble des domaines de la coopération française, bénéficieront en 2007 de dotations de fonctionnement en augmentation par rapport à 2006 (24,526 M€) pour prendre en compte la poursuite du plan de relance du français, notamment en Algérie, où le réseau d'établissements rouvre progressivement depuis 2005.

Ces ressources viennent abonder l'autofinancement des instituts et contribuent ainsi à conforter la part grandissante que prennent les établissements à autonomie financière (EAF) dans la politique d'appui au développement du pays d'accueil à partir de leur budget propre (le taux d'autofinancement est passé de 28,16% en 2005 à 33% en 2006, ce taux comprenant l'ensemble des charges d'expatriés).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (6 000 000 € EN AE=CP)

L'Association française d'action artistique(AFAA), dont la fusion en cours avec l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) se traduit par la création de l'agence CulturesFrance, sera dotée en 2007 d'une subvention pour charge de service public de 6 M€, stable par rapport à la LFI 2006. Elle sera affectée au soutien de l'action de CulturesFrance en faveur du renforcement des capacités professionnelles des artistes, des opérateurs et des collectivités territoriales des pays de la ZSP, notamment en Afrique et dans les Caraïbes.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	17 527 018	17 527 018
Transferts aux autres collectivités	51 641 333	53 929 256

TRANSFERTS AUX MÉNAGES (17 527 018 € EN AE=CP)

Ce poste de dépense est globalement en augmentation par rapport à la dotation 2006 (15,76 M€).

Bourses

9 527 018 € (10,35 M€ en 2006) sont prévus en PLF 2007 pour cet instrument. La dotation 2007 permettra de financer les récurrences de bourses ainsi que des bourses nouvelles (cf. Coûts synthétiques transversaux).

Dans le domaine linguistique, ces bourses d'étude ou de stage visent à soutenir l'apprentissage du français par les jeunes publics, non seulement dans les pays de la ZSP mais aussi dans les pays émergents d'Amérique latine et d'Asie (public cible : journalistes, fonctionnaires, diplomates).

Cet instrument d'échange et de formation est également utilisé pour aider à la valorisation des cultures du Sud et soutenir les industries culturelles locales en formant les professionnels du secteur.

Échanges d'expertise (invitations et missions d'experts)

En PLF 2007, il est prévu de financer des invitations et missions d'experts à hauteur de 8 000 000 € (en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2006).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS (AE : 51 641 333 € ; CP : 53 929 255 €)**Fonds de solidarité prioritaire – FSP (17 853 333 € en AE et 20 141 255 € en CP)**

Les crédits du FSP prévus en 2007 au titre de l'action 2 sont de 17,853 M€ en AE et de 20,141 M€ en CP (dotation en CP en hausse de 19,678 M€ par rapport à 2006). Seront ainsi poursuivis des projets d'appui au développement de l'enseignement du français dans les réseaux éducatifs nationaux, mais aussi (dans le cadre de la sous-action 23) des programmes destinés à moderniser et démocratiser les systèmes médiatiques, faciliter l'accès aux NTIC (programme ADEN) ou encore préserver les patrimoines audiovisuels et promouvoir la diversité culturelle (programme «Les musées au service du développement»).

Sous-actions	AE	CP
21	7 440 956	9 790 709
22	3 472 446	3 165 417
23	6 939 931	7 185 129
Total	17 853 333	20 141 255

Alliances françaises (9 700 000 € en AE=CP)

Elles bénéficieront de 9 700 000 € de dotations de fonctionnement (les Alliances françaises sont des associations de droit local) et de subventions pour opérations au titre des actions de coopération culturelle et de leurs activités d'enseignement du français (montant quasi stable par rapport à la dotation en LFI 2006 de 9,4 M€).

Opérations d'intervention (19 900 000 € en AE=CP)

Ce poste de dépenses, qui comprend les dotations pour opérations aux établissements à autonomie financière (2 M€ en AE=CP inscrits en PLF 2007), couvre les projets suivants :

1. dans le cadre de la mise en œuvre du **plan de relance du français** :

- la professionnalisation de l'activité des cours de langue dans les établissements culturels (9,7 millions d'heures / élèves dispensées en 2006) ;
- la création d'outils audiovisuels et multimédia pour l'apprentissage de la langue française à travers un programme d'utilisation renforcée des TICE (technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement) ;
- la valorisation de la francophonie auprès de publics jeunes (programme Français langue maternelle, programme Allons en France, etc.) ;
- l'appui aux professeurs étrangers de français et l'appui à l'enseignement bilingue et aux départements de langue française des universités (soutien à la création de pôles de référence pédagogiques au Maghreb pour la formation des maîtres, plan triennal de formation de 10 000 professeurs de français dans le monde, particulièrement en Afrique, en Asie et dans les grands pays émergents.

2. dans le domaine de la **coopération culturelle et audiovisuelle** :

- le soutien à des média étrangers et à la démocratisation des systèmes médiatiques ;
- des actions en faveur du cinéma et du livre, dont le soutien au financement de l'acquisition de films et au renouvellement de leurs droits au profit de la Cinémathèque africaine ;
- la coopération dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la coopération dans le domaine du sport et de la jeunesse ;
- les fonds (sur appels à projets) destinés à soutenir l'action des services et des établissements culturels dans certains secteurs prioritaires : coopération régionale artistique et culturelle en Afrique, organisation de débats d'idées, modernisation des bibliothèques ;
- la coopération franco-allemande pour le développement culturel.

Diffusion (2 188 000 € en AE=CP)

2 188 000 € sont prévus en PLF 2007 au titre de l'action 2 pour cet instrument, qui recouvre l'ensemble des outils de promotion des actions de coopération mises en œuvre par le MAE dans les domaines linguistique, culturel et scientifique mais aussi les actions de diffusion linguistique.

Exportation de la production culturelle française (2 000 000 € en AE=CP)

2 000 000 € sont programmés (sous-actions 21 à 23) en appui aux opérateurs spécialisés chargés de l'exportation de la production culturelle française (TVFI, Bureau export de la Musique, Francophonie diffusion, Unifrance).

ACTION n° 03 : Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	34 758 477	95 254 532	130 013 009
Crédits de paiement	34 758 477	101 182 181	135 940 658

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 574 000	8 574 000
Subventions pour charges de service public	1 200 000	1 200 000

L'action 3 se décompose en cinq sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre 3	Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP
31. Participer à la formation des futures élites		53 617 454	56 922 687	53 617 454	56 922 687
32. Favoriser la recherche en faveur du développement et la coopération scientifique avec les pays émergents : partenariats scientifiques et veille technologique		28 663 078	31 285 494	28 663 078	31 285 494
33. Favoriser la recherche en faveur du développement et la coopération scientifique avec les pays émergents : EAF centres de recherche	6 000 000	700 000	700 000	6 700 000	6 700 000
34. Favoriser la recherche en faveur du développement et la coopération scientifique avec les pays émergents : sciences humaines et sociales, archéologie, patrimoine (hors EAF centres de recherche)		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
35. Soutien concourant à l'action 03	3 774 000			3 774 000	3 774 000
TOTAL	9 774 000	85 480 532	91 408 181	95 254 532	101 182 181

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT (8 574 000 € EN AE=CP)**Indemnités de changement de résidence (ICR) des personnels de l'assistance technique (1 743 115 € en AE=CP)**

1 743 115 € sont programmés en 2007 au titre des indemnités de changement de résidence des 322 assistants techniques employés dans le cadre de l'action 3 du programme 209.

Cette dotation couvre les dépenses de fonctionnement liées aux frais de mise en route, de congés et de rupture d'établissement : 62 % de ces crédits sont destinés à la sous-action 31 et 38% à la sous-action 32.

Fonctionnement des centres de recherche (6 000 000 € en AE=CP)

En 2007, 20 centres de recherche bénéficieront d'une dotation de fonctionnement, pour un montant total de 6 000 000 €.

Centres pour les études en France (CEF) (830 885 € en AE=CP)

Les CEF visent à améliorer l'accueil dans le réseau à l'étranger des étudiants qui se préparent à un séjour d'études en France et à faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives.

16 CEF sont ou seront ouverts en 2007, année au titre de laquelle 830 885 € sont prévus à cet effet.

Centres opérationnels en 2006 : Chine, Vietnam, Tunisie, Algérie, Maroc, Sénégal, Turquie, Cameroun et Mexique.

Ouvertures prévues en janvier 2007 : Syrie, Guinée, Congo, Madagascar, Colombie, Brésil et Inde.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (1 200 000 € EN AE=CP)

La subvention versée à l'opérateur **EDUFRANCE** s'élèvera en 2007 à 1 200 000 €.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	48 287 856	48 287 856
Transferts aux autres collectivités	37 192 676	43 120 325

Pour 2007, les AE s'élèvent à 85 480 532 € et les CP à 91 408 181 €.

TRANSFERTS AUX MÉNAGES (48 287 856 € EN AE=CP)

Bourses

Pour 2007, la dépense est estimée à 45 287 856 €.

Des programmes de bourses d'excellence (Masters et doctorats) sont mis en œuvre sur crédits centraux :

- les bourses « Major » destinées à prendre le relais des bourses d'excellence de l'AEFE ;
- le programme Eiffel de bourses d'excellence destiné aux futurs décideurs ;
- le programme Eiffel Doctorat qui finance des bourses de mobilité dans le cadre de thèses en cotutelle ou en codirection ;
- le programme Lavoisier, destiné à des étudiants ou des jeunes chercheurs non statutaires.

Par ailleurs, les services de coopérations et d'action culturelle versent également des bourses aux étudiants étrangers en France.

Invitations et missions d'experts

Ces dépenses devraient s'élever à 3 000 000 € en 2007. Elles concernent pour 1 080 000 € la sous-action 31 et pour 1 920 000 € la sous-action 32.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS (37 192 676 € EN AE – 43 120 325 € EN CP)

Projets FSP

Pour 2007, 21 320 000€ d'AE et 27 247 649 € de CP sont prévus pour financer les projets FSP relevant de l'action 3.

Sous-actions	AE	CP
31	8 095 708	11 400 941
32	13 224 292	15 846 708
Total	21 320 000	27 247 649

Programmes d'échanges scientifiques bilatéraux, voire régionaux (Programmes d'Actions Intégrées et assimilés)

Ils s'établiront à 5 000 000 € en 2007 (AE=CP). Il s'agit de maintenir le soutien aux programmes incitatifs de mobilité des chercheurs et à développer de nouveaux partenariats.

Ces programmes relèvent de l'opérateur EGIDE principalement.

Autres subventions et prestations

En 2007, ces dépenses représenteront 10 872 676 € (AE=CP).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ceci concerne les crédits affectés aux services centraux et aux postes, pour les partenariats universitaires, les subventions aux grands organismes et les programmes de recherche (8 372 676 €, dont 1 168 000 € de la diffusion des actions de promotion, ainsi répartis : 3 682 676 € en sous-action 31, 3 990 000 € en sous-action 32 et 700 000 € en sous-action 33).

Les missions archéologiques sont également concernées par cette action (2 500 000 € - sous-action 34).

ACTION n° 04 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	89 963 118	809 429 777	899 392 895
Crédits de paiement	89 963 118	778 435 694	868 398 812

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 940 000	5 940 000
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000

L'action 4 se décompose en onze sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre 3	Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP
41. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : OMD		374 940 839	389 783 571	374 940 839	389 783 571
42. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : AFD		230 000 000	163 000 000	230 000 000	163 000 000
43. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : lutte contre la pauvreté - PAM		28 600 000	28 600 000	28 600 000	28 600 000
44. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : lutte contre la pauvreté - aide alimentaire hors PAM		3 400 000	3 400 000	3 400 000	3 400 000
45. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : C2D		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
46. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : FCP		3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
47. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles : coopération avec les OSI		62 580 480	78 657 000	62 580 480	78 657 000
48. Contribution à la gouvernance		73 768 459	78 855 124	73 768 459	78 855 124

	Titre 3	Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP
démocratique et à la consolidation de l'État de droit : gouvernance pour le développement					
49. Contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit : partenariat avec les collectivités territoriales (CPER)		8 750 000	8 750 000	8 750 000	8 750 000
410. Contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit : partenariat avec les collectivités territoriales (hors CPER)		2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
411. Soutien concourant à l'action	6 440 000			6 440 000	6 440 000
TOTAL	6 440 000	802 989 778	771 995 695	809 429 778	778 435 695

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Indemnités de changement de résidence (ICR) des personnels de l'assistance technique (5 921 000 € en AE=CP)

5.921.000 € sont programmés en 2007 au titre des indemnités de changement de résidence des 534 assistants techniques employés dans le cadre de l'action 4 du programme 209.

Cette enveloppe couvre les dépenses liées aux frais de mise en route, de congés et de ruptures d'établissement : 48% de ces crédits sont destinés à la sous-action 41 (2.838.532 €) et 52% à la sous-action 42 (3.082.468 €).

Elle est en hausse par rapport à la LFI 2006 en raison de la revalorisation du forfait pour frais de déménagement des volontaires internationaux (porté à 1.000 €), de la revalorisation générale des ICR, de la prise en compte des surcoûts pour emballages et déballages des entreprises de déménagement et de l'impact financier de la hausse des coûts du transport aérien.

Commission de coopération et de développement (COCODEV) (19.000 € en AE=CP)

Les crédits de fonctionnement de la COCODEV, instance paritaire de concertation entre associations et pouvoirs publics sur la coopération et la solidarité internationale, sont reconduits en 2007 à hauteur de 19.000 €.

SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (500 000 € EN AP=CP)

En PLF 2007, 500.000 € (en AE=CP) sont inscrits au titre de la subvention à l'**association française des volontaires du progrès (AFVP)**, opérateur du programmeur. En baisse de 100.000 € par rapport à la dotation de 2006, ce niveau de dotation résulte de l'application de la convention cadre triennale conclue en avril 2005 entre le MAE et l'AFVP. En application des dispositions du contrat triennal 2006-2008 de modernisation du MAE signé le 18 avril 2006 avec le ministère chargé du Budget, un contrat d'objectifs et de moyens doit être signé entre le MAE et l'AFVP.

L'AFVP est née en 1963 de la volonté du Gouvernement de disposer d'une structure spécifique permettant l'envoi des jeunes volontaires à l'étranger dans le cadre de sa politique de coopération, à l'instar de décisions prises à la même époque par d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Le ministère des Affaires Etrangères a depuis 1999 demandé à l'AFVP de se recentrer sur la seule activité de volontariat et de réduire ses coûts de fonctionnement. Depuis, l'association est devenue de moins en moins dépendante des crédits du MAE. La diminution dès 2004 de sa subvention traduit d'ailleurs cette tendance.

A partir de 2005, l'appui financier du MAE à l'AFVP est profondément modifié puisqu'il prend la forme, non plus d'une subvention, mais d'une commande annuelle exprimée en nombre de mois-volontaires que multiplie le coût complet d'un mois volontaire, les postes concourant à ce coût complet étant mesurés et connus. Ce dispositif permet un meilleur contrôle des coûts, de l'exécution du budget, et marque la nécessité d'une diversification des financements pour assurer l'activité de l'association.

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En tant qu'opérateur, l'AFVP est incluse dans le nouveau périmètre budgétaire du programme ministériel « Solidarité envers les pays en développement ». L'association est ainsi considérée comme un organisme qui contribue de manière importante à la réalisation des objectifs du programme. Comme chaque opérateur, elle fera donc l'objet, à partir de 2006, d'un suivi renforcé de son activité, de ses financements, et de sa performance à travers une convention d'objectifs et de moyens.

Dans ce cadre, les missions fixées à l'AFVP sont :

- la promotion du volontariat de solidarité internationale auprès des candidats potentiels en particulier en relation avec les collectivités territoriales et les mouvements de jeunesse ;
- la sélection, la formation et le suivi des volontaires affectés sur des projets mis en œuvre par des opérateurs distincts de l'AFVP ;
- l'accompagnement des volontaires à la fin de leur mission ;
- la restitution de leur expérience dans le cadre de la sensibilisation de l'opinion publique sur la solidarité internationale et par l'éducation au développement ;
- le développement de relations avec les autres institutions françaises et étrangères en charge du volontariat de solidarité internationale.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	41 023 307	41 023 307
Transferts aux collectivités territoriales	11 500 000	11 500 000
Transferts aux autres collectivités	750 466 470	719 472 387

Pour 2007, les AE s'élèvent à 802 989 778 € et les CP à 771 995 695 €.

Le périmètre de l'action 4 a été modifié par rapport à 2006 :

- le financement du Fonds Mondial pour le SIDA et les projets de recherche sur les risques phytosanitaires sont transférés de l'action 5 à l'action 4 afin de présenter une vision d'ensemble des dispositifs de lutte contre les grandes pandémies ;
- le financement de l'aide alimentaire d'urgence est transféré de l'action 6 à l'action 4 afin de présenter une vision d'ensemble des différents dispositifs d'aide alimentaire ;
- les programmes multilatéraux dans le domaine de la gouvernance sont transférés de l'action 5 à l'action 4 en vue d'assurer une cohérence des projets.

TRANSFERTS AUX MÉNAGES (41 023 307 € EN AE=CP)

Bourses (20 023 308 € en AE=CP)

L'objectif est de financer 20.100 mois-bourses (bourses d'études et de stage des services centraux et des postes) pour l'appui aux politiques de formation, au renforcement des capacités et l'appui aux réformes de nos partenaires dans les domaines du développement durable (pour 9 204 249 €) et de la bonne gouvernance (pour 10 818 459 €).

Invitations et missions d'experts (21 M€ en AE=CP)

L'objectif est de réaliser 12 000 échanges d'experts, soit une dotation demandée pour 2007 de 21 M€, dont 8 M€ au titre de l'appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et 13 M€ au titre de la gouvernance.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (11 500 000 € EN AE=CP)

L'appui à la coopération décentralisée mise en œuvre par les collectivités territoriales françaises concerne des projets de développement ainsi que des actions conduites par des associations de collectivités. Les projets correspondent à des actions de formation des élus, à la professionnalisation des fonctionnaires territoriaux et au renforcement des services publics gérés par les collectivités étrangères. L'effort de mobilisation des collectivités locales en faveur de l'Aide publique au développement sera maintenu en 2007 à hauteur de 11,5 M€ (8,75 M€ hors FSP et 2,75 M€ au titre des projets FSP).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS (750 466 470 € EN AE - 719 472 387 € EN CP)

L'**AFD** sera financée à hauteur de 230 M€ d'AE (179 M€ pour les dons projets et 51 M€ pour les salaires des assistants techniques transférés à l'AFD) et 163 M€ de CP.

Le **Fonds Mondial pour le SIDA** recevra 300 M€ en 2007, en augmentation de 75 M€ par rapport à 2006 pour tenir compte des engagements de la France (doublement de la contribution française entre 2005 et 2007 pour la porter à 300 M€).

Les actions menées dans le cadre du **Fonds de coopération pour le Pacifique** sont prévues à hauteur de 3,2 M€.

L'**aide alimentaire** est reconduite en 2007 (32 M€). A l'aide alimentaire programmable (28,6 M€) s'ajoute l'aide alimentaire d'urgence (considérée hors PAM) pour 3,4 M€, transférée de l'action 6 vers l'action 4. L'engagement de la France, pris dans le cadre européen (accords de Londres), est de 200.000 TEC (Tonnes équivalent céréales) par an. Les crédits prévus en 2007 sont destinés à répondre aux besoins résultant des crises alimentaires sévères apparues depuis 2005 (Niger, Afrique orientale).

Les prévisions de décaissement pour 2007 au titre des **Contrats de désendettement et de développement (C2D)**, en augmentation significative depuis la signature du C2D Cameroun en avril 2006, s'élèvent à 179,4 M€. Parmi ces prévisions figurent notamment :

- 142,3 M€ au titre des C2D en cours, dont 113,7 M€ pour le Cameroun ;
- 37,10 M€ au titre des nouveaux C2D dont la signature est prévue en 2007, dont 20,5 M€ pour la République démocratique du Congo (RDC) et 13,5 M€ pour la Guinée.

Les C2D Congo et Burundi n'ont pas été intégrés à ces prévisions en raison du degré d'incertitude pesant sur leur réalisation effective et du coût effectif de ces opérations.

Les 15 M€ de crédits (en AE=CP) inscrits en PLF 2007 permettront d'honorer ces dépenses, compte tenu des 114 M€ autofinancés par l'AFD (84 M€ par prélèvement sur ses ressources et 30 M€ par libérations de provisions consécutives à la signature des nouveaux C2D en 2007) et de 50,4 M€ résultant de la modification des modalités de traitement des créances liées à ces opérations de désendettement.

Le ministère financera également des **projets** dans les secteurs suivants (31 896 470 € en AE=CP) :

- Codéveloppement en direction des régions sources d'immigration : lancement de nouveaux projets de codéveloppement (action favorisant la contribution des migrants dans le développement de leur pays d'origine) entre la France et l'Afrique en mobilisant les diasporas installées en France. Le codéveloppement, porté par la France depuis 1995 et désormais relayé par nos partenaires africains et européens, est un axe majeur du partenariat mis en place lors de la Conférence de Rabat (10-11 juillet 2006) car il vise à faire des migrations un levier du développement ;
- Grandes pandémies et politiques publiques en matière de santé Grippe aviaire ;
- Contributions au programme « *Fast Track* - Éducation primaire universelle pour tous » ;
- Prévention des risques, notamment environnementaux et en matière de sécurité aérienne, dans la ZSP ;
- Actions en faveur des pays émergents.

Diffusion de **documentation technique** : 600. 000 € (en AE=CP)

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Transferts aux organisations non gouvernementales de solidarité internationale (ONG/OSI) – Coopération non gouvernementale :

Conformément aux engagements du Président de la République et aux décisions du CICID, il est prévu de doubler en cinq ans (à compter de 2004) la part de l'aide publique au développement transitant par les organisations de solidarité internationales (OSI). Cet engagement se traduira en 2007 par un soutien aux actions de développement conduites par les OSI pour 21 576 922 € (en AE=CP) et des subventions aux ONG de volontariat en application de la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale pour 12 423 078 € (en AE=CP).

Par ailleurs, cet engagement se traduit aussi par la mise en oeuvre de projets FSP pour les ONG-OSI pour 28,58 M€ d'AE et 44,66 M€ de CP (cf. sous-action 47 du tableau FSP infra).

L'**appui aux politiques publiques** dans les domaines de l'État de droit, des libertés publiques, des droits de l'Homme, de la modernisation de l'État et de la gouvernance financière, aux processus démocratiques s'élève à 26 700 000 € en AE=CP (dont aide budgétaire pour 15 M€ ; projets de coopération pour 10,8 M€ ; programmes multilatéraux dans le domaine de la gouvernance pour 0,9 M€ - sous-action 48) auxquels s'ajoutent des projets du FSP (sous-action 48 du tableau FSP infra) pour 23 250 000 € en AE et 28 336 665 € en CP.

FSP : 79,820 M€ d'AE et 115,826 M€ de CP sont prévues en PLF au titre des projets FSP relevant de l'action 4, dont 77,070 M€ d'AE et 113,076 M€ de CP au titre des transferts aux autres collectivités.

Sous-actions	AE	CP
41. OMD	25 239 520	40 082 252
47. OSI	28 580 480	44 657 000
<i>Total 41 et 47</i>	<i>53 820 000</i>	<i>84 739 252</i>
48. Gouvernance pour le développement	23 250 000	28 336 665
410. Coopération décentralisée (catégorie 63 voir transferts aux collectivités territoriales)	2 750 000	2 750 000
<i>Total 48 à 410</i>	<i>26 000 000</i>	<i>31 086 665</i>
TOTAL FSP	79 820 000	115 825 917

Au bilan :

- 717,72 M€ d'AE et 681,64 M€ de CP sont prévus en PLF 2007 au titre de l'appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et de mise en oeuvre des stratégies sectorielles (sous-actions 41 à 47) ;
- 85,27 M€ d'AE et 90,36 M€ de CP sont programmés pour la contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit (sous-actions 48 à 410).

ACTION n° 05 : Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	8 653 590	823 235 664	831 889 254
Crédits de paiement	8 653 590	828 526 015	837 179 605

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	250 000	250 000

L'action 5 se décompose en dix sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre 3	Titre 6		TOTAL	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP
51. Contributions volontaires à des programmes multilatéraux de développement économique et social (hors FED) : programmes NU		49 069 077	49 069 077	49 069 077	49 069 077
52. Contributions volontaires à des programmes multilatéraux de développement économique et social (hors FED) : autres programmes multilatéraux		2 183 196	7 473 547	2 183 196	7 473 547
53. Contributions volontaires à des programmes multilatéraux de développement économique et social (hors FED) : fonds fiduciaires		6 816 804	6 816 804	6 816 804	6 816 804
54. Fonds européen de développement (FED)		692 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000
55. Contributions volontaires à des programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit : contributions NU		5 311 738	5 311 738	5 311 738	5 311 738
56. Contributions volontaires à des programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit : autres organismes multilatéraux		0	0	0	0
57. Contributions volontaires à des programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit : fonds fiduciaires		0	0	0	0
58. Participation à des programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit		0	0	0	0
59. Contributions à la francophonie multilatérale : programmes francophones, organismes multilatéraux		67 604 849	67 604 849	67 604 849	67 604 849
510. Soutien concourant à l'action	250 000				
TOTAL	250.000	822 985 664	828 276 015	823 235 664	828 526 015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

250.000 € sont programmés pour abonder l'enveloppe destinée à couvrir les frais de mise en route, de congés et de rupture d'établissement des 24 assistants techniques relevant de cette action (ces assistants techniques contribuent en majorité à des programmes de développement économique et social).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux ménages	9 204 849	9 204 849
Transferts aux autres collectivités	813 780 815	819 071 166

TRANSFERTS AUX MENAGES (9 204 849 € - AE=CP)

Au titre du soutien de la France à la Francophonie, 9 204 849 € de bourses de mobilité AUF – DGCID sont programmées en 2007, au profit des étudiants de 3^{ème} cycle, des enseignants et des chercheurs.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS (AE : 813 780 815 € ; CP : 819 071 166 €)

Le périmètre de l'action 5 a été modifié par rapport au PLF 2006. Sont transférés à l'action 4 :

- le financement du Fonds Mondial pour le SIDA afin de présenter une vision d'ensemble des dispositifs de lutte contre les grandes pandémies ;
- les programmes multilatéraux dans le domaine de la gouvernance 4 en vue d'assurer une cohérence des projets.

La contribution française au **FED (Fonds européen de développement)** est programmée pour 2007 à hauteur de 692 M€ (AE=CP) sur la base des prévisions d'appels de fonds de la Commission européenne (sous-action 54).

Les **contributions volontaires aux organismes des Nations Unies** sont programmées à hauteur de 54 380 815 € (AE=CP) (hors contributions « post-crise », inscrites à l'action 6 du programme), en augmentation de 4 080 015 € par rapport à la LFI 2006. Cette augmentation participe, avec les contributions inscrites à l'action 6 dans le cadre des projets de sortie de crise, à la réalisation de l'engagement pris par le Président de la République auprès du Secrétaire général des Nations Unies d'augmenter nos contributions volontaires de 60 M€ en trois ans, à partir de 2005. Cette augmentation permettra de renforcer notre présence dans les principales organisations internationales.

Ces contributions volontaires se ventilent de la manière suivante :

- 49 069 077 € concerneront la participation française aux programmes multilatéraux de développement économique et social (sous-action 51), dont la mise à disposition de jeunes experts associés et de volontaires des Nations Unies par le biais de projet FSP en cours dont le montant inscrit au PLF 2007 est de 5.290.351 € (CP) ;
- 5 311 738 € seront consacrés aux programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit (sous-action 56).

La **présence française dans les enceintes multilatérales**, dont le coût s'élève à 9 000 000 € en AE et 14 290 351 € en CP M€, sera renforcée :

- par la mise à disposition d'experts nationaux détachés dans différentes organisations internationales (6 816 804 € - AE=CP - sous-action 54 ; jeunes experts associés auprès des Nations – Unies (*junior professional officers*), jeunes experts à la Commission européenne, jeunes professionnels à la Banque mondiale) ;
- grâce au financement de fonds fiduciaires ou de projets auprès de ces organisations (2 183 196 € - AE=CP - sous-action 52) ;
- par la poursuite de projets FSP en lien avec ces organisations (5 290 351 € de CP inscrits à la sous-action 52).

Les **contributions aux programmes multilatéraux pour la Francophonie** (sous-action 59) sont programmées à hauteur de 58 400 000 € (AE=CP) qui se répartissent :

- 58.150.278 € destinés aux actions du Service des affaires francophones ;
- 249.722 € aux actions dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Le soutien financier de la France s'inscrit dans le cadre stratégique décennal défini au Sommet de Ouagadougou de novembre 2004 qui a fixé à la Francophonie quatre missions : langue française et diversité culturelle ; promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ; éducation, formation et enseignement supérieur (dont 9 204 849 € de bourses de mobilité AUF-DGCID pour les étudiants de 3^{ème} cycle, les enseignants et les chercheurs, montant inscrit dans la catégorie « transferts aux ménages ») ; coopération au service du développement durable et de la solidarité

Les contributions aux programmes multilatéraux pour la Francophonie, qui correspondent au total de la sous-action 59 (y compris les bourses AUF-DGCID), progresseront de 9,2 M€ par rapport à la LFI 2006.

ACTION n° 06 : Aide aux populations touchées par les crises

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 208 134	68 514 852	69 722 986
Crédits de paiement	1 208 134	61 703 012	62 911 146

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	68 514 852	61 703 012

L'action 6 se décompose en quatre sous-actions. Elle ne comprend que des dépenses d'intervention. La ventilation des AE et des CP de titre 6 est la suivante :

Sous-actions	AE	CP
61. Aide humanitaire d'urgence : contribution aux organismes multilatéraux	19 333 398	19 333 398
62. Aide humanitaire d'urgence : aide bilatérale	9 267 000	9 267 000
63. Sortie de crise : contributions aux organismes multilatéraux	16 285 787	16 285 787
64. Sortie de crise : aide budgétaire	23 628 667	16 816 827
Total Action 6	68 514 852	61 703 012

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Le périmètre de l'action 6 a été modifié par rapport au PLF 2006 : le financement de l'aide alimentaire d'urgence est transféré à l'action 4 afin de présenter une vision d'ensemble des différents dispositifs d'aide alimentaire.

Ces crédits recouvrent deux niveaux d'intervention et différents canaux :

L'aide humanitaire d'urgence (28 600 398 € - AE=CP), qui comprend :

- les contributions volontaires aux organismes du système des Nations Unies (19 333 398 €), pour soutenir leur action en faveur des populations touchées par des crises humanitaires (principalement UNRWA, UNICEF et CICR)

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le fonds d'urgence humanitaire (FUH) : maintenu à son niveau de 2006 (9.267.000 €)¹⁸, ce fonds mis en œuvre par la délégation à l'action humanitaire (DAH) est destiné à financer des actions de plusieurs ordres :
 - les interventions humanitaires d'urgence mises en œuvre par l'Etat, c'est à dire le coût du déploiement de personnels de secours et d'assistance médicale mis à disposition par les différents Ministères (Intérieur, Défense, Santé) en faveur de populations victimes de catastrophes majeures ;
 - les envois de matériels humanitaires prélevés sur les stocks de la DAH et le transport d'autres matériels apportés par les différents organismes de solidarité ;
 - les délégations de crédits mises en place auprès des postes diplomatiques pour soutenir des interventions d'urgence ou faire face à des crises en utilisant des ressources locales ;
 - les subventions accordées à des ONG françaises engagées dans des pays en crise pour permettre à celles-ci de financer partiellement des projets d'action humanitaire.

Depuis 2005, le FUH a servi à mettre en œuvre des actions dans plus de 50 pays, dont la moitié en Asie et pour un quart en Afrique subsaharienne. Les deux premiers pays bénéficiaires ont été le Pakistan (5.574.000 €), suite au séisme d'octobre 2005, et l'Indonésie (1.998.000 €) en raison du tsunami de décembre 2004. En juin 2006, le séisme survenu sur l'île de Java a nécessité une intervention de 1,5 M€.

L'aide à la reconstruction (AE = 39 914 454 € ; CP = 33 102 614 €), qui regroupe :

- les contributions volontaires aux organismes des Nations Unies (16 285 787 € - AE=CP) : Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et Fonds de consolidation de la paix. L'ensemble des contributions volontaires relevant de cette action s'élève à 35 619 185 €, soit une augmentation de 2,019 M€ par rapport à la LFI 2006, traduisant l'engagement du Président de la République d'augmenter les contributions volontaires de la France au profit des Nations Unies.
- les actions d'appui au retour de la démocratie, les micro-projets de reconstruction et les actions de formation (12.622.000 € - AE=CP), dont 5 M€ d'aide budgétaire post-conflit et 7,622 M€ d'interventions de sortie de crise. En 2006, ces actions ont notamment pris la forme d'appuis à l'organisation d'élections en Mauritanie, à la constitution du tribunal spécial en Sierra Leone, à l'Union africaine dans le cadre de la crise du Darfour, ainsi que de partenariats financiers avec le PNUD pour deux programmes de relèvement post-crise au Soudan et en Centrafrique.
- le financement de projets FSP, nécessitant 11 006 667 € d'AE et 4 194 827 € de CP (FSD¹⁹ en Mauritanie, au Mali et en Érythrée, projet en Côte d'Ivoire, déminage au Soudan), dont 1 104 887 € de CP pour des FSP nouveaux, dans le cadre des nouveaux dispositifs post crise qui seront mis en œuvre en 2007 (Liban) et 3 089 940 € de CP pour des projets en cours :

FSP (en €)	AE	CP
en cours	0	3 089 940
nouveaux	11 006 667	1 104 887
Total	11 006 667	4 194 827

¹⁸ S'y ajoute la dotation d'un fonds de concours, administré par la DAH, destiné à recevoir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers.

¹⁹ Le Fonds social de développement (FSD), outil déconcentré du Fonds de solidarité prioritaire, permet aux ambassades de financer de petites opérations, essentiellement au bénéfice des sociétés civiles locales.

Le bureau d'Études EVALUA a remis en 2003 un rapport d'évaluation de l'outil FSD. Il conclut à une bonne réactivité et à la pertinence de cet outil et préconise un renforcement de l'évaluation des micros projets et des équipes locales chargées de leur identification et suivi.

Une nouvelle "instruction mode d'emploi" concernant cet instrument, qui prend en compte les résultats et les recommandations de cette évaluation, a été signée par le directeur général de la coopération internationale et du développement le 2 août 2004.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS AUX AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			Différence
Affectées non engagées au 31/12/2005	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	LFI 2006 + reports	Demandées pour 2007	LFI 2006 + reports	Demandés sur autorisations d'engagement antérieures	Demandés sur autorisations d'engagement nouvelles	
0	0	2 145 963 799	2 150 971 781	2 031 833 846	2 126 671 781		138 429 953

Le montant des AE (pluriannuelles) de l'aide projet bilatérale s'élève à 360 M€, soit 130 M€ pour le FSP et 230 M€ pour les dons projets de l'AFD

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			8 368 000	8 368 000	8 200 000	8 200 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)			0	0	0	0
Transferts (titre 6)			71 778 842	71 768 842	71 768 842	71 768 842
Totaux			80 146 842	80 136 842	79 968 842	79 968 842

Les opérateurs EGIDE et FCI sont également présents dans le programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		3 131	2 983
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		288	290

2005 / EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Détail des emplois 2005 rémunérés par les opérateurs ou catégories des opérateurs	ETPT	ETP (à défaut)	Effectifs employés (à défaut)
GIP FCI	8		
EGIDE	214		
AFVP	60		
Totaux	282		

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

GIP - FRANCE COOPÉRATION INTERNATIONALE

France Coopération Internationale (FCI) est un groupement d'intérêt public constitué en 2002 entre l'État, représenté par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la fonction publique, l'association EGIDE, l'Agence française de Développement et l'École nationale d'administration. Sa convention constitutive a été approuvée par arrêté interministériel du 17 avril 2002, et modifiée par les arrêtés interministériels du 23 avril 2004, 30 décembre 2005 et 19 juin 2006.

Le groupement a pour objet d'exercer en commun des activités d'assistance technique, de conseil, de formation et de recherche dans les domaines de la coopération internationale et du développement, en appui des opérateurs publics et privés déjà présents, ainsi que la création et la gestion des équipements ou services d'intérêt commun nécessaires à ces activités. Il a notamment pour mission :

- de mobiliser des experts publics ou privés pour participer à des missions de coopération internationale et de développement, menées séparément ou conjointement par des donneurs d'ordre de coopération internationale publics ou privés ou d'autres institutions ;
- d'agir pour le compte de donneurs d'ordres publics et privés de coopération internationale ou d'autres institutions comme opérateur pour des missions internationales bilatérales et multilatérales de courte, moyenne et longue durée ;
- de gérer à cet effet tout ou partie de l'assistance technique bilatérale et de participer à la formation des experts techniques internationaux, dans les conditions définies par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) ;
- de favoriser la constitution de partenariats public-public, privé-privé ou public-privé pour ces missions ;
- d'apporter un appui aux opérateurs publics, privés et de solidarité internationale, notamment sous la forme d'animation des réseaux, de formation et toutes autres actions de soutien de nature à favoriser la présence française dans ce type de mission ;
- le cas échéant, de participer à des missions multilatérales d'assistance technique et d'agir comme opérateur multisectoriel dans les appels d'offre internationaux.

Le groupement est administré par un conseil d'administration de 14 membres composé de 9 représentants de l'État (7 pour le ministère des affaires étrangères, 1 pour le ministère de la fonction publique, 1 pour le ministère de l'économie et des finances), 1 représentant pour chacun des organismes membres du groupement autres que l'État et 2 personnalités qualifiées. Le président du groupement est nommé par décret du Premier ministre sur proposition du Ministre des affaires étrangères et du Ministre chargé de la coopération. Le directeur général est nommé par le conseil d'administration sur proposition du Ministre des affaires étrangères et du Ministre chargé de la coopération.

Les prestations mises en œuvre par le GIP pour le compte de l'État sont effectuées sous l'empire de commandes de l'Administration. Par ailleurs, et à titre transitoire, le ministère des affaires étrangères verse au groupement une subvention annuelle. Cette subvention dégressive a vocation à s'éteindre lorsque le volume de commandes traitées par le groupement aura atteint un niveau suffisant pour obtenir l'équilibre des comptes par le seul fait des frais de gestion adossés aux prestations mises en œuvre. Il convient de noter que FCI bénéficie également de commandes provenant d'autres bailleurs de fonds : en particulier l'Union européenne et l'Agence française de Développement (AFD). Pour l'assistance technique financée par l'AFD sur crédits délégués par le ministère des affaires étrangères, FCI s'est vu confié par le CICID la tâche de recruter et gérer les assistants techniques fonctionnaires français en position de détachement.

FCI se rattache d'une part à l'action « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités » du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et d'autre part à l'action « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » du programme « Rayonnement culturel et scientifique ».

Le changement de direction générale à la tête de FCI a retardé la négociation du contrat d'objectifs et de moyens entre l'opérateur et le Ministère des affaires étrangères. L'élaboration de ce contrat sera facilitée par les recommandations

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | OPÉRATEURS

de la mission d'audit sur FCI qui a rendu ses conclusions au début de l'année 2006. Le contrat devrait entrer en vigueur en 2007, conformément à l'objectif du contrat triennal (2006 – 2008) de modernisation du MAE.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 1: Animation et coordination de l'aide au développement»		500.000		500.000		500.000
Subventions pour charges de service public		500.000		500.000		500.000
Action n° 2 : Affirmation de la dimension culturelle du développement		42.583				
Transferts ou dotations		42.583				
Action n° 4 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités		138.773				
Transferts ou dotations		138.773				
Action n° 5 : Participation aux débat s sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement		631.609				
Transferts ou dotations		631.609				
Action n° 6 : Aide aux populations touchées par les crises		40.608				
Transferts ou dotations		40.608				
Programme Rayonnement culturel et scientifique		61.525		500 000		500 000
Action n° 2 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle		61.525				
Action n° 4 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires (commandes)				500 000		500 000
Totaux		1.415.098		1 000.000		1 000.000

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)**Ressources de l'opérateur**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
500			8 848	9 348

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
1 199	8 055	10	9 264

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	8,5	13,5	16
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	7,8	8	7

Les autres emplois correspondent à des agents mis à disposition.

EGIDE - CENTRE FRANÇAIS POUR L'ACCUEIL ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

EGIDE, centre français pour l'accueil et les échanges internationaux, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet de contribuer à l'organisation, à la promotion et à la mise en œuvre d'opérations de coopération et d'échanges internationaux, tant publiques que privées.

Elle a plus particulièrement pour mission de contribuer à la mobilité des personnes, et d'assurer la mise en œuvre de bourses, missions et invitations, directement ou à titre de mandataire, tant en France qu'à l'étranger. A ce titre, EGIDE assure notamment la gestion :

- de bourses du gouvernement français allouées à des étrangers en séjour individuel ou collectif de formation, d'information ou de recherche ;
- des séjours de personnalités étrangères invitées de l'administration effectuant ou prenant part à des visites ou à des conférences en France ou à l'étranger ;
- des séjours d'experts français effectuant des missions de conseil ou de formation, d'expertise ou d'assistance technique à l'étranger pour le compte de l'administration ainsi que leur déplacement en France dans le cadre d'activités de coopération internationale ;
- de bourses ou d'aides attribuées à des ressortissants français en vue de séjours de recherche ou de formation à l'étranger.

L'association est administrée par un conseil d'administration de 18 membres dont 9 représentent les départements ministériels particulièrement intéressés par son objet social (Affaires étrangères, Éducation nationale, Recherche, Outre mer, Économie et finances, Solidarité et Agriculture). Le ministère des affaires étrangères compte trois représentants.

EGIDE agit pour le compte du ministère des affaires étrangères sous l'empire d'une convention de mandat. Les prestations effectuées dans ce cadre font l'objet d'une mise à disposition de trésorerie auprès de l'association dont la rémunération à l'acte est déterminée par un barème révisable annuellement par avenant à la convention de mandat.

EGIDE se rattache d'une part aux actions « Affirmation de la dimension culturelle du développement », « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement », « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités » et « Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement » du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », et d'autre part aux actions « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle » et « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » du programme « Rayonnement culturel et scientifique ».

Dans le cadre d'une simplification du dispositif d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers dans un environnement de plus en plus compétitif, un projet de création d'une agence de mobilité universitaire et scientifique a été retenu par le ministre. EGIDE a vocation à intégrer cette nouvelle structure qui reprendra, outre les missions qui sont actuellement confiées à l'association, celles exercées par le GIP EDUFRANCE.

A cet égard, un groupe de travail associant les deux tutelles (MAE et MENESR) et les deux opérateurs concernés a été constitué et a tenu sa première réunion le 3 mai 2006.

Un contrat d'objectifs et de moyens sera négocié avec la nouvelle structure qui sera mise en place (voir également EDUFRANCE, opérateur rattaché au programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique »).

Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Programme ou action intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n°1 : Animation et coordination de l'aide au développement		238.659		222.440		222.440
Transferts ou dotations		238.659		222.440		222.440
Action n°2 : Affirmation de la dimension culturelle du développement		8.783.924		8.197.282		8.197.282
Transferts ou dotations		8.783.924		8.197.282		8.197.282
Action n°3 : Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement		46.873.873		43.743.360		43.743.360
Transferts ou dotations		46.873.873		43.743.360		43.743.360
Action n°04 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités		20.263.131		18.909.840		18.909.840
Transferts ou dotations		20.263.131		18.909.840		18.909.840
Action n°5 : Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement		118.879		110.940		110.940
Transferts ou dotations		118.879		110.940		110.940
Action n°6 : Aide aux populations touchées par les crises		91.062		84.980		84.980
Transferts ou dotations		91.062		84.980		84.980
Programme Rayonnement culturel et scientifique		19.451.732		18.152.631		18.152.631
Action n° 1 : Animation du réseau		144.661		135.000		135.000
Action n° 02 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle		2.340.047		2.183.765		2.183.765
Action n°4 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires		16.967.024		15.833.866		15.833.866
Totaux		95.820.960		89.421.473		89.421.473

Les prévisions de dotations au titre du PLF 2007, fournies à titre indicatif, ne peuvent préjuger de la teneur de la programmation des crédits de coopération en 2007.

2006 / BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATEUR (BUDGET DE FONCTIONNEMENT)

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
			18 062	18 062

*Le MAE ne verse pas de subvention de service public à l'opérateur. Celui-ci perçoit des frais de gestion pour les commandes effectuées pour le compte du département. Les ressources propres de l'opérateur ont pour origine des frais de gestion perçus de ses divers mandants. Les frais de gestion d'origine MAE s'élèvent à 9.250 K€.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
11.681	5.595	914	18.190

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Exécution 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
Emplois rémunérés par l'opérateur (unité de décompte à préciser)	214	214	214
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (unité de décompte à préciser)			

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

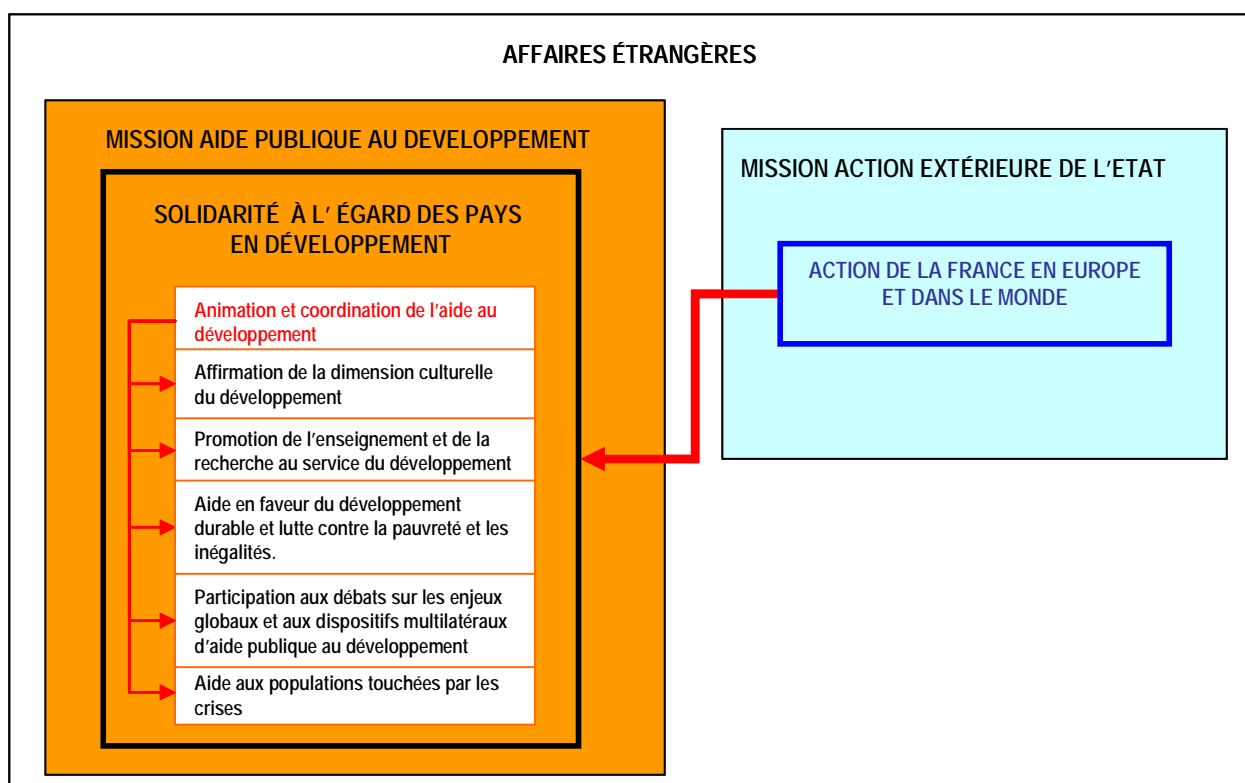
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances précédent, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2007 (y c. fonds de concours)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2007 après ventilation (y c. fonds de concours)	LFI 2006 après ventilation (y c. fonds de concours)
		au sein du programme	entre programmes		
Animation et coordination de l'aide au développement	36 196 514	-35 076 514		+1 120 000	0
Affirmation de la dimension culturelle du développement	186 345 046	+13 050 977	+21 390 098	+220 786 121	+234 273 831
Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	135 940 658	+5 752 097	+9 386 020	+151 078 775	+177 281 359
Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	868 398 812	+14 887 780	+24 293 229	+907 579 821	+631 613 741
Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	837 179 605	+1 047 301	+1 708 939	+839 935 845	+1 163 096 582
Aide aux populations touchées par les crises	62 911 146	+338 359	+552 119	+63 801 624	+67 998 445
Total	2 126 971 781	0	+57 330 405	2 184 302 186	2 274 263 958

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-57 330 405
Action de la France en Europe et dans le monde (Mission Action extérieure de l'État)	-57 330 405

OBSERVATIONS

Avertissement : les ventilations ci-dessus détaillées sont basées sur des données statistiques dont la précision sera affinée dans le RAP 2007 et dans les prochains PAP. Ces éléments à apprécier avec les réserves appropriées sont notamment la répartition des équivalents temps pleins et les montants des crédits de titre 2 qui en découlent.

Faute de disponibilité de l'information sur le temps de travail effectué, en soutien aux lycées français à l'étranger, par le personnel des services de coopération et d'action culturelle, affecté sur le programme 209, l'action « Service public d'enseignement à l'étranger » du programme 185 ne reçoit à ce stade aucun crédit de déversement en provenance de ce programme.

Cependant, les premières données pourraient être disponibles pour 2007 et permettront une ventilation plus précise des crédits.

LA FONCTION DE SOUTIEN DU PROGRAMME

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » comprend une action de soutien à l'ensemble de ses actions. Il s'agit de l'action « Animation et coordination de l'aide au développement ». Sa dimension transversale est décrite dans la partie « présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs ».

Cette action a été répartie sur les actions politiques du programme au prorata des ETP analytiques de chaque poste diminués des contributions obligatoires (Fonds SIDA et Fonds européen de développement [FED]).

La part correspondant aux subventions versées au GIP FCI et au HCCI est exclue du volume ventilé suivant les recommandations du CIAP.

Ainsi, sur les 36,2 millions d'euros de l'action « Animation et coordination de l'aide au développement », 14,9 millions d'euros sont ventilés sur l'action « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les

inégalités», 13 millions sur l'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement et 5,8 millions d'euros sur l'action « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement ».

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE ISSUS DU PROGRAMME « ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE »

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » comprend deux actions de soutien à l'ensemble des autres actions des quatre programmes du ministère : l'action « Réseau » et l'action « Soutien ». Leur dimension transversale est décrite dans la partie « présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs ».

Les modes de ventilations retenus sont détaillés ci-après. Ils sont fonction de trois critères :

- la nature des crédits à répartir (ressources humaines, informatiques, etc.)
- la clé de ventilation retenue sachant que les ETP analytiques (ETP après ventilation des ETP soutien) est la principale clef utilisée. Une répartition analytique de ces derniers a été effectuée afin de vider les actions « soutien » des programmes.
- la destination, c'est-à-dire la sélection des actions politiques sur lesquelles ces crédits sont ventilés.

1- Action « Réseau diplomatique »

La nouvelle action « Réseau diplomatique » résulte des recommandations du CIAP. Cette dernière est évaluée à 435 millions d'euros et rassemble donc tous les crédits afférents au réseau.

Une seule nature de crédit au sein de l'action réseau a été identifiée comme concourant à tous les programmes : les crédits relatifs aux rémunérations du personnel des **Services Administratifs et Financiers en poste (SAF)**, soit 34,5 millions d'euros au total. Ces derniers sont donc répartis sur tous les programmes au prorata des ETP analytiques.

2- Action « Soutien »

L'action Soutien est évaluée à 237,9 millions d'euros. Quatre natures de crédits ont été isolées.

Les crédits relatifs au réseau de **communication, au chiffre et à l'informatique** sont répartis au prorata des ETP (plafond d'emploi) de chaque action. La répartition reflète ainsi les consommations des programmes estimées pour 2007.

Ceux alloués à la **gestion des ressources humaines et à la formation** sont ventilés sur toutes les actions politiques au prorata des ETP analytiques en application des recommandations du CIAP.

Les crédits relatifs aux **investissements, à l'équipement immobilier et à la sécurité** sont répartis au prorata des mètres carrés utilisés, pour les frais de maintenance des sites parisiens, et au prorata des ETP (plafond d'emploi), pour les autres frais. Ainsi, la ventilation reflète les besoins de financement des projets pour 2007. Par exemple, la proportion attribuable aux projets immobiliers relatifs à la construction d'antennes consulaires est ventilée sur l'ensemble des actions du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ». La proportion relative aux projets communs est répartie sur l'ensemble des programmes.

Les autres crédits de soutien, soit les postes de dépenses correspondant à l'administration centrale, la comptabilité et la logistique diplomatique, sont ventilés au prorata des ETP analytiques en application des recommandations du CIAP.

IMPACT DE LA VENTILATION DES DEUX ACTIONS :

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » est abondé du Programme « Action de la France en Europe et dans le monde » de 57,3 millions d'euros, soit une augmentation de 2,7%. Pour mémoire, en LFI 2006, l'abondement était de 259,3 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à deux effets :

- La redéfinition en 2007 des actions « coordonner l'action diplomatique » et la création de l'action « réseau » au sein du programme 105. Ceci a conduit à conserver les crédits relatifs à l'état-major et au réseau (hors crédits des Services administratifs et financiers) au sein du Programme « Action de la France en Europe et dans le monde » pour l'année 2007 ;
- La modification des clefs de répartition qui ont été affinées en application des recommandations du CIAP. Indexées majoritairement l'an dernier sur des poids budgétaires, elles sont en 2007 appuyées sur les ETP.

L'action « Soutien » du Programme «Action de la France en Europe et dans le monde» se déverse sur le programme à hauteur de 50,3 millions d'euros, dont 21,3 millions d'euros sur l'action « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités», 18,7 millions d'euros sur l'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement » et 8,2 millions d'euros sur l'action « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement ».

Le programme reçoit également 7,1 millions d'euros de l'action « Réseau diplomatique » correspondant aux crédits de SAF, repartis principalement à hauteur de 3 millions d'euros sur l'action « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités», de 2,6 millions d'euros sur l'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement » et de 1,2 millions d'euros sur l'action « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement.

L'action « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités » perçoit globalement 39,2 millions d'euros, dont 14,9 millions d'euros de son action support « Animation et coordination de l'aide au développement » , l'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement » 34,4 millions d'euros dont 13 millions d'euros de son action support, l'action « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement » 15,3 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros de son action support, l'action « Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement » 2,8 millions d'euros dont 1 million d'euros de son action support, l'action « Aide aux populations touchées par les crises» ne percevant que 0,3 million d'euros de l'action soutien.